



# F E D E C H O S E S

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

... pour le fédéralisme, depuis 1973

**Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste**

**Editorial** (p. 2) :

*Le combat fédéraliste est indissociable,  
il va de la commune au monde...  
... sans négliger la priorité stratégique de parachever l'intégration européenne*

## A l'occasion du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès

Fédéchoses republie son **Discours de Vaise** (25 juillet 1914)  
et divers articles (... et en annonce d'autres dans son n° 166)

### Elles et ils soutiennent l'ICE « NEWDEAL4EUROPE »

**Premiers signataires :** Michel Aglietta, Michel Albert, Martine Aubry, Enrique Barón Crespo, Ulrich Beck, Josep Borrell, José Bové, Eric Bussiere, Roger Casale, Jean-Marie Cavada, Mauro Ceruti, Don Luigi Ciotti, Daniel Cohn Bendit, Gérard Collomb, Jean-Baptiste de Foucauld, Roberta De Monticelli, Anna Diamantopoulou, Guillaume Duval, Matilde Fernández, Monica Frassoni, Emilio Gabaglio, Sylvie Goulard, Olivier Giscard d'Estaing, Ramón Jáuregui, Ska Keller, Alain Lamassoure, Pascal Lamy, Jo Leinen, Alain Lipietz, Ken Loach, Henry Malosse, Norbert Mappes-Niediek, Robert Menasse, Gerhard Mensch, Yves Mény, Cristina Narbona, Claus Offe, Paul Oriol, Moni Ovadia, John Palmer, Romano Prodi, Javier Rojo, Ewa Saftin-Jacquemart, Pedro Sanchez, Gesine Schwan, Salvatore Settis, Dusan Sidjanski, Barbara Spinelli, Alexis Tsipras, Tzvetan Todorov, Guy Verhofstadt, Carlos Westendorp

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

**SOMMAIRE :** Le BILLET de Jean-Pierre GOUZY : La combinatoire junckerienne il y a « 30 ans » nous avons publié : Sergio PISTONE : La guerre de Gaza  
**Articles hors dossiers :** Michel MORIN : Merci Monsieur Jaurès – Jean JAURES : Discours de Vaise – Daniel HULAS : « Le courage c'est de dire la vérité (Jean Jaurès) – Gianpiero BORDINO : Pouvoir économique et démocratie – Jean-François BILLION : La Cour pénale internationale, la justice internationale et le rôle des fédéralistes – François PICART : Lutte contre l'impunité. La France protège-t-elle les criminels de guerre ? **FOCUS :** Nations sans Etats... souveraineté nationale ou autonomie... en Europe et dans le monde : Joseph YACOB : Protéger un Irak multiforme et multireligieux – Bernard LESFARGUES : « Le rêve brisé des Assyro-Chaldéens : l'introuvable autonomie » (Claire Yacoub) – Yves PAGES : Grande-Bretagne. Vers un Royaume Uni fédéral – Valéry-Xavier LENTZ : Catalogne – Ecosse : pour que l'Union européenne intègre les nouveaux Etats – Anna MASTROMARINO : Le pluralisme fédéral en Belgique – Harold S. BISMED : Autonomie ou souveraineté nationale – UEF Europe : Ecosse : relancer le fédéralisme aux niveaux européen et national **FED'ACTUALITE :** Après le choix par les électeurs du Président de la Commission européenne... pour une législature constituante... soutenir l'ICE « Newdeal4europe » : Lucio LEVI : Une première victoire contre l'absolutisme du Conseil européen – Robert TOULEMON : Bonne chance Monsieur Juncker – **Publius :** Lettre Européenne (juillet 2014) « Une législature constituante » – Jean-Guy GIRAUD : Cameron pose-t-il les bonnes questions ? – Choé FABRE, Jean-François BILLION, Fabien CAZENAVE : Nous avons besoin d'un New Deal pour l'Europe – Bernard BARTHALAY : Introduction à la réunion de promotion de l'ICE « Newdeal4europe » (Paris – 17/09/14) – **Comité pour l'ICE :** Lettre ouverte aux Parlementaires européens, et, « Ken Loach soutient l'ICE 'Newdeal4europe' » **FEDE-LETTRES** – **BIBLIOGRAPHIE :** A. Silveira, M. Canotilho, P. Madiera Froufe, *Citizenship and Solidarity in the European Union. From the Charter of Fundamental Rights to the Crisis, the State of the Art.* (Michel THEYS) – Hubert Védrine, *La France au défi* (Jacques FAYETTE) - Stefan Zweig, *Appel aux Européens* (François MENNERAT) **LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE A Fausto DURANTE :** La genèse de l'ICE « New Deal 4 Europe »

Dans cette dernière (« *the last but not the least* ») livraison de *Fédéchos*, à l'occasion du centenaire de sa mort, nous nous sommes fait l'écho du « grand Jean Jaurès », notamment à travers son discours prononcé à Lyon Vaise peu de temps avant l'explosion de la grande boucherie de 14-18, déclenchée par le système européen des Etats-nations qu'il dépeint et dénonce fort justement. Egalement quelques jours seulement avant son assassinat par un jeune nationaliste ce qui, surtout en ces temps de violence sectaire, aurait pu suffire à nous le rendre sympathique... Sa lutte pour la paix ne fut pas son seul (et) juste combat et nous aurons l'occasion de revenir sur ses engagements en faveur des langues régionales, de l'Occitanie (qui ne portait pas encore ce nom), de la régionalisation, voire du fédéralisme, avec un article de l'éditeur et écrivain occitaniste Jordi Blanc (éditions *Vent Terra!*) dans notre prochain numéro.

**Le combat fédéraliste est indissociable, il va de la commune au monde...**

Les fédéralistes, qui luttent par définition contre la « souveraineté absolue des Etats nationaux » qui prétendent représenter la forme d'organisation parfaite et définitive, quasiment sacrée, de l'organisation de la société humaine ne sont pas naïfs au point de croire ou prétendre que la paix mondiale soit séparable de la justice, économique, sociale et internationale. Ils savent au contraire que la paix et la justice vont de pair et sont inséparables. C'est ce qui explique leur combat à la tête de la Coalition des ONG et de de la société civile pour la Cour pénale internationale (CPI) sur laquelle nous revenons, malgré ses imperfections, dans ce numéro, de même que la place qu'y accorde traditionnellement notre revue.

Les fédéralistes (*bis repetita*) « qui luttent par définition contre la souveraineté absolue des Etats nationaux », cause originelle, mais souvent occultée, de la guerre, ont également été placés devant un dilemme face au récent referendum écossais sur l'indépendance (relire ci-après l'article de Yves Pagès, de 1976). La légitime aspiration d'un peuple à l'auto-gouvernement doit-elle aller jusqu'à l'acceptation du statut d'Etat national avec tout ce qu'il comporte, notamment la capacité de diviser le genre humain et de « faire la guerre », seule solution de résolution des conflits internationaux dans l'anarchie internationale née de la souveraineté nationale absolue des Etats ? Est-il souhaitable, et responsable, que les « Etats désunis d'Europe » (expression pertinente de notre ami Bernard Barthalay) se divisent davantage avec le risque d'augmenter encore la cacophonie intergouvernementale du fonctionnement de l'Union européenne ? L'exemple suisse de la création du Canton du Jura, né d'une sécession réclamée par les francophones au sein du Canton de Berne, n'a pas remis en cause leur appartenance commune à la « (Con) »fédération helvétique, ce qui montre que les aspirations à l'auto-gouvernement peuvent se gérer bien plus facilement, démocratiquement et pacifiquement, dans le cadre d'un Etat fédéral que dans un meli melo (un « machin » aurait dit « le grand CDG ») intergouvernemental et interétatique. L'actuel projet de referendum sur l'indépendance de la Catalogne et l'importance du sujet font du reste que nous y reviendrons dès le mois de décembre.

**... sans négliger la priorité stratégique de parachever l'intégration européenne**

A l'heure où nous écrivons, la Commission Juncker est (pour la troisième fois de l'histoire) en cours de validation par le Parlement européen. Les tractations des Etats membres proposant leurs candidats aux postes de Commissaires, après la victoire démocratique obtenue par le Parlement européen de la nomination du Président de la Commission par le biais du suffrage universel, nous renvoient aux pires travers du fonctionnement intergouvernemental de l'UE, qui plus est concernant une instance sensée représenter les intérêts du peuple européen, tout entier, plutôt que celui, égoïste, des Etats.

Par ailleurs, la proposition de Jean-Claude Juncker le 15 juillet devant le Parlement européen d'un vaste plan d'investissement de 300 milliards d'euros donne un relief particulier à l'Initiative citoyenne européenne *New Deal for Europe* plus ambitieuse et seule réaliste puisqu'elle évoque pour un tel plan extraordinaire la mise en place de ressources propres de l'Union (en particulier une taxe sur les transactions financières et une taxe carbone) susceptibles d'apporter une véritable solution à la crise économique et sociale que traverse l'UE et de préfigurer la mise en place d'un budget fédéral de la zone euro afin de la réorganiser en un ensemble polycentrique, une Fédération européenne au sein d'une Union confédérale plus large.

L'Agence Europe du reste, dans sa « Bibliothèque européenne » (n° 163), ne s'y est pas trompée dans le commentaire que M. Michel Theys fait de notre dernier numéro et que nous permettons de reprendre ici :

« Cette publication fédéraliste française toujours pugnace dans la défense de sa cause consacre, dans ce numéro, une attention particulière à l'Initiative citoyenne européenne baptisée « *New Deal 4 Europe* ». Dans un premier temps, Catherine Vieilledent, responsable du Groupe Europe de l'Union européenne des fédéralistes à Bruxelles, rend compte de manière exhaustive de la présentation de cette Initiative au Comité économique et social européen en juin dernier. Paolo Ponzano - qui était l'un des représentants du Comité promoteur à cette présentation avec Philippe Grosjean et l'économiste Bernard Barthalay - met ensuite en lumière différentes raisons d'être de cette Initiative citoyenne qui prévoit, entre autres, la création de deux nouvelles ressources propres, à savoir une taxe sur les transactions financières et une « taxe carbone » dont le produit permettrait à l'Union de financer une partie du plan d'investissements publics jugé indispensable par les signataires. S'il reste à savoir si les onze Etats membres disposés à introduire la taxe TTF sont prêts à en verser au moins une partie au budget, l'ancien haut fonctionnaire de la Commission confirme toutefois la nécessité d'agir au plan européen pour réorienter l'Europe vers la croissance et l'emploi, citant cet avertissement de feu Tommaso Padoa-Schioppa: « la rigueur incombe aux Etats, la croissance revient à l'Union européenne ». Encore faut-il qu'on en donne les moyens à celle-ci. »

**Plus que 150 jours pour signer et faire signer l'ICE « *Newdeal4europe* » sur [www.newdeal4europe.eu](http://www.newdeal4europe.eu)**

## *La combinatoire junckerienne*

Dans les mathématiques, l'art de la combinatoire est celui de l'arrangement d'éléments selon des combinaisons variables. Les initiés savent qu'il joue un rôle essentiel dans la théorie des algorithmes. Plus généralement et notamment en politique, la combinatoire se confond avec la capacité d'assembler, d'agencer, d'organiser des éléments divers. Tel nous semble être le cas aujourd'hui pour Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président, formateur de la nouvelle Commission européenne.

Le Luxembourgeois s'est, en effet, trouvé confronté à un vrai casse-tête chinois quand il lui a fallu proposer, à partir des éléments dont il disposait, un collègue cohérent et potentiellement efficace composé de 28 ressortissants des pays constitutifs de l'Union européenne (UE, un par Etat membre) et représentatif, en la circonstance, des trois familles politiques majeures de l'Union : le centre droit (PPE), la social-démocratie (PSE) et les libéraux (ADLE), avec en prime, les inévitables conservateurs britanniques. Chaque gouvernement ayant fait connaître son candidat, en la circonstance, selon ses impératifs propres, le mandat du formateur européen était de répartir les postes entre les heureux désignés, le Parlement européen (PE) devant se prononcer, en dernier ressort, après avoir épluché chaque candidature, cas par cas. Au surplus, les temps étant favorables à la parité des genres, J-C J. se devait d'assumer une participation féminine au moins équivalente à celle de la Commission Barroso II, afin d'éviter, en particulier, le risque d'un blocage parlementaire. Ce ne fut pas chose aisée, de l'avis des habitués du sérail ! Finalement, J-C J. a réussi à faire jeu égal avec son prédécesseur en s'assurant la collaboration de 9 femmes... Mais il a dû faire face à un handicap encore plus sensible : bien que totalement libre, en principe, d'attribuer les postes comme il l'entend – à l'exception notoire de la politique étrangère et de sécurité – dans bien des cas de figure la décision dépend avant tout des pressions extérieures. Ainsi Pierre Moscovici a obtenu le portefeuille très envié des Affaires économiques et financières (plus la fiscalité et les douanes) parce qu'il était le candidat déclaré de l'Élysée. Récent Ministre des finances à Paris, Moscovici s'est montré dans l'incapacité de redresser les comptes publics de son propre pays et n'avait, en conséquence, pas bonne presse dans maints cercles européens, notamment en Allemagne, quand il brigua, au sein de la Commission, une fonction qui devait le conduire précisément à assumer la responsabilité directe de l'équilibre des finances publiques au niveau européen. Angela Merkel et les « partisans nationaux de l'orthodoxie » n'ont accepté de transiger, en la circonstance, qu'en obtenant des garanties. Lesquelles ? L'habileté a consisté à « coiffer » Mosco, sans le dire, en confiant deux postes de Vice-présidents à d'anciens Premiers ministres : d'une part, le finlandais Katainen, en charge de l'emploi, de l'investissement et de la croissance, et d'autre part le letton Dombrovskis explicitement en charge de l'euro.

Autre cas de figure : celui de Federica Magherini, brillante militante du Parti démocrate, imposée par le pétulant Matteo Renzi, en sa qualité de chef de gouvernement italien assumant la présidence semestrielle du Conseil européen, d'abord comme haute représentante de la PESC et, par voie de conséquence, une des Vice-présidences de la Commission européenne. Même si on ne partage pas, comme c'est notre cas, les préventions dont certains gouvernements ont fait preuve à son égard, alors qu'ils avaient accepté sans broncher des années durant la caricature de diplomatie européenne incarnée par Lady Ashton, la nomination de Mme Margherini demeure le fait du Prince.

Et que dire de l'attribution de la régulation des services financiers au conservateur britannique Jonathan Hill, eurosceptique proche de la City par définition dérégulatrice, sinon qu'elle n'est évidemment pas étrangère aux pressions de David Cameron qui ne pense plus, une fois la bourrasque écossaise évacuée, qu'au référendum promis à ses compatriotes en 2017, sur les conditions de maintenance du Royaume Uni dans l'UE. En 2017, la Commission

Juncker sera toujours en place. Celui-ci, d'ailleurs, a prévu les objections parlementaires en proposant pour ses Vice-présidents des rôles de coordinateurs, avec l'intention d'en faire (sans employer le mot) des superviseurs. Leur fonction commune est de veiller en permanence au bon équilibre des appartenances politiques et de leurs effets croisés. J-C J. lui-même a donné l'exemple en appelant le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, le social-démocrate Frans Timmermans, enfant comme lui-même du bon vieux Benelux, à devenir le premier Vice-président de la Commission. Au-delà des fonctions officiellement attribuées (« *Better regulation* », relations institutionnelles, etc.). Il jouera le rôle envié de « bras droit ».

Mais, ne nous y trompons pas : inévitablement, la Commission reflète à Bruxelles les contradictions de l'UE elle-même, en tant qu'assemblage d'Etats qui se veulent à des degrés d'intensité divers, toujours encore ou plus que jamais « souverains ». Malgré l'obligation d'indépendance inscrite dans les Traités, elle fait figure, même si sa vocation est statutairement supranationale, de coalition intergouvernementale. Le fait que 7 des 8 membres qui en composent le présidium aient été (et parfois, sont encore) des ministres ou Premiers ministres nationaux en porte témoignage. Cette image de marque ne changera pas vraiment tant que la règle d'un Commissaire par Etat ne sera pas éradiquée. On ne pouvait donc attendre de M. Juncker qu'il fasse des miracles même si son appartenance à la démocratie chrétienne pouvait paraître l'y prédisposer...

Les choses étant ce qu'elles sont, le schéma présenté contient, en tout cas à nos yeux, de bonnes choses a priori. Par exemple, le poste de Commissaire à « l'élargissement », plus modestement, est voué désormais à la « négociation de voisinage » et la « négociation sur l'élargissement ». Par exemple, le portefeuille du Commissaire chargé de « l'économie et des affaires monétaires » qui devient celui de « l'économie et des affaires financières », la fonction proprement monétaire relevant par définition du président de la Banque centrale, en l'occurrence Mario Draghi. Par exemple, encore, avec l'institution d'un Commissariat chargé du « numérique » confié à l'allemand Oeffinger.

La priorité est clairement donnée à l'approfondissement même si le projet annoncé d'affecter 300 milliards d'euros récoltés hors budget à l'investissement reste encore à matérialiser et ne répond encore que de manière très incertaine aux perspectives d'un véritable *New Deal* fédéraliste. Rien n'est dit, en outre, dans l'organigramme présenté sur la communication et l'information des citoyens. Celles-ci ne sont pas prioritaires à Bruxelles depuis que les Britanniques ont investi les instances communautaires. C'est sans doute un pur hasard, mais il s'agit d'une vraie lacune qui perdure, dans le monde hypermédiatisé qui est le nôtre. Il ne faut pas s'étonner dès lors que la Commission demeure une abstraction dans l'esprit d'une grande part des citoyens, en dehors de cénacles très circonscrits dont c'est le job de suivre les activités communautaires. Ceci dit et nonobstant les considérations qui précèdent, nous souhaitons sincèrement bon vent au nouvel équipage et à son chef de bord, quand ils s'aventureront en haute mer, le 1<sup>er</sup> novembre prochain, pour affronter les intempéries du grand large mondial après avoir reçu l'agrément tumultueux du Parlement européen.

## Il y a « trente ans » nous avons publié...

### La guerre de Gaza

**Sergio Pistone**

Membre honoraire du Bureau de l'UEF Europe, Professeur d'Histoire  
de l'intégration européenne à l'Université de Turin  
Article republié de *The Federalist Debate* – Année XXII, N° 1, mars 2009

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Un nouveau chapitre, particulièrement cruel du conflit entre Israéliens et Palestiniens est actuellement en train de s'écrire. Comme contribution à cette discussion, je crois qu'il serait utile d'exposer schématiquement cinq considérations de nature structurelle qui serviraient de guide pour la recherche d'une solution juste et durable à cette tragédie historique. Ces observations peuvent se situer dans le contexte fondamental exprimé par les fédéralistes européens depuis qu'ils ont présenté une pétition au Parlement européen soutenant la création d'un Etat palestinien.

1) Le facteur qui a déclenché la guerre de Gaza est clairement constitué par la position extrémiste et aventureuse adoptée par le Hamas. C'est un mouvement caractérisé par un fondamentalisme musulman et dont les objectifs fixés dans sa charte incluent la destruction d'Israël et l'expulsion de tous les Juifs de Palestine, aucun d'entre eux ne doit « réchapper de la guerre sacrée ni les civils, ni les enfants ». Le Hamas prit le pouvoir à Gaza, abandonnée par Israël en 2005, en gagnant les élections palestiniennes en 2006 aux dépens du Fatah, en expulsant les représentants du Fatah, en provoquant une sécession par rapport à l'Autorité nationale palestinienne, présidée par le successeur d'Arafat, Abou Mazen. Depuis lors, le Hamas a suivi une ligne de provocation systématique envers Israël, particulièrement par le lancement de missiles vers le territoire israélien, qui conduisirent finalement à des attaques israéliennes directes pour tenter d'éliminer une telle menace.

Cet article condamne pleinement et sans réserve le Hamas et ses actions terroristes. En même temps, cependant, si l'on souhaite avoir une vue politique d'ensemble adéquate, on doit mettre en évidence les conditions dans lesquelles un tel mouvement a pu accéder au pouvoir avec le consensus d'une large majorité des habitants de Gaza et par conséquent les entraîner dans son extrémisme aventureux. Il est cependant nécessaire, à ce stade, de souligner le rôle indéniable joué par l'extrémisme présent dans la politique israélienne.

2) Le point fondamental, c'est que ces politiques sont influencées par le rejet substantiel de la solution de la question palestinienne, pointée par les résolutions de

l'ONU, qui sont soutenues par la Ligue arabe, par les membres les plus éclairés des populations israélienne et palestinienne, l'Union européenne, la Russie et -malgré un certain nombre de réserves- les Etats-Unis. Les points essentiels de cette solution sont les suivants : la création, à côté de l'Etat d'Israël, d'un Etat palestinien dont le territoire inclurait la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem Est ; le retrait des colonies israéliennes de ces territoires ; la résolution du problème des réfugiés palestiniens pour lesquels une compensation adéquate doit être apportée ainsi que la pleine citoyenneté au sein de l'Etat palestinien (c'est une position qui est soutenue par la Ligue arabe comme alternative à un retour sur les terres habitées avant 1948 qui conduirait à un bouleversement insoutenable).

Cet arrangement -qui doit être accompagné d'une coopération profonde et pacifique entre les deux Etats en prenant en considération la gestion commune de l'eau, quelques infrastructures fondamentales, une interdépendance économique, la sécurité et les Lieux saints- fut rejeté par Israël qui a continué à mener des politiques qui empêchent toute sorte de développement efficace vers un Etat palestinien indépendant et effectif. Cela se reflète à travers les colonies en Cisjordanie (tout comme à Jérusalem Est), ce qui prive les Palestiniens des meilleures parties de ce territoire, rendant ainsi leur vie impossible. L'évacuation des 5.000 colons israéliens de Gaza fut menée sans aucun accord avec l'Autorité palestinienne ce qui l'a affaiblie au lieu de la renforcer. La bande de Gaza où sont concentrés un million et demi de personnes, soumises à des conditions économiques inhumaines et à des conditions d'hygiène choquantes est devenue par ailleurs un véritable cercle infernal en raison du blocus imposé par Israël.

Dans cette situation dans laquelle on ne peut voir aucun progrès vers un accord évolutif, il est inévitable que des tendances extrémistes et destructrices s'établissent et se propagent systématiquement. Le choix fait par l'OLP d'Arafat de poursuivre un accord pacifique a été suivi par l'établissement du Hamas et si ce mouvement devait être détruit par une intervention militaire (une hypothèse plutôt imprudente) cela conduirait à l'apparition d'un extrémisme encore plus important.

3) L'extrémisme israélien constitue donc un facteur qui doit être pris en compte pour comprendre (ce qui ne veut pas dire justifier) le consensus obtenu par les tendances extrémistes parmi le peuple palestinien et pour adopter une vision réaliste du conflit entre Israël et la Palestine. Une telle vue d'ensemble reste cependant incomplète si on ne considère pas la situation objective

qui, à son tour, alimente l'extrémisme israélien.

Ici, le point fondamental, c'est que la sécurité d'Israël (et donc sa survie) a toujours dépendu, en dernier ressort de sa force militaire et donc de sa capacité de battre les forces arabes (et islamiques en incluant l'Iran) qui l'entourent. Tant que cette condition existentielle restera constante, l'attitude d'Israël sera toujours inconciliable (au-delà de toute hésitation, fluctuation ou volonté apparente de compromis) avec l'institution d'un Etat palestinien indépendant et effectif, conformément aux directives de l'ONU. Cela a été aggravé par une attitude militariste, expansionniste et colonialiste qui bloque la voie à un accord pacifique et durable et maintient les conditions d'une crise chronique qui pourrait encore dégénérer dans des implications régionales ou même mondiales. Une telle attitude n'arrive pas à garantir l'avenir d'Israël au vu des dynamiques démographiques, économiques et géopolitiques inéluctables.

4) Pour trouver une voie de sortie de ce labyrinthe, les facteurs structurels auxquels l'attitude des Israéliens est confrontée doit subir des changements radicaux. En d'autres termes, une situation doit être installée dans laquelle la sécurité d'Israël et des Palestiniens (comme aussi celle des pays voisins) n'est pas garantie par des interventions sporadiques de faible intensité, mais par des interventions structurelles de la part d'une tierce partie extérieure. Il y a un exemple historique significatif dont nous devrions nous inspirer, c'est la politique étrangère américaine qui a permis, d'une manière décisive, la réconciliation entre la France et l'Allemagne et, sur cette base, le processus d'intégration, de pacification et de démocratisation en Europe. Il faudrait rappeler que l'intervention américaine a consisté en un très important programme d'aide à la fois sur le plan économique (le Plan Marshall rendant l'aide cruciale pour la reconstruction dépendante de la pacification et de l'intégration) et sur celui de la sécurité (une présence militaire qui rendait effectivement impossible de poursuivre des politiques de puissance entre la France et l'Allemagne). Dans le cas du conflit entre Israël et la Palestine, un soutien économique considérable - nécessaire à la fois pour la prospérité d'Israël et sa capacité à fournir une compensation pour les réfugiés palestiniens et pour permettre le développement d'un Etat palestinien effectif - doit être accompagné par la présence politique et militaire durable d'une tierce partie qui, au delà des nécessaires forces d'interposition, surmonte à la racine le problème de la sécurité, en étant confié essentiellement au pouvoir israélien et aux autres acteurs locaux.

5) Les acteurs dont l'intervention est si précieuse (et qui seraient capables de la mettre en œuvre) sont, à savoir, l'UE, les Etats-Unis et la Russie (qui ensemble, avec l'ONU, constituent le Quartet dont il a été question pour la première fois en 2002). Non seulement leur

intervention doit se situer conformément à un mandat de l'ONU, mais elle doit aussi être placée dans le cadre d'une initiative plus vaste, visant à apporter la paix au Moyen-Orient dans son ensemble, et qui présenterait deux aspects fondamentaux : une Conférence pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient, incluant l'Iran (sur le désarmement, des mesures d'établissement de la confiance, des zones dénucléarisées, une coopération dans des domaines tels que la technologie et l'environnement) ; et le lancement d'un processus d'intégration régionale suivant le modèle européen, en débutant avec Israël, l'Etat palestinien et la Jordanie.

Les intérêts fondamentaux de l'UE, des Etats-Unis et de la Russie, en relation avec la pacification du Moyen-Orient (et donc la solution du problème central constitué par le conflit entre Israéliens et Palestiniens), sont clairs, et ce doit être une des priorités si l'on souhaite construire un monde plus juste et plus pacifique comme alternative à une dégénérescence vers une anarchie destructrice. Il est également clair que, dans ce contexte, l'UE serait appelée à jouer un rôle décisif, étant donné son expérience d'intégration régionale et de pacification (en fournissant un modèle pour d'autres processus similaires), sa position géographique, les objectifs solennellement déclarés de sa politique extérieure, son poids économique et politique, et le fait qu'elle n'est pas gênée, contrairement aux Etats-Unis, par le fait d'être étroitement identifiée avec l'une des parties impliquées dans le conflit.

L'UE doit donc assumer un rôle principal par rapport à une politique - qui devrait devenir l'un des engagements principaux dans le cadre méditerranéen de l'UE - visant à résoudre le conflit Israël-Palestine et à apporter la paix au Moyen-Orient dans son ensemble. Ceci apporterait à son tour l'obligation de fournir des ressources considérables à long terme pour une telle politique, sur le plan de l'économie et de la sécurité, similaire en sorte à celles qui ont été employées avec le Plan Marshall ainsi qu'avec la création de l'OTAN. Une telle intervention devrait être notablement plus importante que ce que l'UE a fait jusqu'à présent, quelle qu'ait été son utilité.

Une telle tâche importante et cruciale pour l'UE signifie aussi qu'elle doit dépasser l'obstacle représenté par son incapacité à agir d'une manière efficace au niveau international, problème qui découle de ses limitations confédérales dans les secteurs de la politique extérieure, de la sécurité, de la défense et des finances, et de l'inadéquation qui s'ensuit de sa légitimité démocratique. Il est donc nécessaire de lutter pour que l'UE devienne une véritable fédération pour rendre l'unification européenne à la fois solide et irréversible et, en même temps accroître les chances de trouver une solution à un conflit tragique qui risque d'entraîner, non seulement le Moyen-Orient, mais le monde entier vers une catastrophe.



### Merci Monsieur Jaurès !

Michel Morin

Membre du Bureau de Presse Fédéraliste – 38

Par votre discours du 25 juillet 1914 (republié ci-dessous, Ndlr), prononcé dans un café, rue Marietton à Vaise, quartier populaire de Lyon, vous avez démontré que l'homme pouvait anticiper les catastrophes et dénoncer les forces de mort qui prennent parfois les commandes de l'Histoire.

*« Songez à ce que serait le désastre pour l'Europe : ce ne serait plus, comme dans les Balkans, une armée de trois cent mille hommes, mais quatre, cinq et six armées de deux millions d'hommes. Quel massacre, quelles ruines, quelle barbarie ! Et voilà pourquoi, quand la nuée de l'orage est déjà sur nous, voilà pourquoi je veux espérer encore que le crime ne sera pas consommé. Citoyens, si la tempête éclatait, tous, nous socialistes, nous aurons le souci de nous sauver le plus tôt possible du crime que les dirigeants auront commis et en attendant, s'il nous reste quelque chose, s'il nous reste quelques heures, nous redoublerons d'efforts pour prévenir la catastrophe. »*

Malheureusement cela n'a pas suffi pour les empêcher, cette fois-là, ni celles qui en ont découlé.

Malgré votre vision, malgré votre espoir, les peuples et le prolétariat en particulier n'ont pas réussi à stopper les forces fatales : *« Quoi qu'il en soit, citoyens, et je dis ces choses avec une sorte de désespoir, il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes et que nous demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs cœurs écarte l'horrible cauchemar. »*

Nous avons la chance de vivre une époque où la paix domine la vie du vieux continent. Cette construction humaine, imparfaite, en perpétuelle évolution répond partiellement à votre espoir de paix, de progrès, de partage. Mais le chaudron des violences n'est pas détruit pour autant dans le monde et les virus de guerre demeurent actifs y compris dans nos sociétés : les intérêts contradictoires, les enjeux territoriaux et stratégiques, les dominations réelles et symboliques, le goût du sang.

Les chemins tracés par les Pères fondateurs des Communautés européennes, devenues Union européenne, doivent être rappelés et ré-ouverts sans cesse pour que l'intérêt général prime sur les égoïsmes nationaux et sur les puissances dominantes.

Dans mon Panthéon personnel vous avez depuis longtemps une place d'exception avec Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Altiero Spinelli, avec tous les soutiens de la construction des marches vers la Fédération

européenne.

C'est pourquoi le terme de « MONSIEUR Jaurès » s'impose à moi à l'occasion de cette commémoration, ni dans le sens bourgeois, ni celui d'une déférence malvenue, mais avec la tonalité de ce qui se disait chez nous : « c'est un grand Monsieur ! »

### Dernier discours de Jean Jaurès, Lyon-Vaise, le 25 juillet 1914

Extrait de l'ouvrage de Alfred Rosner, *Le mouvement ouvrier pendant la guerre mondiale*, 2 tomes, coll. Classiques, éditions Les bons caractères, Pantin, 1998.

Citoyens,

je veux vous dire ce soir que jamais nous n'avons été, que jamais depuis quarante ans l'Europe n'a été dans une situation plus menaçante et plus tragique que celle où nous sommes à l'heure où j'ai la responsabilité de vous adresser la parole. Ah! citoyens, je ne veux pas forcer les couleurs sombres du tableau, je ne veux pas dire que la rupture diplomatique dont nous avons eu la nouvelle il y a une demie heure, entre l'Autriche et la Serbie, signifie nécessairement qu'une guerre entre l'Autriche et la Serbie va éclater et je ne dis pas que si la guerre éclate entre la Serbie et l'Autriche le conflit s'étendra nécessairement au reste de l'Europe, mais je dis que nous avons contre nous, contre la paix, contre la vie des hommes à l'heure actuelle, des chances terribles et contre lesquelles il faudra que les prolétaires de l'Europe tentent les efforts de solidarité suprême qu'ils pourront tenter.

Citoyens, la note que l'Autriche a adressée à la Serbie est pleine de menaces et si l'Autriche envahit le territoire slave, si les Germains, si la race germanique d'Autriche fait violence à ces Serbes qui sont une partie du monde slave et pour lesquels les slaves de Russie éprouvent une sympathie profonde, il y a à craindre et à prévoir que la Russie entrera dans le conflit, et si la Russie intervient pour défendre la Serbie, l'Autriche ayant devant elle deux adversaires, la Serbie et la Russie, invoquera le traité d'alliance qui l'unit à l'Allemagne et l'Allemagne fait savoir qu'elle se solidariserait avec l'Autriche. Et si le conflit ne restait pas entre l'Autriche et la Serbie, si la Russie s'en mêlait, l'Autriche verrait l'Allemagne prendre place sur les champs de bataille à ses côtés. Mais alors, ce n'est plus seulement le traité d'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne qui entre en jeu, c'est le traité secret mais dont on connaît les clauses essentielles, qui lie la Russie et la France et la Russie dira à la France : "J'ai contre moi deux adversaires, l'Allemagne et l'Autriche, j'ai le droit d'invoquer le traité qui nous lie, il faut que la France vienne prendre place à mes côtés." A l'heure

actuelle, nous sommes peut-être à la veille du jour où l'Autriche va se jeter sur les Serbes et alors l'Autriche et l'Allemagne se jetant sur les Serbes et les Russes, c'est l'Europe en feu, c'est le monde en feu.

Dans une heure aussi grave, aussi pleine de périls pour nous tous, pour toutes les patries, je ne veux pas m'attarder à chercher longuement les responsabilités. Nous avons les nôtres, Moutet l'a dit et j'atteste devant l'Histoire que nous les avons prévues, que nous les avons annoncées ; lorsque nous avons dit que pénétrer par la force, par les armes au Maroc, c'était ouvrir l'ère des ambitions, des convoitises et des conflits, on nous a dénoncés comme de mauvais Français et c'est nous qui avons le souci de la France.

Voilà, hélas! notre part de responsabilités, et elle se précise, si vous voulez bien songer que c'est la question de la Bosnie-Herzégovine qui est l'occasion de la lutte entre l'Autriche et la Serbie et que nous, Français, quand l'Autriche annexait la Bosnie-Herzégovine, nous n'avions pas le droit ni le moyen de lui opposer la moindre remontrance, parce que nous étions engagés au Maroc et que nous avions besoin de nous faire pardonner notre propre péché en pardonnant les péchés des autres.

Et alors notre ministre des Affaires étrangères disait à l'Autriche : *"Nous vous passons la Bosnie-Herzégovine, à condition que vous nous passiez le Maroc"* et nous promentions nos offres de pénitence en puissance, de nation en nation, et nous disions à l'Italie. *"Tu peux aller en Tripolitaine, puisque je suis au Maroc, tu peux voler à l'autre bout de la rue, puisque moi j'ai volé à l'extrémité."*

Chaque peuple paraît à travers les rues de l'Europe avec sa petite torche à la main et maintenant voilà l'incendie. Eh bien! citoyens, nous avons notre part de responsabilité, mais elle ne cache pas la responsabilité des autres et nous avons le droit et le devoir de dénoncer, d'une part, la sournoiserie et la brutalité de la diplomatie allemande, et, d'autre part, la duplicité de la diplomatie russe. Les Russes qui vont peut-être prendre parti pour les Serbes contre l'Autriche et qui vont dire "Mon coeur de grand peuple slave ne supporte pas qu'on fasse violence au petit peuple slave de Serbie. "Oui, mais qui est-ce qui a frappé la Serbie au cœur ? Quand la Russie est intervenue dans les Balkans, en 1877, et quand elle a créé une Bulgarie, soi-disant indépendante, avec la pensée de mettre la main sur elle, elle a dit à l'Autriche "Laisse-moi faire et je te confierai l'administration de la Bosnie-Herzégovine. "L'administration, vous comprenez ce que cela veut dire, entre diplomates, et du jour où l'Autriche-Hongrie a reçu l'ordre d'administrer la Bosnie-Herzégovine, elle n'a eu qu'une pensée, c'est de l'administrer au mieux de ses intérêts."

Dans l'entrevue que le ministre des Affaires étrangères russe a eu avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, la Russie a dit à l'Autriche: *"Je t'autoriserai à annexer la Bosnie-Herzégovine à condition que tu me permettes d'établir un débouché sur la mer Noire, à proximité de Constantinople."* M. d'Erenthal a fait un signe que la Russie a interprété comme un oui, et elle a autorisé l'Autriche à prendre la Bosnie-Herzégovine, puis quand la Bosnie-Herzégovine est entrée dans les poches de l'Autriche, elle a

dit à l'Autriche : *"C'est mon tour pour la mer Noire."* - *"Quoi? Qu'est-ce que je vous ai dit? Rien du tout !"*, et depuis c'est la brouille avec la Russie et l'Autriche, entre M. Iswolsky, ministre des Affaires étrangères de la Russie, et M. d'Erenthal, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche ; mais la Russie avait été la complice de l'Autriche pour livrer les Slaves de Bosnie-Herzégovine à l'Autriche-Hongrie et pour blesser au coeur les Slaves de Serbie.

C'est ce qui l'engage dans les voies où elle est maintenant.

Si depuis trente ans, si depuis que l'Autriche a l'administration de la Bosnie-Herzégovine, elle avait fait du bien à ces peuples, il n'y aurait pas aujourd'hui de difficultés en Europe ; mais la cléricalité Autriche tyrannisait la Bosnie-Herzégovine ; elle a voulu la convertir par force au catholicisme ; en la persécutant dans ses croyances, elle a soulevé le mécontentement de ces peuples.

La politique coloniale de la France, la politique sournoise de la Russie et la volonté brutale de l'Autriche ont contribué à créer l'état de choses horribles où nous sommes. L'Europe se débat comme dans un cauchemar.

Eh bien! citoyens, dans l'obscurité qui nous environne, dans l'incertitude profonde où nous sommes de ce que sera demain, je ne veux prononcer aucune parole téméraire, j'espère encore malgré tout qu'en raison même de l'énormité du désastre dont nous sommes menacés, à la dernière minute, les gouvernements se ressaisiront et que nous n'aurons pas à frémir d'horreur à la pensée du cataclysme qu'entraînerait aujourd'hui pour les hommes une guerre européenne.

Vous avez vu la guerre des Balkans ; une armée presque entière a succombé soit sur le champ de bataille, soit dans les lits d'hôpitaux, une armée est partie à un chiffre de trois cent mille hommes, elle laisse dans la terre des champs de bataille, dans les fossés des chemins ou dans les lits d'hôpitaux infectés par le typhus cent mille hommes sur trois cent mille.

Songez à ce que serait le désastre pour l'Europe : ce ne serait plus, comme dans les Balkans, une armée de trois cent mille hommes, mais quatre, cinq et six armées de deux millions d'hommes. Quel massacre, quelles ruines, quelle barbarie! Et voilà pourquoi, quand la nuée de l'orage est déjà sur nous, voilà pourquoi je veux espérer encore que le crime ne sera pas consommé. Citoyens, si la tempête éclatait, tous, nous socialistes, nous aurons le souci de nous sauver le plus tôt possible du crime que les dirigeants auront commis et en attendant, s'il nous reste quelque chose, s'il nous reste quelques heures, nous redoublerons d'efforts pour prévenir la catastrophe. Déjà, dans le *Vormærts*, nos camarades socialistes d'Allemagne s'élèvent avec indignation contre la note de l'Autriche et je crois que notre bureau socialiste international est convoqué.

Quoi qu'il en soit, citoyens, et je dis ces choses avec une sorte de désespoir, il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes et que nous

demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs coeurs écarte l'horrible cauchemar.

J'aurais honte de moi-même, citoyens, s'il y avait parmi vous un seul qui puisse croire que je cherche à tourner au profit d'une victoire électorale, si précieuse qu'elle puisse être, le drame des événements. Mais j'ai le droit de vous dire que c'est notre devoir à nous, à vous tous, de ne pas négliger une seule occasion de montrer que vous êtes avec ce parti socialiste international qui représente à cette heure, sous l'orage, la seule promesse d'une possibilité de paix ou d'un rétablissement de la paix.

## « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire » - Jean Jaurès

**Daniel Hulas**

**Ancien Secrétaire général de l'UEF France - 69**

Assassiné le 31 juillet 1914 par l'étudiant nationaliste Raoul Villain, au Café du croissant, 146 rue Montmartre (aujourd'hui Taverne du croissant) Jaurès fut un homme d'exception.

Son assassin fut acquitté le 29 mars 1919, dans un climat général nationaliste.

Jean Jaurès fut un homme politique audacieux, fidèle à ses valeurs. Il participa à la création de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) et lança le journal *L'Humanité* en 1904.

Homme de culture et de savoir, tribun politique, réformiste et internationaliste, pacifiste mais réaliste, humaniste, se référant sans cesse à la Déclaration Des droits de l'Homme, rejetant tout sectarisme, favorable à l'épanouissement des langues régionales, il n'eut de cesse de tenter de préserver la paix entre les nations européennes, alors que la guerre menaçait.

Obsédé par la montée des nationalismes et des rivalités entre les puissances en présence, il ne ménagea pas ses efforts, allant jusqu'à encourager une grève des travailleurs au niveau européen. Il prend avec passion la défense de Dreyfus et rejette les politiques coloniales. Il est critiqué dans son propre camp pour ses positions.

Pour Jaurès, la justice est un idéal philosophique, un combat politique, une méthode démocratique, et une vertu éthique. Il prend part aux luttes ouvrières contre des patrons bourgeois insensibles et qui ignorent la souffrance humaine.

Il essaie jusqu'au bout d'infléchir la politique gouvernementale pour éviter la guerre, et n'a pas le temps de publier un « article décisif », de type « J'accuse ! ».

Sa dépouille entre au panthéon le 23 novembre 1924.

Pour le centième anniversaire de son assassinat, son héritage est récupéré sans honte par la classe politique.

De la droite à la gauche, en passant par l'extrême droite, on invoque Jaurès, sans que le sens de ses engagements soit respecté.

Nous ne nous en étonnerons pas, cette récupération malsaine et politicienne ne fait que confirmer l'incapacité de

nos politiques nationaux de tous bords à répondre aux aspirations des citoyens, dans le cadre de l'Etat-nation et d'une mondialisation installée, avec de nouvelles puissances mondiales, alors qu'ils prétendent résoudre nos problèmes dans un cadre national. Les récentes élections européennes ont bien démontré ce rejet croissant des citoyens pour des institutions lointaines et méconnues, ainsi que de la classe politique.

Les citoyens, qui ne sont plus des moutons dociles, ne veulent plus de cette arrogance politique, des privilèges, des affaires, de la langue de bois, de la fuite en avant. Un candidat avait promis la moralisation de la vie politique, mais c'est à nous, société civile, de l'exiger.

Ce sera le meilleur moyen de partager les idéaux de Jaurès, sachant que l'Europe de 2014 n'est pas celle de 1914, mais que certains prônent un retour en arrière suicidaire ; refusons la récupération des idéaux à des fins politiciennes et des calculs personnels.

Jaurès ne disait-il pas : « N'ayant pas la force d'agir, ils dissertent » en parlant des hommes politiques ?

### Dans notre prochain numéro un article sur Jean Jaurès et l'Occitanie, les langues régionales, la décentralisation et le fédéralisme

Par **Jordi Blanc** auteur de :



Collection « Viure al País », éd. Vent Terral,  
ISBN 2 785936.044.0, p. 218, (éd. de)1985

Textes de Jaurès en français (pp. 161 à 190),  
introduction,  
notes et bibliographie en occitan (pp. 7 à 160)



# Pouvoir économique et démocratie

Giampiero Bordino

Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique - Turin  
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* – Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

A l'époque de la globalisation non-gouvernée dans laquelle nous vivons et dans le contexte de l'hégémonie culturelle du libre marché qui constitue sa caractéristique typique, les risques, pour les démocraties, d'être affaiblies, deviennent toujours plus sérieux et évidents. Le pouvoir des acteurs importants de la finance et de l'économie (les banques, les institutions financières, les compagnies multinationales) et des classes dirigeantes qui les gèrent et les représentent, l'emporte d'une manière croissante sur le pouvoir des Etats et des classes politiques. Ce dernier, en fait, dans les 30 à 40 dernières années a été, dans la plupart des cas, conditionné par la doctrine du libre marché et par les intérêts liés au marché qui a contribué d'une manière décisive à leurs choix et à leurs politiques (en particulier la dérégulation des mouvements de capitaux et la gestion du capital) pour la prééminence de l'économie et surtout de la finance. Il n'est donc pas surprenant que la perception la plus répandue qu'ont les gens aujourd'hui, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays émergents, c'est que la logique de la concurrence du marché domine les relations sociales et les décisions politiques. En d'autres termes, à la fois ceux qui favorisent ou partagent cette logique et ceux qui la combattent ou la rejettent, vivent, au moins dans une certaine mesure, le même récit collectif selon lequel les Etats et les hommes politiques *de facto* «répondent aux marchés», c'est à dire à des puissances anonymes, globales et distantes mais en même temps locales et omniprésentes. Une telle vision a acquis, pourrait-on dire, une dimension anthropologique qui affecte la vie dans son entièreté et «imprègne» le monde du 21<sup>e</sup> siècle.

De nombreuses données empiriques semblent confirmer cette interprétation des relations entre la finance, l'économie et la politique. Ce n'est pas une distorsion de la réalité. Tout d'abord, un réseau global d'acteurs transnationaux, d'une nature principalement financière, est en train de prédominer sur l'économie globale. Selon une enquête suisse<sup>1</sup> qui a examiné les interconnexions entre 43 000 acteurs multinationaux, un groupe de 1318 compagnies et, emboîté à l'intérieur, un plus petit groupe de 147 compagnies, la plupart de nature financière, prédomine sur l'économie globale, et plus précisément il contrôle 40% du réseau tout entier. Pour donner un exemple, l'américain Black Rock, établi en 1988, la plus grande compagnie au monde de gestion de patrimoine, gère à elle seule 4100 milliards de dollars pour le compte de 170 fonds de pension, fonds souverains, banques, compagnies d'assurance, etc., et plus généralement elle contrôle quotidiennement pour ses clients 15000 milliards de dollars, c'est à dire 7% des actifs financiers mondiaux qui sont estimés à 225 mille milliards de dollars. Black Rock est de

facto le plus gros actionnaire des plus grandes compagnies du monde pour le compte de ses clients : il possède 5,1% d'Apple, 5,5% de Microsoft, 5,5% de General Electric, 5,4% d'ExxonMobil, 6,4% de JP Morgan Chase, 3,7% de Nestlé, 4,9% de Shell, etc. En outre, c'est le deuxième actionnaire de Google avec 5,8% et de la compagnie PetroChina avec 7,62%.

Deuxièmement, comme le montrent les rapports de la Banque des règlements internationaux, la valeur des produits financiers dérivés circulant dans le monde correspond à environ 10 fois la valeur du PIB mondial (environ 600 000 milliards de dollars, donnée 2010). Un montant transnational énorme de « papier » et dans le même temps de « pouvoir » qui imprègne le monde, parcourt les sociétés et les Etats et conditionne, à travers ses transactions, l'économie réelle et le processus de décision de la politique. La grande majorité des échanges de produits dérivés se situe en dehors des places de marché officielles, éludant ainsi les contrôles des organismes de supervision. Cinq grandes banques américaines ou britanniques -JP Morgan, Citibank, Bank of America, Goldman Sachs et HSBC- sont les protagonistes d'une grande part de ces transactions. En résumé, les réseaux mondiaux de la finance, avec leurs dimensions énormes et croissantes, donnent lieu à une « architecture de pouvoir » invasive et non transparente comme cela n'a encore jamais été vu dans l'histoire humaine.

Le rôle de cette « architecture » fut assez visible dans la crise mondiale récente qui naquit aux USA en tant que crise de la finance privée et se répandit ensuite en Europe et se transforma en une crise des dettes publiques de proportions énormes, due aux opérations de sauvetage mises en place par les Etats ; puis, en raison des politiques d'austérité, cela se transforma en une grave récession dont nous ne sommes pas encore sortis, en Europe tout au moins. Entre 2008 et 2010 en particulier, la dette agrégée des pays européens a cru de 20 points, passant de 60 à 80% du PIB (alors que la dépense sociale restait stable autour de 25% du PIB et n'a pas du tout contribué à l'augmentation de la dette contrairement à une opinion répandue). Selon un rapport de la Commission européenne de fin 2010, entre octobre 2008 et octobre 2010, la Commission a approuvé des aides publiques au système financier et bancaire à hauteur de 4600 milliards d'euros, correspondant à 37% du PIB de l'Union (600 milliards pour l'Allemagne, 850 milliards pour le Royaume Uni, 350 milliards pour la France, etc.). Malgré cela, à la fin de 2011, selon les données du FMI, les dettes des banques européennes, seulement celles officiellement prises en compte, étaient encore très hautes : 98% du PIB pour les banques allemandes, 150% du PIB pour les banques françaises, 250% du PIB pour les banques portugaises, jusqu'au maximum de 547% du PIB pour celles du Royaume Uni. Ces données doivent être considérées dans un contexte plus général qui les rend encore plus significatives. Les avoirs des banques de la zone euro correspondent à 300% du PIB de la zone et si la « finance de l'ombre » est aussi prise en compte, à 600% du PIB. Aux USA, les avoirs des banques sont estimés à 100% du PIB. On comprend mieux, alors, pourquoi on dit qu'il y a des « banques trop grosses pour faire faillite ». En réalité, le poids de la finance submerge maintenant d'une manière potentiellement

1 Stefania Vitali, James B. Glattfelder, Stefano Battiston, *The Network of Global Corporate Control*, PLoS ONE 6(10): e25995. doi:10.1371/journal.pone.0025995, 2011

ingérable, les ressources et les pouvoirs dont les Etats et les démocraties nationales disposent, même ceux des plus importants.

Dans un tel cadre général, dominé par la finance et caractérisé par une faiblesse toujours plus évidente des Etats et des démocraties, les inégalités sociales augmentent avec ses conséquences (crise de la demande et récession, comme l'économiste américain Galbraith l'avait déjà dénoncé en analysant les raisons de la crise des années 30) économiques et politiques (déséquilibres de pouvoir incompatibles avec la démocratie). Selon le « Livre des données de la richesse globale » de 2012 du Crédit suisse, 0,6% de la population mondiale (29 millions de personnes) possèdent 39% de la richesse mondiale (environ 88 000 milliards de dollars). Une tendance croissante à l'inégalité, en particulier aux Etats Unis et en Europe à partir des années 70, est constatée par toutes les principales sources internationales. La crise qui a démarré en 2007-2008 a aggravé et accéléré cette tendance avec la montée du chômage et des emplois précaires ainsi qu'avec l'abaissement des niveaux de protection sociale apportés par les pouvoirs publics. Le cas de l'Europe est à cet égard particulièrement significatif parce que l'Etat social, le soi-disant « modèle social européen » était, et reste encore dans une certaine mesure, l'une de ses marques d'identité ; et parce que c'est en Europe que les politiques d'austérité et les mesures de réduction de la dépense sociale ont été réalisées avec des effets sévèrement régressifs. En outre, l'augmentation des inégalités et le sentiment répandu de l'injustice qui s'en suit contribuent d'une manière significative à la réduction dangereuse du soi-disant « capital social » (les relations de confiance entre les gens) qui représente pourtant le facteur essentiel de cohésion dont dépend la survie-même des Etats et des sociétés, et plus spécifiquement le fonctionnement satisfaisant des systèmes de démocratie politique.

Comment redonner aux citoyens, conformément aux règles de la démocratie, le pouvoir de décider de leur vie ? En Europe en particulier mais aussi dans d'autres lieux, une réponse toujours plus répandue dans les années de crise consiste à réclamer la souveraineté nationale perdue en retournant à la logique des frontières, perçues comme la seule sauvegarde possible face aux menaces de la globalisation, et en défendant les frontières face à « l'invasion » des capitaux et des biens (politiques protectionnistes), des personnes (politiques anti-immigration), des cultures (politiques contre la multiculturalité et le métissage). Les sociétés effrayées et toujours plus mal à l'aise, adoptent, au moins dans certains secteurs, des projets de protection de l'identité, souvent au-delà des différences entre la droite et la gauche. Un retour aux souverainetés exclusives et absolues (c'est à dire qui ne reconnaissent rien d'autre au-dessus d'elles ni à l'extérieur) est une revendication qui donne naissance aux mouvements néo-nationalistes, xénophobes et racistes. Si le monde est menaçant, nous allons nous clôturer, construire des murs, protéger ainsi nos intérêts et nos valeurs. Dans une telle perspective, l'Europe aussi, qui représente le résultat encore partiel du processus d'unification politique commencé après la deuxième guerre mondiale est mis en question et attaqué. Mais les données très empiriques dont nous parlions, l'analyse du rôle et du poids de la finance, la dimension des

puissances économiques globales et multinationales (parmi lesquelles nous devrions aussi mentionner les réseaux transnationaux du crime organisé contrôlant les drogues, le trafic des hommes et des armes, etc.) montrent clairement combien cette perspective est illusoire.

Le retour à la souveraineté nationale perdue, souvenir du dix-huitième siècle, est incompatible avec une stratégie efficace pour mettre sous contrôle la finance et l'économie (qui sont globales et en réseaux, par conséquent « inatteignables » par les pouvoirs nationaux), et avec la préservation et le développement d'institutions démocratiques ouvertes et inclusives. Les régimes politiques autoritaires, fermés, pleins de ressentiment, craintifs, impuissants et en même temps enclins au conflit et à la guerre : c'est le résultat attendu, confirmé par toute l'expérience historique du 20<sup>e</sup> siècle, et par la perspective protectionniste et néo-nationaliste. A une telle perspective, il faut opposer, en Europe et ailleurs, le projet d'une souveraineté démocratique partagée, une démocratie fédérale, à plusieurs niveaux, cosmopolite et inclusive. On ne peut regagner la souveraineté populaire que par des objectifs communs, partagés aux niveaux supranational, macro-régional et mondial. Naturellement, il faut répondre à cette question, inévitable si nous voulons être crédibles et persuasifs : une souveraineté partagée, fédérale, à plusieurs niveaux, « pour quoi faire ? », et « avec quel horizon ? ». Sans couvrir ici en détail les politiques spécifiques possibles, la réponse fondamentale, au moins pour ce qui concerne les thèmes dont nous parlons dans cet article, c'est : ramener la finance et l'économie sous le contrôle de la démocratie politique, réduire les déséquilibres de pouvoir, promouvoir et assurer l'inclusion sociale et des niveaux décents d'égalité. C'est sans aucun doute la seule perspective qui nous permettra de gérer les risques mortels de l'ère globale et de continuer, au 21<sup>e</sup> siècle aussi, dans la tentative de civiliser le monde.

**Faites comme eux, abonnez vous !**



# La Cour pénale internationale (CPI), la justice internationale et le rôle des fédéralistes

**Jean-Francis Billion**

Vice-président de l'UEF France. Membre du Comité fédéral de  
l'U.E.F. et du Conseil du *WFM*

## *Hier... et aujourd'hui*

Dès l'immédiat après-guerre, et la fondation des mouvements fédéralistes internationaux (aujourd'hui l'UEF Europe et le *World Federalist Movement*), les fédéralistes ont affirmé que les institutions internationales, y compris la nouvelle Organisation des Nations unies, étaient fondamentalement imparfaites, démocratiquement déficientes et incapables d'assurer la paix et la justice en Europe et dans le monde.

A l'occasion ou indépendamment des Congrès de Montreux de 1947 (Premier Congrès européen statutaire de l'UEF et Congrès fondateur du *WFM*), l'Abbé Pierre ou d'autres fédéralistes célèbres comme les futurs Prix Nobel Albert Einstein, Lord Boyd Orr ou Bertrand Russell, ont réclamé un gouvernement mondial et « la paix mondiale par la loi mondiale » ; l'ancien pilote de l'*PUS Air Force* Gary Davis a renoncé à sa nationalité américaine et s'est revendiqué comme le premier « Citoyen du monde » avec le soutien d'importantes personnalités comme Albert Camus, l'un des fondateurs à Lyon en juin 1944 du Comité français pour la Fédération européenne et, avec Altiero Spinelli, l'un des organisateurs de la Conférence fédéraliste de Paris du printemps 1945 ; trois anciens grands Résistants, le Lyonnais Henri Frenay (fondateur du mouvement Combat), l'Allemand Eugen Kogon (ancien déporté et l'un des témoins de l'accusation lors du Procès de Nuremberg) et l'Italien Altiero Spinelli (principal co-auteur du *Manifeste de Ventotene* de 1941) ont été parmi les principaux fondateurs de l'UEF.

Fédéralistes européens, tous trois étaient conscients que la marche à l'unité mondiale, seule garantie de la paix perpétuelle *kantienne*, serait longue et qu'elle devait commencer en Europe, petit continent où avait pris naissance le nationalisme et où avaient éclaté les deux guerres civiles mondiales qui ont endeuillé le 20<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, c'est pour des raisons similaires et pour rester cohérents avec leurs racines, leurs valeurs et leur histoire, que les fédéralistes, européens et mondiaux, sont directement concernés par la création de la Cour pénale internationale (CPI).

En effet, les crimes qui tombent sous sa juridiction (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agression) découlent en droite ligne de la division du monde en Etats souverains antagonistes et d'un ordre international basé sur le nationalisme que nous refusons et que nous combattons afin de lui substituer progressivement un ordre international juste et démocratique, demain européen et, en devenant, mondial.

C'est pourquoi il incombe aux fédéralistes de rappeler et d'affirmer :

- que la signification la plus révolutionnaire de la CPI c'est que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la collectivité internationale et l'ONU ont obtenu un pouvoir direct sur les individus par-delà les Etats ;

- que la création de la CPI est une importante victoire sur la voie des unités européenne et mondiale et dans la lutte contre le nationalisme ;

- que l'expérience de la Cour européenne de justice montre que l'autorité d'un tribunal international peut commencer à s'imposer même en l'absence d'un pouvoir politique international ;

- qu'alors que les Etats-Unis, en particulier, refusent de laisser à une autorité supranationale le pouvoir de juger et de punir les crimes internationaux, les pays de l'Union européenne ont, au contraire, joué un rôle progressiste en faveur de la création de la CPI... même si depuis la signature de son « Statut de Rome », en 1998, la Grande-Bretagne est partiellement revenue (depuis l'invasion américaine de l'Irak), sur ses positions initiales en entraînant avec elle un certain nombre de pays européens ;

- que, enfin, dans un monde multipolaire, la nécessité d'une véritable politique étrangère et de défense européenne commune, c'est-à-dire d'un gouvernement européen fédéral, apparaît de plus en plus évidente.

Alors que le « gouvernement américain du monde » est incapable d'endiguer le désordre international (prolifération nucléaire, terrorisme, crise financière, etc.), l'évènement décisif pour la création d'un nouvel ordre mondial plus juste, pacifique et démocratique, ce serait l'émergence de l'Europe fédérale en tant que nouveau sujet politique international.

Mais, les fédéralistes doivent également :

- rappeler que la CPI n'aurait jamais vu le jour sans le vaste mouvement d'opinion publique qui l'a soutenue et que les ONG et la société civile internationale sont ainsi devenues de nouveaux sujets de la vie politique internationale dont les Etats doivent tenir compte, et,

- souligner avec fierté que la CPI, n'aurait pas été créée sans le rôle moteur du *WFM* et de son Directeur exécutif, l'Américain William Pace, coordinateur 25 années après la signature du Statut de Rome de l'importante Coalition internationale des ONG pour la Cour pénale internationale (*CICC*) qui regroupe plus de 1.000 ONG dans le monde et dont le *WFM* assure toujours le secrétariat.

***Quelles réponses apporter à ceux qui critiquent les limites de la justice internationale... ?***

Il est juste de considérer que la CPI est aujourd'hui imparfaite, que, par exemple, trop des cas dont elle se saisit concernent le continent africain ou les pays du Sud... et

trop peu les pays du Nord...

C'est pourquoi, les fédéralistes doivent aussi souligner :

- que la CPI ne pourra jamais être indépendante des rapports de force internationaux ;
- que, tant que le monde restera divisé en Etats nationaux souverains, chaque gouvernement conservera sa propre raison d'Etat et donnera sa propre interprétation de la justice internationale ;
- que les conditions de la justice internationale ne seront jamais totalement réunies avant la création de la Fédération mondiale...

Mais que, en parallèle, dans un environnement de plus en plus interdépendant et pour contrôler la mondialisation, l'unique voie c'est la construction d'institutions politiques internationales solides et démocratiques.

A ceux qui affirment avec raison qu'« il n'y a pas de paix sans justice », les fédéralistes doivent répondre inlassablement qu'il n'y aura jamais de justice sans la paix et qu'il n'y aura jamais la paix mondiale sans gouvernement démocratique mondial.

Dans le combat pour la justice internationale, le rôle historique des fédéralistes, qui partagent avec le mouvement pour la paix l'aspiration à la justice internationale, consiste à montrer la stratégie permettant sa réalisation : « la voie magistrale pour faire prévaloir le droit et la justice sur la force au niveau international, c'est celle qui passe par la création de nouveaux centres de pouvoirs démocratiques au-delà des Etats nationaux, celle, donc, qui passe par le dépassement des Etats nationaux et de leur souveraineté absolue ».

### ***L'UEF France et la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI)***

L'UEF France a depuis sa dernière Assemblée générale en septembre 2013 décidé d'adhérer à la Coalition française pour la CPI (CFCPI) dont la liste des membres est disponible sur son site [www.cfcpi.fr](http://www.cfcpi.fr)

Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les actions de la CFCPI dans la mesure où les Etats nationaux rechignent toujours à abandonner quelque part de leur souveraineté que ce soit...! Et, nous en donnerons ci-après un premier exemple !...

En effet, un projet de loi (PPL) déposé par le Député d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, en 2012, reste depuis lors en souffrance au Parlement...

Soutenue par la CFCPI, cette PPL s'inscrit dans le cadre de la loi d'adaptation du droit français au Statut de la CPI élargissant la compétence territoriale des tribunaux français afin de permettre la poursuite et le jugement des auteurs de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à l'étranger ; elle vise en fait à lever une partie des restrictions que la loi du 9 août 2010 apportait à la possibilité de poursuivre, en France, les auteurs de ces

crimes, conformément au « principe de complémentarité », défini par le Statut de Rome, en vertu duquel il revient en priorité aux Etats de soumettre à leurs juridictions criminelles les auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité... Mais, même si la PPL Sueur maintient le monopole du ministère public pour poursuivre ces crimes, dérogeant ainsi au droit commun et à la tradition pénale française et « verrouillant » l'accès des victimes à la justice, cette proposition est encore de trop pour les princes qui nous gouvernent et en particulier pour le Quai d'Orsay tandis que la Garde des sceaux ne brille pas par ses audaces...

Il est donc juste et nécessaire que la CFCPI et ses associations membres se mobilisent et c'est pour l'explicitier que de larges informations sont disponibles en particulier sur les liens suivants :

<http://www.cfcpi.fr/spip.php?rubrique4>

<http://www.cfcpi.fr/spip.php?article716>

<http://www.cfcpi.fr/spip.php?article722>

## **Lutte contre l'impunité : la France protège-t-elle les criminels de guerre ?**

**François Picart**

**Président de l'Association des Chrétiens contre la torture (ACAT)  
Ce texte a été publié à l'origine dans *La Croix* du lundi 11 août 2014  
Fédéchoses remercie l'auteur de son autorisation de republication**

La France, pourtant en première ligne dans la lutte contre l'impunité sur la scène internationale, traîne des pieds au niveau national, refusant un recours en justice aux victimes de crimes contre l'humanité ou crimes de guerre.

Le 17 juillet 1998, lors de la création de la Cour pénale internationale, avec 120 pays, la France rappelait le « *devoir de chaque Etat de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux* ». Conscients que ce nouveau tribunal ne pourrait pas juger tous les responsables des crimes de masse, les tribunaux nationaux devaient être complémentaires de cette cour internationale pour pouvoir les juger même s'ils étaient commis à l'étranger, même si l'auteur ou la victime étaient étrangers. Il s'agit du mécanisme de compétence universelle ou extraterritoriale. L'affaire du dictateur chilien, Augusto Pinochet, en a été une illustration emblématique, en 1998, lorsqu'il a été arrêté à Londres à la demande d'un juge espagnol.

Pourtant, seize ans plus tard, un nouveau Pinochet ne pourrait pas être traduit devant les tribunaux français. En effet, en 2010, des verrous ont été inscrits dans la loi dans l'unique but d'empêcher toute poursuite judiciaire de criminels de guerre. Les sombres amitiés de la France l'aurait donc rendue réticente à juger les crimes les plus graves de l'humanité ?

***Des engagements présidentiels restés lettre morte***

En 2012, le candidat François Hollande écrivait à l'ACAT: « *Le texte de loi voté par la France en 2010 ne permet pas aux victimes des crimes internationaux les plus graves d'obtenir justice dans notre pays. Je n'accepte pas le mécanisme juridique existant qui défend (protège) des bourreaux en France (...). Je veux, bien entendu, revenir sur ces restrictions. Je n'accepterai pas que la France soit terre d'impunité pour des criminels de guerre ou des auteurs de génocide* ». Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme lui ont demandé ces deux dernières années de mettre en œuvre cet engagement. Silence radio du côté de l'Élysée.

Du côté du Sénat, en février 2013, une loi, initiée par le sénateur Jean-Pierre Sueur, a pourtant permis de lever tous les verrous existants, sauf un : le monopole du parquet. Pierre angulaire du système, le procureur, entièrement soumis au pouvoir politique, reste le seul titulaire du droit de déclencher des poursuites judiciaires.

### ***L'omnipotence du procureur au détriment des victimes***

Des victimes de délits ou de crimes ordinaires peuvent porter plainte en se constituant partie civile directement devant le juge d'instruction et ainsi enclencher une enquête judiciaire. *A contrario*, les victimes de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre se voient privées de ce droit et doivent faire face à l'éventuelle inertie ou au refus du procureur. Un dispositif qui arrange bien le pouvoir politique qui peut ainsi contrôler les affaires qu'ils jugent sensibles.

Dans plusieurs affaires de crimes internationaux, le parquet est intervenu sur instruction du Ministère de la Justice pour entraver la procédure pénale et refermer des dossiers qui embarrassaient les relations diplomatiques de la

France. Il s'est caché derrière des immunités diplomatiques non fondées pour permettre à de hauts responsables d'échapper à la justice et s'enfuir du territoire français. Le parquet a requis des non-lieux durant des instructions ou demandé l'acquittement. Il a même fait appel de la condamnation d'un tortionnaire tunisien « *à la demande de la Chancellerie* », comme l'avait précisé à l'époque la Secrétaire générale du parquet, dans une affaire jugée en 2010. Quand la politique prime sur l'intérêt de la justice et des victimes.

### ***Modifier la loi sur la compétence universelle : un impératif pour les victimes de crimes internationaux***

On ne peut que se réjouir de la création récente d'un pôle spécialisé de magistrats et de procureurs qui enquête et poursuit une trentaine d'affaires liées à des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, ainsi que de la création d'une unité spécialisée de gendarmes et de policiers. Ces moyens doivent cependant avoir pour corollaire un dispositif juridique adapté qui devrait garantir un recours effectif pour les victimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Et c'est bien là que le bât blesse : le texte adopté par le Sénat il y a 18 mois attend toujours d'être examiné par l'Assemblée nationale. L'impunité prime en attendant. Les députés ont la possibilité de supprimer définitivement tous les verrous, en particulier celui du monopole du parquet. Il est donc urgent de l'inscrire à l'ordre du jour, afin de mettre fin à cette atteinte grave au droit des victimes à un recours effectif. Une quête de justice que les victimes de crimes internationaux attendent toujours.

## **Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

- ***Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;**
- **toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;**
- **inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;**
- **à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;**
- ***Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.**



## **Nations sans Etats..., souveraineté nationale ou autonomie... dans l'UE et dans le monde ?**

### **Préserver un Irak multiforme et multireligieux**

**Joseph Yacoub**

Professeur honoraire (sciences politiques) de l'Université catholique de Lyon - ancien titulaire de la chaire UNESCO « Mémoire, cultures et interculturelité » de l'Université catholique de Lyon. Spécialiste des minorités et des Chrétiens d'Orient.

Fédéchoses remercie l'auteur de l'autorisation de reproduire ce texte publié initialement dans *La Croix*

Depuis 2004, la situation des Chrétiens d'Irak s'est aggravée. Mais depuis le 10 juin dernier, leur sécurité s'est nettement détériorée, notamment à Mossoul, ville qui compte plus de vingt églises, et dans la province de Ninive, à la suite de la prise de contrôle de la cité par des djihadistes islamistes. Depuis le 17 de ce mois, ils ont même été chassés de Mossoul par des forces obscurantistes.

Certes, pour beaucoup d'Irakiens, au delà de leurs appartenances religieuses et ethniques, la vie est devenue un enfer. C'est le cas de toutes les composantes ethniques et religieuses du peuple irakien : Arabes, Kurdes, Chabaks, Yézidis, Turkmènes, Mandéens, Assyro-chaldéens, Arméniens, Chiïtes, Sunnites, Chrétiens.

On a assisté à une détérioration sécuritaire constante et à une aggravation des affrontements interconfessionnels. L'État irakien est ainsi devenu un État fractionné en catégories, voire sous-catégories confessionnelles et ethniques. On se trouve face à des structures étatiques déficientes (administration, police, armée...), à un lien national ébranlé, une société meurtrie et fragmentée, psychologiquement souffrante, une identité déchirée et un tissu national émiétté.

Aujourd'hui, l'Irak est dans le chaos et menacé de décomposition. Ses Chrétiens sont en danger. Proportionnellement à leur nombre et en raison de leur appartenance religieuse, les Chrétiens d'Irak ont déjà payé un lourd tribut de souffrances et de privations. Écartés du jeu politique, marginalisés comme communauté, ils ont été victimes de vexations de toutes sortes et subissent régulièrement des situations douloureuses : enlèvement, demandes de rançons, assassinats, atteintes à leurs personnes et à leurs biens, tortures, violences et intimidations. Tout cela a donné lieu à une évidente saignée démographique qui a pris l'allure d'une hémorragie que personne ne peut arrêter. Sur plus de 1 million de membres avant 2003, 60 % ont d'ores et déjà pris le chemin de l'exil. Et c'est dramatique.

À elle seule, la ville de Mossoul comptait, en 2003, 35.000 Chrétiens, enracinés dans cette terre depuis 2.000 ans. Aujourd'hui, plus personne ! Or, les derniers ont été

forcés ces derniers jours d'abandonner leurs domiciles et leurs biens, leurs maisons ayant été saisies par les djihadistes de l'État islamique et marquées de la lettre « N » qui veut dire Nisrani (Nazaréen).

Devant le malheur des Chrétiens d'Irak, les élans de sympathie et de solidarité semblent timides. Pourtant, leur situation est grave, et leur survie est en jeu. Une nuit sombre enveloppe désormais les minorités de ce pays, en particulier ses chrétiens.

Le patriarche syrien-catholique Joseph III Yonan a qualifié d'« épuration de masse sur base religieuse » les terribles événements en cours à Mossoul et dans la province de Ninive. Le patriarche syrien-orthodoxe Mor Ignace Ephrem II Karim a fait de même.

La France doit dénoncer plus fermement les atteintes graves commises contre les minorités religieuses et prendre des mesures diplomatiques concrètes pour la protection des Chrétiens d'Irak, pour que ce pays puisse retrouver la voie de la réconciliation nationale entre ses composantes religieuses et ethniques, car il importe que les minoritaires soient pleinement reconnus et voient leurs droits à la liberté de religion et de conviction – qui est un droit fondamental de l'homme –, à l'égalité et à la non-discrimination concrétisés.

Avec les Chrétiens d'Irak, il s'agit d'une présence historique et autochtone qui remonte à l'ancienne Mésopotamie et liée consubstantiellement à l'avènement du christianisme. Ces Chrétiens sont une communauté citoyenne, fidèle et loyale, qui revendique sa sécurité et son intégrité physique, et sa reconnaissance au nom d'une liberté fondamentale, celle de religion et de conviction, et du droit à la différence, reconnue du reste par le droit international.

L'État irakien se doit de protéger ses citoyens, sous peine de faillir à sa mission principale. Ce pays a besoin de toutes les parties qui le composent, bref de tout son tissu social. Le patriarche irakien de l'Église chaldéenne, Louis Raphaël 1er Sako, très inquiet de la situation, a lancé un appel ferme au monde entier, le 17 de ce mois, pour agir et ne pas se contenter de belles paroles.

La présence chrétienne, dans cette région du monde très troublée, est donc importante à plusieurs titres. La France et l'Europe se doivent de la défendre, à la fois pour la sauvegarde de la pluralité et des libertés, et aussi pour leur propre place dans ce monde.

Préserveons un Irak multiforme et multireligieux dans la sécurité, la paix civile et la justice, avant qu'il ne soit trop tard !

**Claire Weibel Yacoub, *Le rêve brisé des Assyro-Chaldéens - L'introuvable autonomie*, éditions du Cerf, Paris, 2011, pp. 309, € 20**

**Bernard Lesfargues**

**Ecrivain et traducteur - Editeur et militant fédéraliste - 24**

Il est malheureusement inutile de chercher sur une carte du Moyen-Orient où se trouvent les derniers Assyro-Chaldéens, Chrétiens, mais divisés ; peu nombreux et relevant de diverses capitales ; persécutés par les Turcs, les Kurdes, les Arabes, les Persans, ils ont été déportés, comme les Arméniens avec lesquels on les a souvent confondus ; si ces derniers ont eu la chance de recouvrer une partie de leurs territoires traditionnels et de vivre autonomes, les Assyro-Chaldéens -en dépit de leur engagement auprès des Alliés au cours de la première Grande Guerre- n'ont jamais reçu que des promesses vite oubliées, et n'ont pas obtenu la moindre indemnité pour les exactions de toute sorte dont ils ont été victimes.

Claire Weibel Yacoub a écrit un livre passionnant et passionné, qui livre à ses lecteurs les documents indispensables pour une saine compréhension de ce drame ignoré. Ignoré, pas tellement, mais volontairement occulté par les deux Etats responsables de l'ordre au Moyen-Orient : la France et l'Angleterre. Le pétrole de Mossoul était bien plus intéressant que la fragile survie des diverses communautés chrétiennes. L'histoire plus que millénaire des Assyro-Chaldéens prend fin sous nos yeux : on égorge, on viole, on assassine, et s'il en reste encore quelques uns, qu'on les disperse... Au massacre final de Simélé (1933) répondent les innombrables massacres qui, aujourd'hui, se perpétrent dans le monde entier. A quand notre tour ?

**Cet ouvrage de Claire Weibel Yacoub faisait suite à sa publication de, *Surma l'Assyro-Chaldéenne (1883-1975). Dans la tourmente de la Mésopotamie*, éd. l'Harmattan, 2007, Paris, p. 275, € 25**

Dans ce premier ouvrage l'auteure raconte la saga de Surma, personnalité exceptionnelle qui lutta pour obtenir une terre et un statut pour son peuple dont elle accompagna l'exode après le génocide de 1915 et dont elle assura un temps la régence. Exilée à Chypre, elle vécut en Grande-Bretagne et termina sa longue et riche vie aux Etats-Unis. Cette biographie passionnante, très documentée, fruit d'un travail de dix années, au delà de son intérêt historique et politique se lit comme un roman.

## **Grande-Bretagne. Vers un Royaume-Uni fédéral**

**Fédéchoses – N° 14 – 1<sup>er</sup> trimestre 1976**

**Yves Pagès**

**A l'époque trésorier de la JEF France et  
membre du Comité de rédaction de *Fédéchoses***

« Une insulte, un camouflet », affirment les Ecossais. « Un pur expédient pour sauver un *Labour Party* en déroute en Ecosse », admettent les Anglais les moins virulents : une erreur politique à coup sûr. Le *Livre Blanc* sur la dévolution à accorder au Pays de Galles et à l'Ecosse publié par le gouvernement de Mr. Wilson pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Ce document a réussi à faire l'unanimité contre lui, dès sa parution en novembre 1975 et le tollé général ne fait que s'amplifier depuis. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ?

### ***L'origine du Livre Blanc***

#### **Positions traditionnelles des divers partis politiques**

Les deux partis principaux, conservateur et travailliste, n'ont jamais eu de doctrine bien précise en réponse aux revendications écossaises ou galloises. A chaque fois qu'un gouvernement sentait son implantation électorale vaciller, il se décidait à jeter un « os à ronger » pour calmer un temps les accès de fièvre nationaliste. Ceci est particulièrement sensible à partir des premiers succès du *Scottish National Party (SNP)* dans des élections partielles entre 1967 et 1969. La position traditionnelle du Parti travailliste est le respect des différences culturelles des nationalités, mais dans le cadre intangible du Royaume Uni.

Il est surtout partisan d'une décentralisation administrative : en 1964, il a mis sur pied le *Welsh Office* et créé le poste de Secrétaire d'Etat au Pays de Galles. Le Parti conservateur n'est guère plus motivé par les affaires écossaises. Cependant, Mr. Heath envisage pour la première fois une certaine dévolution pour l'Ecosse (discours de Perth en mai 1967), précisée en 1974 sous la forme d'une assemblée de conseillers locaux, élus indirectement. Seul le Parti libéral est en faveur d'un système fédéral. Depuis 1894, les libéraux militent pour l'octroi du « *Home Rule* » aux quatre nationalités du Royaume. Quant au *SNP*, son programme politique est clair : dès qu'il obtiendra plus de la moitié des votes des Ecossais, il engagera, avec Whitehall, les négociations pour l'indépendance.

#### **Le centralisme politique anglais**

Le pouvoir politique (exécutif et législatif) est trop centralisé à Londres. Les administrations locales sont dépourvues d'autonomie et ne répondent pas aux aspirations locales. Cette centralisation aboutit à une congestion à Whitehall et à Westminster (sessions parlementaires surchargées...) réduisant les questions plus spécifiquement écossaises à la portion congrue.

#### **Le déclin du Parti travailliste en Ecosse**

Le *Labour* a une responsabilité particulière dans le revirement nationaliste d'un électoral traditionnellement de gauche, avec surtout le fief travailliste de Glasgow et de la vallée de la Clyde. L'état-major londonien du Parti est beaucoup moins sensibilisé au problème écossais que ses homologues conservateur ou libéral, à cause d'une organisation plus centralisée.

D'autre part, la faiblesse du militantisme, associée

avec une image de marque vieillissante (sur des questions telles que la loi sur le divorce, la contraception,...) détournement du *Labour* une large fraction de l'électorat, jeune en particulier, qui cherche ailleurs des réponses à ses aspirations.

### **Le renouveau du *Scottish National Party***

Après ses premiers succès de 1967 à 1969, le SNP s'essouffle de 1970 jusqu'en 1974. Cette période correspond au gouvernement conservateur durant lequel la façon la plus évidente pour les électeurs de marquer leur mécontentement est de voter travailliste. A partir de 1974, le SNP gagne en crédibilité face à un gouvernement travailliste (de plus en plus décevant), rendu responsable du marasme économique sévissant surtout dans la vallée de la Clyde.

La découverte du pétrole en Mer du Nord permet de renforcer les thèses nationalistes du SNP qui conquiert ainsi 11 sièges au Parlement de Westminster à l'occasion des élections législatives de 1974. Mais ce serait une erreur de croire que le renouveau de ce parti ne repose que sur un opportunisme aux couleurs de l'or noir. Il est vrai qu'une partie de la classe politique anglaise fait peu de cas des questions culturelles et linguistiques ! Quoi qu'il en soit les travaillistes peuvent se vanter d'avoir encore une fois raté le coche : « Ceux qui disent que le SNP n'est qu'un mélange de pétrole et d'opportunisme devraient se demander pourquoi le Parti travailliste n'est pas le bénéficiaire de cette soudaine flambée d'espérance. Cela aurait pu être une occasion bénie pour tenir quelques unes des promesses dont il a bercé l'électorat écossais pendant des années. »<sup>2</sup>

Espérons que les Ecossais sauront mieux défendre leur pétrole que les Occitans leur gaz de Lacq exporté au profit des consommateurs 'franchimands' et non pas destiné à jeter les bases d'une solide industrie régionale. On le voit, les administrations londonienne et parisienne agissent bien d'une façon comparable.

C'est seulement pour couper l'herbe sous le pied aux nationalistes que les travaillistes se sont engagés dans leur « programme de gouvernement pour les élections de 1974 » à étudier la question de la dévolution.

### ***Les propositions du Livre blanc, les réactions***

#### **Le Livre blanc**

Le *Livre blanc* est l'exemple même d'une production technocratique. Son élaboration qui aurait pu être à l'origine d'une vaste campagne d'explications et de propositions, en Ecosse comme par ailleurs, n'est le fruit d'aucune concertation démocratique. Comment s'étonner dès lors qu'il réponde aussi mal aux aspirations des intéressés ?

#### L'Assemblée et ses prérogatives

L'Assemblée écossaise serait élue au suffrage universel (scrutin par arrondissement à un seul tour). Rappelons brièvement ses prérogatives : elles couvrent les domaines de l'administration locale, la santé, l'éducation, le droit civil et pénal, le logement, l'urbanisme, l'environnement et les travaux publics. Aucune des questions économiques -clés des problèmes de l'Ecosse- ne sont du ressort de la future Assemblée ; il était difficile de

« dévoluer » moins... ! Le Parlement de Londres allouera chaque année un budget pour financer les secteurs dévolus. L'Assemblée pourra seulement modifier le taux des impôts locaux, mais ne pourra pas en lever d'autres.

#### Les pouvoirs exorbitants du Secrétaire d'Etat

Les pouvoirs du Secrétaire d'Etat à l'Ecosse, déjà membre du cabinet ministériel dans le système actuel, ne sont pas diminués dans le projet gouvernemental, mais au contraire deviennent équivalents à ceux d'un Vice-Roi.

Il doit, plus ou moins en fonction de la nouvelle assemblée élue, nommer le chef de l'exécutif et approuver le choix que ce dernier fait de ses collaborateurs. De plus, le Secrétaire d'Etat a droit de veto sur toute loi votée par l'Assemblée qu'il estimerait contraire à sa politique. Il demande alors les amendements nécessaires ; si les députés n'obtempèrent pas, il s'adresse directement au Parlement de Westminster pour l'abrogation pure et simple.

Enfin, il peut se substituer à l'exécutif écossais en cas de refus de ce dernier d'appliquer ses directives. « Avec un tel arsenal de restrictions, les vœux pieux du Livre blanc au sujet de la possibilité d'une coexistence harmonieuse entre Edimbourg et Londres sont sans valeur ».<sup>3</sup>

#### Les réactions suscitées par le Livre blanc

Sans parler des nationalistes, les Ecossais modérés des *Trade Unions* ou du *Labour* ont été profondément déçus par les propositions si timorées du *Livre blanc*.

Sondage réalisé à la mi-décembre 1975 sur les intentions de vote des Ecossais :

SNP : 37 %    Labour : 30%    Conservative : 28 %  
6,5 % gagnés sur le Labour par rapport à la dernière élection (*The Economist* 20 décembre 1975).

La conséquence immédiate de cette désillusion est la déroute du Parti travailliste face au SNP dans les élections locales depuis novembre. Si le gouvernement ne transige pas sur son projet, on risque d'assister à un éclatement du *Labour Party*.

Certains travaillistes écossais, Mr. J. Sillars à leur tête, ont commencé à prendre leurs distances en se regroupant dans le *Scottish Labour Party (SLP)* qui pourrait devenir un tremplin vers la dissidence. L'enjeu est d'autant plus grand que la majorité travailliste à Westminster, déjà infime, serait anéantie si les « rebelles » du SLP se mettaient à voler de leurs propres ailes, c'est à dire concrètement à voter les amendements du SNP afin de rester crédibles aux yeux de leurs électeurs. Il serait cependant injuste de ne voir dans le lancement du SLP qu'une simple tentative de sauvegarder une position électorale. C'est aussi le symptôme d'une évolution : une part croissante de la gauche écossaise, désenchantée par la politique réformiste de Wilson, estime que l'avènement d'un véritable socialisme serait moins une chimère dans une Ecosse autonome.

#### L'égarement de la gauche travailliste anglaise

Que pense la gauche anglaise du SLP, en particulier, et de la dévolution en général ? La position des membres du groupe *Tribune* (gauche du Parti travailliste) qui regrettaient déjà de s'être laissés engager aussi loin dans le manifeste de gouvernement de 1974, est révélatrice d'un

2 *New Statesman* 21 novembre 1975

3 *The Economist* 29 novembre 1975

certain aveuglement de la classe politique anglaise face à la question écossaise.

Ils considèrent que la stratégie de Mr. J. Sillars et de ses amis risque de diviser la classe ouvrière britannique. Le regroupement autour du *SLP* ne serait en fait motivé que par le désaccord avec la politique économique gouvernementale : les Écossais défendraient mieux leurs intérêts en se ralliant aux « tribunistes », également opposés à cette politique. C'est vraiment faire peu de cas des revendications spécifiquement écossaises. Quand on sait que le groupe *Tribune* est toujours prêt à clamer sa solidarité avec les minorités nationales...pourvu qu'elles ne soient pas britanniques !

#### La position positive du Parti communiste

La position du Parti communiste -marginal en Grande Bretagne- est beaucoup plus constructive. Conscient qu'il ne faut pas affaiblir la classe ouvrière, Mr. Mac Lennan, Secrétaire général, affirme cependant que : « ...le moyen pour consolider l'unité des mouvements ouvriers anglais, écossais et gallois, est de renforcer la coopération volontaire de nos trois peuples sur une base démocratique, en accédant équitablement aux besoins et espérances nationaux de chacun d'entre eux ».<sup>4</sup>

#### Quant aux Conservateurs...

Le parti de Mrs. Thatcher peut difficilement exploiter les tensions au sein du *Labour* avec des propositions aussi opportunistes que démagogiques. En effet, les nombreux « unionistes » (anti-dévoolutionnistes) risquent fort de ne pas respecter les consignes de vote du leader quand le Devolution Bill sera débattu à Westminster.

#### **Après le Livre blanc**

Il s'agit maintenant d'envisager sur quoi peut déboucher le *Livre blanc*. L'éventail est largement ouvert entre le *statu quo* représenté par le projet gouvernemental et l'éclatement du Royaume Uni avec le succès des séparatistes du *SNP*.

Nous exposerons successivement deux possibilités, l'une réformiste, l'autre plus radicale.

#### **L'hypothèse réformiste**

Dès à présent le type de dévolution proposé semble difficilement applicable et a donc peu de chance d'être adopté tel quel par le Parlement. On peut sans trop dénaturer le *Livre blanc*, lui apporter un certain nombre d'amendements.

Pour éviter qu'il y ait à la tête de l'exécutif écossais deux personnages, le Secrétaire d'Etat et le chef de l'exécutif, la disparition du premier, ou au moins son effacement, est indispensable pour éliminer une source évidente de conflit. En conséquence, tout arbitrage d'un désaccord entre Edimbourg et Londres pourrait être confié à une sorte de « Conseil constitutionnel » dont la neutralité serait reconnue par les deux parties.

Les modérés n'estiment pas qu'il soit nécessaire d'accorder une véritable autonomie économique à l'Ecosse. Tout au plus, l'Assemblée aurait le pouvoir de lever des impôts supplémentaires, mais la plus grosse part de son budget viendrait de la subvention annuelle accordée par

Westminster. Elle devrait également avoir un droit de regard et même une certaine initiative sur les questions économiques telles que la politique industrielle ou l'aménagement du territoire.

Cette dévolution raisonnable est certainement la plus probable, du moins à court terme. Elle n'en constitue pas moins qu'un pis-aller et, au fur et à mesure de son application, ses insuffisances se dévoileront. D'autre part, une assemblée élue au suffrage universel ne pourra guère longtemps supporter de voir son rôle si étroitement cantonné.

Suivant une dynamique souvent observée, elle exigera une extension de ses prérogatives, à savoir une dévolution plus radicale.

#### **L'hypothèse radicale et ses limites**

Cette hypothèse reprend à son compte les aspects positifs de la précédente : en particulier un exécutif non bicéphale et le « Conseil constitutionnel ». La différence essentielle réside dans la revendication (tout au moins d'une partie) des revenus pétroliers et d'une autonomie plus grande dans les matières fiscale et industrielle.

#### Le pétrole : une arme à double tranchant

A combien peut-on estimer les revenus pétroliers dont bénéficierait une Ecosse indépendante, prônée par le *SNP* ? Sur la base de 11 dollars le baril, l'excédent de la balance des paiements serait de 3,6 milliards de livres sterling par an vers 1980. A première vue, la propagande des nationalistes, riches en Ecosse ou pauvres dans le Royaume Uni », ne semble pas dénuée de tout fondement. Ces revenus peuvent cependant être dangereux s'ils sont mal maîtrisés : l'afflux d'une telle masse monétaire risque de générer des tensions inflationnistes graves. Si on l'éponge par une augmentation des salaires et des prestations sociales, allocation chômage en particulier, on assistera à une forte croissance de la demande intérieure. La satisfaire obligera à importer massivement des biens d'Angleterre (ou d'ailleurs), alors que l'industrie écossaise, de moins en moins concurrentielle à cause des salaires élevés, ne pourra faire face.

Il est donc souhaitable de financer en priorité les programmes de développement industriel, majorant la capacité et la compétitivité à long terme des entreprises.

#### L'indispensable solidarité

Avec ou sans pétrole, le problème du sous-emploi chronique persistera. L'« *Oil-Boom* » n'a résorbé que marginalement le chômage (2 % à Aberdeen mais toujours 7 % à Glasgow) et sera de moins en moins en mesure de le faire.

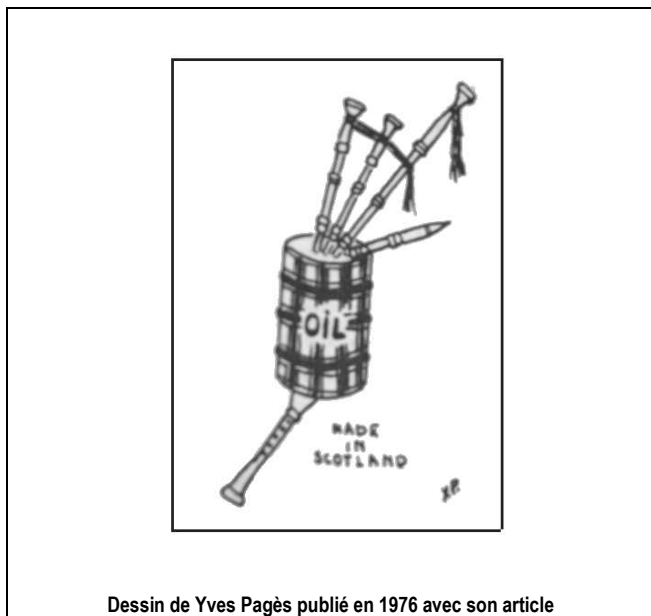
L'activité pétrolière a, jusqu'à présent, permis la création de 60.000 emplois dont seulement 15 % sont localisés dans la vallée de la Clyde : une goutte d'eau face aux 214.000 personnes qui ont dû chercher un emploi au dehors de cette région pendant les années 60 et l'on estime le nombre d'emplois supplémentaires supprimés d'ici 1991 à 400.000.

Dès lors, il apparaît difficile que l'Ecosse, même avec son pétrole, puisse se sortir toute seule de cette ornière. L'aide de l'Angleterre, qui a sa part de responsabilités, devrait favoriser un redéploiement des activités industrielles (implantation de nouvelles firmes...).

<sup>4</sup> Lettre au *New Statesman* du 9 janvier 1976

Pour nous, fédéralistes, seule une Grande-Bretagne fédérale dans une Europe fédérée peut à la fois accorder une large autonomie aux nationalités qui la composent tout en respectant leurs aspirations légitimes (culturelles, politiques ou économiques) et maîtriser les domaines de la macro-économie, de la défense et des affaires étrangères.

D'autre part, c'est seulement dans la Fédération européenne que l'Ecosse pourra exposer directement ses points de vue ou ses revendications au niveau le plus approprié sans passer par l'intermédiaire de Londres.



Dessin de Yves Pagès publié en 1976 avec son article

## Catalogne, Écosse : pour que l'Union européenne intègre les nouveaux États

**Valéry-Xavier Lentz**  
Secrétaire fédéral de l'UEF France – Paris  
Article publié initialement en 2013 sur *Le Taurillon*

Alors que l'Écosse a tenu un référendum sur son indépendance et que le parti majoritaire en Catalogne l'envisage, se pose la question de l'appartenance à l'Union européenne (UE) des nouveaux États qui naîtraient en cas de succès de ces consultations.

Le 15 octobre 2012, le Premier Ministre écossais Alex Salmond, membre du Parti nationaliste écossais (*SNP, Scottish Nationalist Party*), et le Premier Ministre conservateur britannique David Cameron ont signé un accord en vue de permettre l'organisation en 2014 d'un référendum sur l'indépendance de l'Écosse.

En Catalogne, le Président du gouvernement, Artur Mas, envisage de convoquer une telle consultation, après le succès de la manifestation du 11 septembre 2012, à l'occasion de la fête nationale catalane. Suite au rejet par le gouvernement central de sa demande pour une plus grande autonomie fiscale, il a convoqué les élections anticipées du

25 novembre 2012 qui ont donné une majorité aux partis favorables à une consultation sur l'indépendance<sup>5</sup>.

En Flandre, les élections du 25 mai 2014 ont vu se confirmer la montée en puissance des indépendantistes de la *NVA*. Le Pays basque a voté le 21 octobre 2012 et a donné une majorité aux indépendantistes. Ceci dit ces partis n'envisagent pas d'aller vers l'indépendance à ce jour<sup>6</sup>.

### *Un processus incertain*

L'aboutissement de ces revendications indépendantistes demeure incertain.

Dans tout ces cas, les territoires concernés bénéficient déjà d'une large autonomie et d'institutions propres qui permettent à leurs citoyens d'élire leurs gouvernants et de participer à la définition de lois et de politiques spécifiques. Si le thème de l'indépendance y revient régulièrement dans le débat politique, c'est aussi car il peut être un argument en faveur d'une plus grande autonomie dans les négociations avec le gouvernement central.

Les enquêtes d'opinion donnent pourtant rarement de majorité favorable à l'indépendance.

Sondages concernant l'indépendance		
Territoire	Favorables > (2011-2012)	Source
Écosse	28 % à 43 %	Référendum sur l'indépendance de l'Écosse
Catalogne	34 % à 54,8 %	<i>Catalan independentism</i>
Flandre	15 %	La scission, farfelue ou non ? ( <a href="http://lalibre.be">lalibre.be</a> ) <sup>7</sup>
Pays basque	40 %	L'indépendance n'est pas au programme du Parti nationaliste basque ( <i>Le Monde</i> )

Notons qu'en Catalogne la tendance est majoritaire seulement depuis 2012, et largement minoritaire dans les enquêtes proposant des alternatives (fédéralisme, confédéralisme, autonomie). Le vote du 25 novembre 2012 n'a pas permis d'observer un élan accru en faveur de cette hypothèse, l'équilibre des forces ayant peu évolué depuis les élections de 2010 (les deux-tiers des sièges ayant été attribués à des « souverainistes »).

Enfin, la démarche vers l'indépendance rencontre aussi des oppositions politiques fortes. Si le gouvernement britannique a reconnu le droit à l'autodétermination des

<sup>5</sup> Cf. Élections régionales de 2012 en Catalogne sur Wikipedia.

<sup>6</sup> Cf. L'indépendance n'est pas au programme du Parti nationaliste basque.

<sup>7</sup> Je n'ai pas trouvé de résultats directs vers de tels sondages au cours de la rédaction de l'article. N'hésitez pas à compléter l'article en commentaire si vous disposez de telles sources.



Écossais, le gouvernement espagnol est farouchement opposé à ce que les citoyens de Catalogne puissent s'exprimer à travers un tel référendum. Une résolution proposant cette hypothèse a été rejetée au Parlement espagnol le 9 octobre 2012, par tous les partis nationaux (par opposition aux partis n'étant présents que dans les régions autonomes). Le Parlement catalan avait en revanche approuvé fin septembre la perspective d'une consultation.

### ***L'enjeu de l'appartenance à l'Union européenne***

Un point commun entre les démarches écossaise et catalane est qu'elles n'envisagent l'indépendance qu'au sein de l'Union européenne (UE). Artur Mas propose ainsi que la question du référendum soit « Désirez-vous que la Catalogne devienne un nouvel État de l'Union européenne ? ». Alex Salmond de son côté s'efforce de convaincre que l'Écosse demeurerait membre de l'Union en cas de succès du référendum, et qu'il dispose d'avis juridiques renforçant ce point de vue.

Les adversaires de l'indépendance contestent au contraire cette possibilité et soulignent qu'un nouveau processus d'adhésion serait nécessaire, avec parfois, notamment en Espagne, la menace de le bloquer, l'adhésion à l'Union nécessitant l'unanimité des États membres.

La question ayant été posée au Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso s'est bien gardé de prendre une position claire et a renvoyé au droit international<sup>8</sup> ce qui a naturellement été interprété comme un soutien à leur position à la fois par les partisans de l'indépendance et par ses adversaires<sup>9</sup>.

Le premier enseignement de ce débat est que l'UE reste attractive, la perspective de la quitter étant un argument des adversaires des indépendances.

### ***Droit international et cas de l'Union européenne***

Si la réponse de M. Barroso est ambiguë c'est aussi parce que le droit international ne nous en apprend guère sur le processus de création d'un nouvel État.

Selon le politologue Vincent Laborderie : la reconnaissance d'un nouvel État n'a que peu de chose à voir avec le droit international. Ce dernier est en effet muet sur la question, et la reconnaissance d'un nouvel État relève de la volonté discrétionnaire de ses pairs<sup>10</sup>. Il rappelle le cas du Kosovo, indépendant mais reconnu par un nombre insuffisant d'États pour entrer aux Nations Unies.

L'adhésion d'un État à l'UE implique au minimum la reconnaissance de son indépendance par tout ses États membres. Les conditions de l'accession à l'indépendance, et donc des relations avec l'ancien État, sont donc essentielles<sup>11</sup>.

Le magazine *Business New Europe* a publié en mars 2012 un article consacré au sujet de l'appartenance à l'UE

d'une Écosse indépendante<sup>12</sup>. L'auteur, Daniel Furby, observe que :

- l'appartenance à l'UE implique en toute hypothèse des ajustements dans les traités nécessitant un accord unanime des États membres ;

- le nouvel État indépendant devra négocier les conditions de son appartenance à l'Union, même s'il n'est pas clair que ceci implique de passer par le processus habituel d'adhésion ou par un processus simplifié prenant en compte le fait que le pays appartenait à l'Union avant l'indépendance ;

- l'hypothèse qu'un précédent encourage les mouvements sécessionnistes dans d'autres États membres pourrait inciter l'Union à envisager un processus d'adhésion normal ;

- l'attitude de l'Union serait aussi influencée par la nature de la candidature, c'est à dire selon que le nouvel État membre demande ou non des aménagements et des exceptions sur les critères d'adhésion habituels.

Ni le droit international ni le droit communautaire ne semblent donc donner de réponse claire aux conditions du maintien de l'appartenance des Écossais ou des Catalans à l'UE à travers un État nouvellement indépendant, sinon que celle-ci passera par la négociation, avec leur ancien État et avec les autres États de l'UE. Les tentations de chercher une réponse purement juridique à une question essentiellement politique me semblent vouées à l'échec.

### ***Fédéralisme et scission d'un État fédéré***

Les États fédéraux prévoient rarement la possibilité d'une sécession d'un État membre. En cela ils ne se distinguent guère des États unitaires. Toutefois la scission d'un État fédéré n'est pas sans précédents.

La Constitution des États-Unis prévoit ce cas de figure avec pour condition le consentement des législatures des États intéressés, aussi bien que du Congrès<sup>13</sup>. Cette disposition fut mise en oeuvre à quatre reprises.

En Suisse, on a aussi connu un tel cas de figure avec la *question jurassienne*. En 1815, le Congrès de Vienne attribue au Canton germanophone de Berne des territoires peuplés de francophones. Le mouvement séparatiste a pris de l'ampleur à partir de 1947 et a donné lieu, non sans incidents, à un processus qui, de 1974 à 1978 mènera à la création du Canton du Jura.

Dans ces différents cas le processus passe par l'acceptation du processus par les États fédérés concernés ainsi que par l'État fédéral. Il n'y a donc pas d'automatisme, mais un processus impliquant le consentement explicite de toutes les parties.

<sup>8</sup> Cf. 28 August 2012 - Answer given by Mr Barroso on behalf of the Commission.

<sup>9</sup> Cf. *Independent Scots may lose EU citizenship*.

<sup>10</sup> Cf. La scission, farfelue ou non ? sur [lalibre.be](http://lalibre.be), le 9 juillet 2012.

<sup>11</sup> Je ne mentionne pas ici la Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités que très peu d'États membres de l'UE ont signé et qui ne nous éclaire pas beaucoup plus. Cf. *Vienna Convention on Succession of States in respect of Treaties*.

<sup>12</sup> *In Depth Scottish Independence and EU Accession (PDF, 179 Ko)*.

<sup>13</sup> Cf. *Secession in the United States* sur Wikipedia qui cite l'art. 4.3.1 « De nouveaux États peuvent être admis par le Congrès dans l'Union ; mais aucun nouvel État ne sera formé ou érigé sur le territoire soumis à la juridiction d'un autre État, ni aucun État formé par la jonction de deux ou de plusieurs États, ou parties d'État, sans le consentement des législatures des États intéressés, aussi bien que du Congrès. ».

### *Des vellités de recours à la force*

Le gouvernement britannique a montré son respect pour les droits des citoyens écossais et pour les principes démocratiques en acceptant l'accord en vue du référendum.

Le gouvernement espagnol s'efforce en revanche de bloquer le référendum. Cette attitude fait courir le risque d'une radicalisation de part et d'autre.

Ainsi on a pu entendre des généraux en retraite, peut-être nostalgiques de l'ère franquiste, tenir des propos déplacés évoquant l'intervention de l'armée. Plus grave c'est un eurodéputé de la droite espagnole, Alejo Vidal-Quadras, Vice-Président du Parlement européen, qui a réclamé l'intervention de la Garde civile contre le gouvernement et le Parlement de Catalogne s'ils persistaient dans une démarche qu'il estime illégale<sup>14</sup>. Au Parlement européen, Guy Verhofstadt a condamné cette position : de tels propos appartiennent au passé et sont tout à fait déplacés dans l'UE d'aujourd'hui. Les tenants de l'unité espagnole peuvent rappeler le droit de l'État espagnol de défendre la Constitution post-franquiste, mais en citant la possibilité de répression violente contre une partie de la population, ces propos tombent dans la même catégorie que les actions indéfendables de ces régimes du printemps arabe qui ont tenté de réprimer la volonté du peuple par la force<sup>15</sup>. Malheureusement, en Catalogne, la menace n'est pas passée inaperçue et a suscité une réaction du même ordre du Ministre de l'Intérieur catalan, Felip Puig i Godes, qui a affirmé qu'en cas de conflit la police autonome catalane serait au côté du gouvernement de la province<sup>16</sup>.

Notons que le M. Vidal-Quadras a également pris position pour avertir les Écossais que l'Espagne refuserait leur entrée dans l'UE en tant qu'État indépendant sans passer par le processus d'adhésion complet<sup>17</sup>.

### *Pour le droit à l'autodétermination*

Je rappelle ici simplement quelques-uns des principes chers aux fédéralistes :

- **L'autonomie** : un territoire au sein d'une fédération doit être autonome, c'est à dire disposer de ses propres institutions démocratiques et définir ses propres lois dans certains domaines, notamment dans le respect du principe de subsidiarité<sup>18</sup> ;

- **L'autodétermination** : c'est aux habitants de ce territoire de déterminer, si la question se pose, s'ils souhaitent ou non faire partie d'un ensemble plus grand.

Dès lors qu'un territoire dispose d'institutions démocratiques qui lui sont propres, il peut accéder à l'autodétermination, c'est le processus auquel nous assistons. Même si la constitution de l'État dont il fait partie ne prévoit pas un tel processus, que les citoyens votent en

majorité pour des indépendantistes signale l'existence d'un problème dans les relations centre-périphérie. L'absence d'un processus défini dans la constitution semble à mon sens plus une partie du problème qu'un argument pour prétendre qu'il n'existe pas, ou que l'autodétermination est impossible.

Il se pose en ce qui concerne ces territoires plusieurs questions dont une seule me semble présenter de l'intérêt.

- on peut naturellement se demander s'il est légitime, juste, utile, de former un nouvel État ;
- on peut s'interroger sur le processus constitutionnel, ou non, propre à chaque État existant, pouvant mener à une telle situation ;
- on peut aussi se poser la question de la pertinence d'une telle démarche alors que nous cherchons à unir l'Europe (et le monde).

Mais finalement si les citoyens d'Écosse et de Catalogne donnent une majorité à des partisans de l'indépendance dans leurs assemblées territoriales, et s'ils s'expriment majoritairement en faveur de la création d'un nouvel État, ce choix devrait naturellement être respecté. La seule question à se poser est donc de savoir si le nouvel État souhaite rester dans l'Union.

Un vote en faveur de l'indépendance de l'Écosse ou de la Catalogne ne signifie pas nécessairement le souhait des citoyens de perdre leur citoyenneté européenne. L'UE est en effet à la fois une union d'États et de citoyens.

Jean Monnet soulignait à propos du projet de construction européenne : « nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes ».<sup>19</sup>

En abordant la question du séparatisme sous le seul angle du statut des États en ignorant la situation de ses citoyens qui y résident, l'UE commettrait donc une faute du point de vue des fédéralistes.

### *Pour une sortie négociée, dans l'Union européenne*

L'appartenance d'un État à l'UE confère également la citoyenneté européenne à ses nationaux, laquelle donne des droits.<sup>20</sup>

Même si en l'état du droit européen existant cette citoyenneté est associée uniquement à la nationalité d'un État membre, considérer que la création d'un nouvel État implique une nouvelle procédure d'adhésion complète revient à exclure un territoire qui fait aujourd'hui partie de l'Union et à retirer à ses citoyens leur citoyenneté européenne.

Il n'existe aucune procédure en vue d'exclure un État de l'UE. Dans l'hypothèse où le point de vue selon lequel la création d'un nouvel État impliquerait son exclusion prévaudrait, il faut envisager de nombreuses difficultés pratiques : contrôle aux frontières, commerce, monnaie, justice... qui s'avèreraient au final vaines si le processus aboutissait finalement à l'admission du nouvel État.

Il ne serait dans l'intérêt de personne de dresser de nouvelles frontières, notamment alors qu'un grand nombre de résidents du nouvel État désireraient probablement conserver la nationalité de l'ancien. Membre de l'Union ou

<sup>14</sup> Cf. Vidal-Quadras pide intervenir Catalunya con la Guardia Civil.

<sup>15</sup> Cf. L'armée espagnole en Catalogne ? G. Verhofstadt condamne sur le site de la RTBF.

<sup>16</sup> Cf. Puig : En caso de conflicto, « Los Mossos estarán al servicio de la Generalitat ».

<sup>17</sup> Cf. Scottish independence: Spain 'would not allow Scots automatic EU entry'.

<sup>18</sup> Cf. A propos de la subsidiarité l'article L'Europe peut-elle devenir fédérale ?.

<sup>19</sup> Discours, Washington, 30 avril 1952.

<sup>20</sup> Cf. Droits et libertés associés à la citoyenneté européenne.

non, ce territoire resterait partie prenante à de nombreux accords européens, venant ajouter une couche de complexité au cercles non-concentriques que forment Conseil de l'Europe, Accord européen de libre-échange, Espace économique européen, Schengen, Union européenne et eurozone.

Quelle peut être la position de l'UE dans le cas où le choix de la constitution d'un État indépendant serait fait ? Le respect des principes et valeurs de la construction européenne me semble imposer une unique réponse : dans cette hypothèse c'est vers une solution consistant à prendre acte de la décision prise et de conserver ces États dans l'Union par un accord tripartite *ad hoc* sans passer par un processus inutile de réadhesion.

Au final le quotidien des personnes concernées devrait peu changer. Le processus de construction européenne a en effet pour vocation de relativiser l'importance de nos frontières internes. Peut-être toutefois se rendrait-on compte des insuffisances de la mise en oeuvre de nos fameuses « quatre libertés » soi-disant entrées en vigueur il y a bientôt vingt ans avec l'Acte unique.

## Le pluralisme fédéral en Belgique

**Anna Mastromarino**

Chercheuse au Centre d'études sur le fédéralisme de Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Il n'est pas toujours facile de comprendre pleinement les dynamiques politiques, institutionnelles et sociales qui se développent en Belgique. Perpétuellement sur le pont : c'est ainsi que le système politique belge apparaît. Ou, pour l'exprimer différemment, dans un équilibre instable qui crée une tension permanente visant à garantir la continuité du pays, mais aussi à lui permettre de dépasser des conflits sociaux continuellement renouvelés, qui semblent toujours mettre en question les fondations constitutionnelles-mêmes de l'Etat. Un observateur étranger désireux de saisir cette réalité institutionnelle et d'approfondir les intrications de ce système aura ainsi l'impression d'errer dans un laboratoire d'expérimentation institutionnelle où la formule fédérale est sujette à de telles séries de transformation qu'il est raisonnable de parler du fédéralisme belge comme d'un « *fédéralisme liquide* » de style Baumann. Ceci, il faut le dire, ne signifie pas du tout qu'on ne peut pas le catégoriser sur un plan juridique et institutionnel. Ce qui est vrai, c'est qu'étant issu d'un processus de désagrégation, cela rend difficile de le mettre en conformité avec les catégories plus traditionnelles de fédéralisme, issues de l'agrégation de plusieurs entités étatiques.

La Belgique n'est pas née fédérale, elle est devenue fédérale pour répondre aux besoins de coexistence et de participation. C'est pourquoi le fédéralisme belge répond au besoin d'atteindre un équilibre sur les plans social, ethnique, linguistique et national. En fait, le caractère multinational de la société belge représente la raison fondamentale des fractures profondes qui courent à travers le tissu politique

et institutionnel du pays. Sa population est divisée en trois groupes linguistiques : les francophones, résidant principalement en Wallonie et dans la capitale, Bruxelles ; les Flamands, presque entièrement concentrés en Flandre ; et le groupe des germanophones. C'est pourquoi le système belge dans son ensemble, et pas seulement les aspects les plus étroitement liés à son organisation territoriale, est impliqué dans la protection de son équilibre.

Ce qui rend le conflit social et culturel particulier en Belgique et qui le radicalise, c'est d'abord l'impossibilité de le réduire à la dynamique traditionnelle d'une opposition entre majorité et minorité. Et ceci pour deux raisons fondamentales. La première c'est qu'en Belgique, le conflit ethnique et culturel implique le territoire national dans son ensemble : il n'y a pas d'endroit, là-bas, qui soit, d'un point de vue social et institutionnel, considéré comme indifférent au problème linguistique. La seconde, étroitement liée à la première, c'est le fait que, dans l'opposition entre les différentes communautés linguistiques, il n'est pas possible de déterminer laquelle correspond le mieux au concept de majorité nationale et qui peut donc, conformément à une perspective traditionnelle, être considérée comme méritant une protection spéciale.

Né pour refréner les demandes sécessionnistes de certaines forces politiques lorsque des formes plus douces de décentralisation ne produisent pas l'effet désiré, le modèle constitutionnel belge constitue un exemple unique. Il est à la fois un *fédéralisme de dissociation* (comme il est issu de la dissociation d'un Etat initialement unitaire), un *fédéralisme de superposition* (qui donne naissance à des entités de nature différente, comme des régions et des communautés qui se chevauchent, même d'un point de vue territorial), et un *fédéralisme de confrontation* (pour répondre aux besoins de coexistence d'une société multidimensionnelle). La fédération belge est constituée de six entités différentes : trois communautés : la francophone, la flamande et la plus petite, celle des germanophones ; et trois régions : la Wallonie, la Flandre et la région de Bruxelles. Ainsi, en Belgique, chaque citoyen est le sujet de trois niveaux différents d'autorité : le niveau régional, celui de sa communauté et le niveau fédéral.

En fait, actuellement, dans le but d'apporter une réponse juridique au conflit social, le modèle constitutionnel belge est fondé à la base sur deux réalités différentes et fait coexister entre eux deux types de fédéralisme, théoriquement irréconciliables : d'un côté, en renforçant les trois communautés linguistiques, il introduit un système de type *centré sur la personne*, axé sur les différences culturelles ; de l'autre, en accord avec la théorie fédérale classique, en définissant encore une fois les régions qui accompagnent la donnée personnelle par un élément *territorial*. D'autre part, pour comprendre pleinement la nature fluide du fédéralisme belge, il est nécessaire de partir de la prémisse qu'il est le résultat d'une série hétérogène d'actions de révision constitutionnelle qui se suivirent depuis les années 1970. La Constitution fédérale elle-même, approuvée le 5 mai 1993, a été considérée comme nécessaire, face à la manière désordonnée dont les schèmes de révision des années précédentes avaient été réalisés. Il fallait un projet pour harmoniser le système dans son ensemble et donner ainsi une stabilité à un pays dans un état d'agitation, à la fois d'un point de vue institutionnel et

social. Mais le travail d'entretien de l'ordre constitutionnel ne fut pas conclu avec le texte de 1993. Par égard pour le processus de désarticulation territoriale du pouvoir, il représentait à la fois un point d'arrivée et un point de départ, dans l'objectif de rendre moins problématiques les relations entre les communautés et entre elles et l'Etat central. En particulier pour ce qui concerne le type d'Etat, le fait qu'après 1993, aucune réforme constitutionnelle n'ait trouvé place, ne signifie pas du tout que le système a finalement trouvé la paix, concernant son organisation territoriale.

Au contraire, la complexité de l'organisation fédérale belge rendit nécessaire un travail d'adaptation progressive. Les termes du pacte constitutionnel devaient être redéfinis, principalement par des accords multilatéraux et le résultat a été mis en œuvre au niveau législatif à travers des normes spéciales et ordinaires dont l'importance peut être définie, quoi qu'il en soit, comme constitutionnelle dans la mesure où grâce à elles, il a été possible de « *poser un toit sur la maison fédérale*<sup>21</sup> » Ceci arriva, en particulier, avec les accords Lambermont (qu'on appelle aussi accords Saint-Polycarpe) du 23 janvier 2001 et les accords Lombard du 29 avril 2001 ; et aussi, d'une manière décisive et effective avec l'accord Papillon, signé le 11 octobre 2011.

Pour ce qui concerne les deux premières, elles représentent le point d'arrivée d'un dialogue politique qui a débuté immédiatement après la victoire électorale de 1999 avec les accords de Sainte Thérèse (appelés aussi accords de Sainte Perlette) par Guy Verhofstadt et sa coalition Arc-en-ciel. Ils sont clairement conditionnés par deux nécessités : le besoin de mettre en place des espaces d'autonomie, fortement ressenti par les Flamands et le besoin de surmonter la crise financière sérieuse de la communauté française. En vérité, c'était la hantise des institutions des finances wallonne, de convaincre les francophones de s'asseoir à la table de négociation et d'accepter, de manière à ce qu'ils obtiennent des concessions pour des mesures financières, le bond en avant imposé par les Flamands sur la voie fédérale.

Avec l'accord Papillon, obtenu après une crise institutionnelle sérieuse qui dura seize mois après les élections de juin 2010, la voie était ouverte pour une nouvelle saison constitutionnelle dans la mesure où les lignes de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat étaient définies ; sa devise : « *Un Etat fédéral plus efficace et plus d'entités autonomes* », décrit bien la volonté des parties signataires (les nationalistes flamands n'ont pas signé), sous le *leadership* du socialiste Elio Di Rupo, pour donner un nouvel élan à la fédération belge en renforçant la fonction de coordination de l'Etat central et en augmentant l'autonomie des entités fédérées.

Les contenus de ce document programmatique méritent une attention particulière car depuis leur définition, ils montrent le désir de rénovation du nouveau gouvernement (il se matérialise dans les réformes constitutionnelles de juillet 2012, à travers une procédure de révision dérivant de l'art. 195 de la Constitution), ainsi que sa prise de conscience de ce qui constitue les

principaux aspects critiques de l'organisation fédérale belge et des obstacles qui peuvent freiner l'action du gouvernement. A vrai dire, les questions épineuses telles que le démembrement du district électoral de Bruxelles-Halle-Vilvorde, la restructuration du Sénat, la rationalisation de la région capitale, trouvent une solution convenue dans l'accord de 2011, après de nombreuses années de négociations et de revendications épuisantes.

Une fois encore, en fait, la voie de la discussion politique et du compromis sembla la plus appropriée pour surmonter l'impasse institutionnelle sérieuse dans laquelle la Belgique s'était engagée après les élections de 2010 ainsi que la plus adaptée pour donner un nouvel élan au fédéralisme. En fait, il est indéniable que depuis 2007, le projet constitutionnel belge semble être entré dans une période de troubles. Il n'est pas seulement question d'admettre les difficultés évidentes pour arriver à la formation d'un nouveau gouvernement : c'est le climat politique différent qui déclenche l'alarme la plus forte, surtout après la montée du parti nationaliste, Nouvelle alliance flamande, avec son projet d' « *atomiser* » l'Etat belge.

De nombreux éléments amènent à penser que le projet fédéral belge n'est pas du tout, malgré les raisons multiples de préoccupation, à la veille de son échec, dans la mesure où il peut compter sur des instruments et sur une structure conçues pour naviguer, y compris sur des eaux troubles. La complexité sociale et l'articulation, sont deux éléments toujours étroitement liés en Belgique. Il s'ensuit que, étant donné la nature ontologiquement changeante du facteur social, nous pourrions difficilement attendre une structure rigide de son organisation politique et territoriale : née pour répondre aux besoins du corps social, la fédération belge apparaît comme un chantier perpétuellement ouvert, une structure flexible capable soit de répondre à la pression des tensions sociales soit de les calmer. Le résultat, c'est la création d'un système fluide parce que, à l'évidence, l'équilibre entre les forces politiques et sociales qui était le point de départ de notre réflexion, est plus facile à réaliser dans des structures élastiques.

Maintenant, un système fluide, pour être efficace et fonctionner parfaitement, doit être constamment lubrifié et alimenté. Et le système belge, à cet effet, pour l'empêcher de se gripper, peut compter sur trois agents lubrifiants : la coopération, la collaboration et la participation ; et sur un carburant : le compromis. Concernant la coopération, elle est pensée en Belgique, avant d'avoir été exprimée dans des institutions et des procédures, comme une attitude proactive des communautés individuelles qui se matérialise dans une attitude visant à laisser toutes les composantes fédérales mettre à exécution leurs compétences et à le faire de leur mieux. Ce qui inspire les relations de coopération, en fait, c'est le désir de faciliter l'activité de l'autre et pas de l'envahir ou de lui soustraire des compétences. La coopération étant un concept qui appartient à la dimension de *la politique* et pas seulement à celle du droit, n'est donc pas déterminée par une modification définitive de la fonction de distribution : ou plutôt, elle contribue à rendre un système plus dynamique, recourant ainsi au principe constitutionnel de *loyauté fédérale*, qui permet de surmonter le concept rigide de distribution des compétences en faveur non seulement de l'existence, mais aussi de l'intérêt de tous les acteurs institutionnels.

21 « Poser un toit sur la maison fédérale », *Le Soir*, 24 janvier 2001.

Les concepts de collaboration et de participation sont étroitement liés au concept de coopération. Nous pourrions même dire que dans le concept-même de coopération il y a l'idée de collaboration, précondition inévitable pour atteindre tout objectif commun et de participation sur laquelle sont fondées les prérogatives de l'autonomie. D'autre part, il ne serait pas possible de comprendre comment un système aussi compliqué que le système belge peut fonctionner sans que l'on se place dans la perspective des catégories auxquelles on fait référence pour décrire habituellement en littérature les modèles de type *consociationnel*. En fait, les fractures, au niveau social, donnent naissance, même en termes institutionnels, à un état de conflit qui représente un élément du système, physiologique, plutôt que pathologique. Il s'ensuit un scénario potentiellement instable, faiblement corrigé au niveau juridique, qui trouve son équilibre dans le compromis élaboré à maintes reprises et dans la pratique de la négociation.

A vrai dire, en Belgique, le conflit n'est pas établi par la force d'une majorité numérique : le conflit est ici tout d'abord géré. Les changements ne sont jamais le résultat d'une imposition unilatérale, mais le résultat d'un dialogue visant à générer un consensus. Dans ce sens, en Belgique, le processus par lequel une décision est obtenue finit par avoir une importance plus grande que l'issue elle-même. Il s'ensuit que tout acte décisionnel représente le résultat de débats longs et laborieux, comme aussi d'accords tortueux qui peuvent ressembler au symptôme d'un système au bord de l'écroulement, mais qui, si on le considère dans une bonne perspective, suggère que la procédure de compromis est la seule capable de faire fonctionner un système où chaque force peut à tout moment mettre son veto et le paralyser. La crainte de succomber conduit chaque parti politique à préférer la lenteur de décision, voire les impasses, à leur disparition de la scène politique : la voie du compromis, en fin de compte, paraît plus désirable, même au prix du sacrifice éventuel de l'action du gouvernement.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant qu'apparaissent à une certaine fréquence, des scénarios catastrophes concernant le destin de la Belgique. Les gens parlent alternativement d'une séparation de la Flandre, ou d'une transformation progressive de la fédération belge en confédération, d'une fédération « *participative* »...

En réalité, il y a de nombreux éléments de nature économique et financière, de politique internationale, de caractère sociologique, qui nous conduisent à penser que l'histoire de la Belgique est tout sauf terminée. Ces moments d'impasses et de difficulté évidente qui animent tant les débats des observateurs étrangers, finissent par être plutôt la condition pour atteindre un nouvel équilibre, comme dans la marche hésitante de funambules. Cela n'exclut pas que quelques considérations doivent être faites. En particulier concernant la route qui a été prise.

Il n'y a pas d'avenir pour un système, face au risque de séparation, uniquement en renforçant la décentralisation à travers une politique d'urgence qui n'agit pas dans le sens de rendre les liens fédéraux plus solides. Le fédéralisme, même le fédéralisme de désagrégation, a comme but l'union : il se consolide donc dans la recherche des points

de contact et en construisant un esprit de loyauté entre les différentes entités qui composent la fédération. C'est pourquoi, en Belgique, après la succession rapide de mesures déstructurant l'Etat, il semble que le moment est venu de considérer la nécessité d'ouvrir une phase institutionnelle de recomposition de l'Etat ; la précondition, c'est de promouvoir une « *loyauté duale* » à un groupe d'appartenance d'individus et aux institutions de l'Etat, compatible avec l'idée d'*identité dynamique* qui soit le résultat d'un processus non seulement spontané, mais aussi hétéro-induit à un degré élevé, pour qu'il puisse être influencé par les pratiques de la politique.

Les processus de décentralisation du territoire belge ne peuvent plus être considérés par rapport à une vision seulement territoriale, en tant que prémisses d'un nouveau type d'Etat à définir, ou comme de simples statuts d'autonomie, mais ils doivent être plutôt perçus, dès que possible, dans leur dimension dynamique, représentée, du point de vue de l'organisation politique, par la recherche d'un nouvel équilibre entre décentralisation et unité, entre Etat souverain et autonomie territoriale, entre intérêt national et intérêt local. C'est seulement ainsi que le spectre de la sécession pourra être repoussé, une bonne fois pour toutes.

## Autonomie ou souveraineté nationale

**Harold S. Bidmead**

Fédéraliste décédé selon la Direction de *United World*  
Article extrait de *United World*, publication de la *Coalition for Democratic World Government* – Carbondale – Illinois – Etats-Unis

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

La doctrine du Président Wilson sur l'auto-détermination semble avoir été largement mal interprétée -y compris par lui-même (la Société des Nations en témoigne) comme un argument pour la survie de la souveraineté nationale, en tant que mythe aussi obsolète que la royauté de droit divin. Personne ne peut contester le droit de chaque nation de régler ses propres affaires de sa manière propre mais il est également incontestable qu'aucune nation ne devrait réclamer le droit d'agir en tant que juge et jury dans son propre cas, s'il implique les droits et les intérêts d'autres ressortissants. En d'autres termes, l'autonomie est bonne, la souveraineté nationale est mauvaise.

C'est ce que signifie la souveraineté nationale. C'est par conséquent la première cause de guerre par rapport à laquelle toutes les autres sont secondaires, comme la pauvreté, la convoitise, le totalitarisme, l'armement roi et d'autres choses du même genre. La souveraineté nationale est la cause de l'échec pathétique de la Ligue des Nations et de son image en miroir, l'ONU, de la désunion fondamentale de l'Union européenne et des autres instruments internationaux basés sur l'idée fautive que « l'Etat est tout ».

Des luttes, et même des guerres, se déroulent en ce moment-même partout dans le monde pour établir l'auto-



détermination pour des peuples qui se sentent opprimés par d'autres -Albanais ethniques, Kurdes, Tamouls, Basques, Palestiniens... la liste semble sans fin. Tous demandent l'indépendance à travers laquelle ils veulent dire l'autonomie, puisque ceux qui atteignent l'indépendance ne l'ont pas plutôt obtenue qu'ils réalisent que, dans de nombreux domaines, ils sont très dépendants de beaucoup de leurs voisins -sinon de tous. Le fait est que l'ancienne Union soviétique, l'ancienne Yougoslavie et d'autres conglomérats similaires se désintègrent en ce qui pourrait devenir des circonscriptions de futures fédérations plus larges, puisqu'une constitution fédérale est le seul instrument connu par la science politique moderne qui

garantisse une véritable unité, puisqu'elle assure la non-interférence du gouvernement de l'union dans les affaires privées légitimes des Etats membres qui les constituent.

La deuxième guerre mondiale s'est attaquée à trois ennemis dont la devise était « l'Etat est tout ». Les gagnants créèrent ensuite l'ONU basée sur la même idée fautive : « La souveraineté nationale est le droit divin des Etats » (art. 2.1). Ils auraient dû réaliser qu'en retournant à l'année 1919 (la Société des Nations -basée aussi sur la souveraineté nationale- qui échoua aussi misérablement que l'ONU) ils étaient en train de créer, non pas une autorité de maintien de la paix, mais une simple société de discussion.

## **La leçon de l'Ecosse : relancer le fédéralisme aux niveaux européen et national**

**Comuniqué de presse de l'UEF Europe**

La victoire du « non » au référendum sur l'indépendance de l'Ecosse sauve le Royaume Uni et évite le risque de déclencher un processus de sécessions ultérieures dans d'autres pays européens qui constituerait un élément perturbateur non seulement pour les pays concernés mais aussi pour la stabilité et l'intégration de l'Europe.

Le résultat du référendum ne peut pas mettre fin aux aspirations légitimes de l'Ecosse et d'autres régions européennes à l'auto-gouvernement et à leurs revendications de décisions politiques proches des citoyens et respectueuses de la diversité des régions européennes.

*« Les Etats-nations européens sont en crise d'une manière croissante. Ils sont trop petits, trop faibles et encore trop peu intégrés pour jouer un rôle effectif dans un monde globalisé, pour apporter des solutions à la crise économique et contribuer à résoudre les défis sécuritaires aux frontières de l'Europe. Dans le même temps, certains d'entre eux sont trop centralisés et dysfonctionnels pour gérer la diversité économique, politique et culturelle de leurs régions et satisfaire leurs revendications d'une responsabilité plus proche des décisions politiques »,* déclare Paolo Vacca, Secrétaire général de l'Union des fédéralistes européens, en réponse aux résultats du référendum.

*« Créer plus de 'micro-Etats', avec une indépendance et une souveraineté illusoire, n'est pas la solution : cela ne ferait qu'apporter de l'instabilité au niveau national et européen. Les deux tendances doivent marcher ensemble. Sans progrès du fédéralisme au niveau national, les Etats membres continueront à nourrir la frustration et le séparatisme dans les régions d'Europe. Sans progrès vers une Europe fédérale, en particulier dans l'eurozone, les Etats membres de l'UE manqueraient de la stabilité économique et politique nécessaire pour affronter la discussion sur leur ré-organisation constitutionnelle et en fin de compte, ils seraient en échec face aux défis économiques et politiques les plus importants, auxquels ils sont confrontés ».*

L'Europe a besoin d'unité dans la diversité, d'un gouvernement central fort avec des gouvernements locaux forts, aux niveaux national et européen. C'est exactement ce que le fédéralisme peut offrir à l'Europe aujourd'hui.

**Après le choix du Président de la Commission par les électeurs...  
pour une législature européenne constituante...  
soutenir  
l'ICE « New Deal 4 Europe »**

**Une première victoire  
du Parlement européen  
contre l'absolutisme  
du Conseil européen**

**Luvio Levi**

**Président Du Movimento Federalista Europeo - Turin**

**Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion - Lyon**

Le Traité de Lisbonne (Art. 17) a établi que le Conseil européen propose le candidat à la Présidence de la Commission européenne compte tenu du résultat des élections européennes, et que le Parlement européen (PE) l'élit. C'est la procédure en vigueur dans les démocraties parlementaires, avec une variante : dans l'Union européenne (UE) le Conseil européen tient le rôle de Chef d'Etat collégial.

Avant les dernières élections européennes, les principaux groupes politiques du PE ont choisi leur candidat à la Présidence de la Commission, avec la proposition d'offrir aux citoyens la possibilité de choisir, outre les membres du PE, mais aussi le Chef de l'exécutif européen. En outre, au PE a été émise l'indication que la Présidence de la Commission européenne serait attribuée au leader du groupe politique auquel les électeurs auraient attribué le plus grand nombre de sièges.

Ce *leader*, c'est Juncker. Le Conseil européen l'a désigné. Cameron s'y est opposé -suivi seulement par la Hongrie- et a été battu car cette fois il n'a pas pu recourir au veto. En effet le vote pour la Présidence de la Commission doit être effectué à la majorité qualifiée. Juncker a donc du constituer une coalition (composée, ce qui était vraisemblable, des groupes PPE, S&D et ALDE), une majorité au sein du PE et d'établir un programme.

La structure multipolaire du système des partis européens a empêché les électeurs européens de choisir eux-mêmes directement par leur vote le Président de la Commission. L'élection de ce dernier va donc dépendre de la formation d'une coalition et d'une majorité au sein du PE. Au cas où Juncker ne réussirait pas à former une majorité la tentative aurait alors du être confiée à un autre candidat indiqué par le PE. Naturellement ce choix devrait être mis en balance, en terme de nationalité et de groupe politique, avec celui des autres charges en renouvellement. Il est toutefois important que le choix du Président de la Commission soit confié au PE, car cela

met en relief l'existence d'un «circuit de confiance» entre les électeurs, le PE et la Commission, cela rapproche les institutions européennes des citoyens et cela renforce le rôle de gouvernement de la Commission. La nouveauté dans les élections de mai dernier, c'est la politisation du choix du Président de la Commission. Pour la première fois la campagne électorale européenne s'est déroulée par-dessus les frontières nationales en donnant vie à une compétition entre les candidats choisis par les partis politiques et entre des programmes alternatifs identifiables par les citoyens. Celui de la droite (discipline budgétaire et réformes structurelles) et celui de la gauche (investissements pour le développement et l'emploi).

Il reste beaucoup de route à faire pour atteindre une démocratie parlementaire européenne achevée, et ce sera un processus long et tourmenté. Nous n'en accomplissons actuellement que les premiers pas. D'autres devront suivre, en premier lieu, la formation d'un authentique système européen des partis, et en particulier une cohésion accrue des regroupements européens de partis politiques qui permette l'élaboration de programmes de gouvernement cohérents. En outre, les *leaders* de tous les partis devront se soumettre au jugement des électeurs, alors que dans ces dernières élections, Juncker et Tsipras n'ont pas été candidats. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de lier plus étroitement au vote le choix par les électeurs des *leaders* politiques et de leur programme. Une autre questions cruciale c'est le lancement d'une procédure électorale uniforme qui depuis 35 ans attend toujours d'être définie.

L'aspect le plus significatif de la mutation en cours consiste dans le fait que le PE cherche à retirer aux gouvernements le pouvoir de choisir qui dirigera la Commission et que cela change les équilibres institutionnels de l'UE et représente un pas vers une assiette plus démocratique de l'Union et vers sa transformation dans un sens fédéral. Avant les élections européennes, Mme. Merkel et M. Van Rompuy ont tenté de réaffirmer le pouvoir exclusif du Conseil européen dans le choix du Président de la Commission. Mais face à la politisation des élections européennes, les chefs d'Etat et de gouvernement ont dû se plier à la volonté des citoyens et des partis. C'est ainsi que Cameron est demeuré isolé. Le PE ressort comme le vainqueur de cet affrontement avec le Conseil européen. Tel est le résultat politique le plus important des élections européennes de 2014. Pour la première fois la nomination du Président en charge n'a pas été le fruit de négociations secrètes

entre les Chefs d'Etat et de gouvernements mais le résultat du vote européen. De plus la Grande-Bretagne a perdu le pouvoir de chantage qu'elle a exercé depuis 40 ans dans les rapports avec la majorité des pays de l'UE, en faisant systématiquement obstacle au développement de l'Union.

Cela signifie que s'est enclenchée une spirale permettant de renforcer l'unité entre les pays de la zone euro, au sein de laquelle la cohésion est plus forte et plus aisée entre les Etats membres et où il est plus facile de progresser vers une union plus étroite. Le fait que Cameron ait brandi la menace de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, exactement ce que demandent l'UKIP dans son pays ou le FN en France, montre clairement que la partie qui se joue est de nature constitutionnelle. La vision de l'unité européenne défendue par les Britanniques ne va pas plus loin que la construction d'un marché commun. La Grande-Bretagne non seulement nie l'existence d'un *demos* européen mais encore elle nie qu'il puisse se constituer dans l'avenir. Seule l'existence de valeurs partagées et un lien de solidarité entre les citoyens de l'Union peut justifier l'acceptation par la minorité de la règle selon laquelle les décisions se prennent à la majorité. Sans l'idée d'un bien commun, il manque les présupposés pour mettre en place des impôts européens et un budget fédéral pour financer des biens publics européens et unifier la politique étrangère et de sécurité. Les conditions pour redéfinir en termes constitutionnels les relations entre l'Europe-marché et l'Europe-constitution sont donc en train de mûrir.

En d'autres termes, la ligne de séparation entre les forces du progrès et celles de la conservation, définie par le *Manifeste de Ventotene* de 1941, celles entre le fédéralisme et le nationalisme, sont en train de se mettre en place. C'est le point sur lequel se sont appuyés les fédéralistes européens depuis six décennies. Si l'UE veut survivre elle devra changer beaucoup et le faire vite. Elle devra surtout démontrer être capable de savoir répondre aux inquiétudes et aux préoccupations des citoyens : aussi bien de ceux qui se sont laissés tenter par les sirènes du populisme et ont voté pour les partis eurosceptiques que de ceux qui ont cessé d'avoir confiance dans le projet européen et ne sont pas allés voter (depuis 15 ans ils sont plus de la moitié des électeurs).

Le gouvernement italien qui depuis le 1<sup>er</sup> juillet assume la responsabilité de présider l'UE est sorti considérablement renforcé des dernières élections et peut aspirer à être un interlocuteur autorisé de l'Allemagne au moment où la défaite du Parti socialiste en France a affaibli l'axe portant franco-allemand qui soutient l'édifice européen. Il faut rappeler que Matteo Renzi a signalé avoir voté Juncker au Conseil européen non seulement parce que le PE le souhaitait mais aussi car ce vote était l'expression d'un accord politique et d'une ébauche de programme. Et cet accord reflète le principal résultat des élections européennes : malgré l'avancée des partis antieuropéens, la très grande majorité des électeurs demande que la réponse à la crise soit le renforcement de l'UE et non un retour anachronique et illusoire aux souverainetés nationales.

L'objectif à poursuivre c'est de faire évoluer l'UE

dans la direction d'une union fédérale, en commençant avec la reconnaissance du message le plus puissant issu du vote : renforcer les politiques de développement pour créer de l'emploi, stopper le déclin économique et politique de l'Europe. Et il est possible de le faire en alimentant, en premier lieu, le budget européen avec de nouvelles ressources propres pour financer un plan européen extraordinaire d'investissements. Cet objectif peut-être poursuivi dans les pays de la zone euro, et en particulier dans les onze Etats qui ont lancé une coopération renforcée pour mettre en place une taxe sur les transactions financières. Elle permettrait d'instituer un fonds européen pour le développement et l'emploi avec une dotation d'au moins 30 milliards d'euros par an, qui représenterait un premier pas vers un budget autonome de la zone euro.

Un budget européen doté de nouvelles ressources propres représente la priorité politique du moment et le noeud que la Présidence italienne de l'UE est appelé à dénouer. Cet objectif doit être placé dans celui plus large de la révision du Traité de Lisbonne qui s'impose comme un objectif incontournable afin d'obtenir l'abandon de souveraineté non seulement dans le secteur de la politique budgétaire mais encore dans celle de l'énergie, de l'émigration et de la politique étrangère et de sécurité afin de permettre à l'Europe de sortir de la crise et de répondre aux défis qui l'assaillent. Il n'y a pas d'alternative à ce dessein : le seul qui puisse sauver l'Europe de la décadence et de la subordination aux protagonistes de la politique mondiale.

## Bonne chance, Monsieur Juncker

**Robert Toulemon**

**Auteur de *Aimer l'Europe* et de *Souvenirs Européens***

Les 422 voix qui ont porté Jean-Claude Juncker à la Présidence de la Commission ne lui ont pas seulement donné la légitimité démocratique souvent déniée à la Commission.

Elles ont en même temps validé la procédure des *Spitzenkandidaten* qui a le mérite d'établir un lien encore trop indirect entre le vote des citoyens et le choix du Président. C'est ce lien, bien plus que les convictions fédéralistes de Jean-Claude Juncker, qui motivait l'opposition de Cameron et qui a conduit une majorité de socialistes à lui apporter leurs voix. Il est dommage qu'en s'abstenant les socialistes français aient fait passer le réflexe d'opposition à la Droite avant un incontestable progrès de la démocratie européenne.

Il nous reste à souhaiter au nouveau Président un peu plus d'audace que n'en a manifesté son prédécesseur pour soutenir à la fois :

- l'assainissement et la croissance,
- le soutien à l'emploi des jeunes et des seniors,
- la lutte contre l'évasion fiscale, contre le changement climatique et la criminalité internationale,
- l'unité de négociation face à la Russie,
- le marché unique des télécoms et du numérique,
- l'élimination des doublons en matière d'armements.

Cette énumération suffit à montrer ce à quoi pourrait servir une Union qui aurait retrouvé dynamisme et confiance en l'avenir.

# Lettre européenne – Une législature constituante (juillet 2014)

Sous les auspices de la Fondation européenne Luciano Bolis

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

## Publius

Une grande responsabilité pèse sur le nouveau Parlement européen tout juste installé. La prochaine législature devra savoir conclure le processus de transformation de l'Union monétaire en une véritable union politique ; ou au contraire, elle accompagnera la fin du projet européen.

La radicalisation de la confrontation qui a accompagné la campagne électorale s'explique, en dernière instance, justement en référence à l'importance particulière que revêt cette législature. Et l'évaluation des résultats électoraux européens doit, sous cet aspect, être positive. La vague eurosceptique tant redoutée, n'a pas assumé des dimensions suffisantes pour bloquer le processus ; tandis que, justement, les connotations assumées par la confrontation entre forces pro-européennes et forces contraires ont rendu évident le consensus de fond de la très grande majorité des citoyens avec le projet d'une intégration supranationale plus étroite.

Les deux conséquences les plus significatives du climat créé à la suite de la campagne électorale sont la nomination de Juncker à la présidence de la Commission et le retour sur la scène européenne de l'Italie, après deux décennies durant lesquelles ce pays a surtout constitué un problème pour l'Europe.

L'affrontement sur la nomination de Juncker qui, lors des altercations pré-électorales semblait préfigurer une confrontation entre institutions européennes, en particulier entre le Parlement et le Conseil européen, est devenu, après les élections, un affrontement entre les gouvernements favorables à approfondir l'intégration et les gouvernements opposés. La Grande-Bretagne, en s'isolant, a même demandé que soit inséré dans le communiqué final de la réunion que « *le Conseil a remarqué que le concept d'union toujours plus étroite laisse la place à des parcours différents, permettant à ceux qui souhaitent approfondir l'intégration d'aller de l'avant dans ce sens et en respectant dans le même temps le désir de ceux qui ne souhaitent pas aller au-delà, dans l'intégration* ». La nomination de Juncker est donc une double confirmation : de la volonté, au delà des hésitations sur la manière de procéder, des pays de la zone euro de poursuivre, au cours de cette législature, vers une intégration plus profonde ; et des difficultés de Cameron, impuissant face au processus d'approfondissement de l'union monétaire et, dans le même temps, aux abois en raison des humeurs d'une opinion publique intérieure désireuse de se libérer même des règles du marché unique et disposée, ainsi, à mettre en danger les intérêts les plus importants du pays.

Le cas de l'Italie est tout aussi significatif. Ces élections, caractérisées par un affrontement radical autour de la question européenne, ont finalement mis en évidence la volonté majoritaire dans le pays, de s'engager pour la modernisation et la réforme nationale et pour une intégration européenne plus solide. L'effet immédiat a été double : il a rétabli un climat de confiance avec les partenaires européens qui ont salué ce passage avec un soulagement extraordinaire ; et, vu le consensus interne et le poids européen acquis par le principal parti de gouvernement et de son leader, il a rendu à l'Italie la possibilité concrète de jouer un rôle moteur en Europe, dans la veine de la meilleure tradition du pays.

La coïncidence avec l'avènement du semestre de Présidence italienne de l'Union a amplifié cette conjoncture. L'Italie

a présenté un programme dont ressortent deux lignes directrices qui ne peuvent pas être disjointes : d'un côté la nécessité de partager, et de relancer par des politiques adéquates, une vision commune concernant la croissance, la compétitivité et l'innovation ; de l'autre la nécessité (« *des décisions stratégiques communes ne peuvent pas être adoptées au moyen de simples instruments de coordination* » – italia2014.eu) de rendre plus efficaces et démocratiques la gouvernance et les mécanismes décisionnels européens, qu'il s'agisse du marché unique ou, spécifiquement, de l'union monétaire, sur la base de la *road map*, dessinée par les Quatre Unions (l'union bancaire, déjà pratiquement achevée, l'union économique et l'union fiscale – objet de fait des négociations en cours entre les gouvernements et dans le cadre des institutions européennes – et l'union politique).

Il s'agit d'un programme ambitieux qui va bien au delà du semestre de Présidence et ce n'est pas un hasard si le gouvernement a voulu le caractériser par le rappel des idéaux les plus profonds qui ont animé le processus de l'unification européenne et de l'ambition de contribuer à faire naître les Etats-Unis d'Europe ; un programme que l'Italie comme Présidence en exercice, pourra donc contribuer à lancer en fixant certaines lignes directrices et certains accents pour la nouvelle législature qui s'ouvre. Le parcours ne sera pas simple comme l'a récemment souligné le Ministre Schäuble dans une *interview* relatée le 29 juin dernier dans le *Financial Times* (« *Sur les réformes institutionnelles de l'eurozone... le gouvernement allemand a des projets clairs... Comment les réaliser pas à pas, est toujours un processus plus compliqué* »). Mais il est avant tout important de mettre en évidence la pierre d'achoppement concrète à surmonter dans les temps les plus courts possibles. Comme l'explique Shahin Vallée (dans un essai de décembre 2013, « *From Mutual Insurance To Fiscal Federalism* ») il s'agit de la nécessité de lancer la construction, au niveau de la zone euro, d'un système fiscal fédéral, à partir d'un budget ad hoc qui conduise à la centralisation de certaines prérogatives de contrôle sur les politiques budgétaires nationales et de certains pouvoirs de politique économique. Et telle est la condition nécessaire, qu'il s'agisse de dépasser les limites actuelles du système de contrôle sur les politiques budgétaires nationales qui est seulement partiellement crédible et qui, dans un cadre intergouvernemental, rencontre des résistances très fortes sur le plan de la légitimité démocratique et n'arrive pas à s'améliorer ; ou qu'il s'agisse de « *surmonter la faiblesse du cadre actuel de coordination et de remplacer la modeste capacité d'interférer dans les politiques économiques nationales, avec l'objectif de rendre possibles des décisions de politique économique efficaces, légitimes et structurelles, dans l'intérêt de l'Union tout entière* ».

Commencer à réaliser le fédéralisme fiscal dans le cadre de l'eurozone est donc la condition nécessaire 1/ pour surmonter la méfiance des pays de l'euro face à la nécessité de transmettre des parts supplémentaires de souveraineté nationale en faveur d'un pouvoir de contrôle européen ; 2/ pour instaurer un climat stable de confiance réciproque ; 3/ pour créer des ressources et une capacité décisionnelles au niveau européen pour réaliser un plan de développement supranational efficace ; 4/ pour surmonter les difficultés liées aux changements institutionnels nécessaires pour résoudre le dilemme de la légitimité démocratique de manière que les citoyens de la zone euro puissent contrôler le gouvernement fédéral.

Le gouvernement italien peut travailler sur cette base à partir de ces premiers mois en affrontant, et aussi en utilisant les marges de manœuvre permises par les traités actuels, la question des accords contractuels pour les réformes et la croissance. Jusqu'ici, le gouvernement italien s'est limité à proposer d'utiliser la flexibilité déjà contenue dans les règles en vigueur comme incitation aux réformes ; mais, comme l'explique bien Lorenzo Bini Smaghi dans un article publié pour l'*Istituto affari internazionali (IAI)* le 8 juillet (« *L'Italia e le regole europee – I dilemmi della flessibilità* »), il

s'agit d'un sentier trop étroit pour pouvoir imprimer un tournant, comme le démontrent aussi les discussions et les réserves par lesquelles il est reçu. La réalité, c'est que ces accords contractuels ne deviennent crédibles que s'ils sont associés au démarrage d'un mécanisme de solidarité supranationale de la zone euro, de manière que, en échange des contrôles sur la discipline des comptes nationaux et sur la capacité d'un pays à réaliser les réformes structurelles, il y ait des soutiens concrets en termes d'amortisseurs sociaux partagés ou d'investissements et de projets de développement communs fondés sur des ressources propres européennes.

La cession ultérieure de souveraineté nationale, devenue désormais indispensable, ne peut advenir qu'en échange d'une récupération de cette souveraineté au niveau européen et dans un contexte où sont institutionnalisées non seulement la discipline et les règles, mais aussi la solidarité et le partage de la politique économique. Pour dénouer ce dilemme, en retournant à la nouvelle législature européenne qui s'ouvre, le rôle que le Parlement européen saura jouer pour imposer un processus constituant, sera fondamental. Si, à l'intérieur du Parlement européen, se forme, dès le début, une avant-garde fédéraliste capable de faire mûrir, au sein de l'Assemblée, la volonté et le consensus nécessaires pour proposer l'architecture institutionnelle fédérale de la zone euro et les modalités sur la base desquelles réguler la cohabitation, à l'intérieur de l'UE, avec les pays hors de l'euro ; et si, dans le même temps, il y a la capacité d'établir une forte collaboration entre les principales forces politiques et entre les institutions, pour unir les composantes pro-européennes des partis, des représentants des institutions européennes et des gouvernements, alors, l'objectif d'une Union politique deviendra vraiment accessible et, pour notre communauté européenne, une nouvelle phase de grandes espérances et de grands projets s'ouvrira.

## Cameron pose-t-il les bonnes questions ?

Jean-Guy Giraud  
Ancien Président de l'UEF France

Le gouvernement actuel du Royaume Uni a donc décidé de préparer une « renégociation » des relations de ce pays avec l'UE et de poser aux citoyens britanniques en 2017 la double question suivante : voulez-vous que le Royaume Uni demeure membre de l'UE sur ces nouvelles bases - ou préférez-vous qu'il sorte de l'UE ?

Cette décision appelle plusieurs remarques :

- la probabilité que la majorité et/ou les **dirigeants actuels du Royaume Uni** soient toujours au pouvoir en 2017 est incertaine ; il est au contraire fort probable que, si une autre majorité et/ou de nouveaux dirigeants prenaient le pouvoir d'ici là, ce projet de référendum serait modifié voire abandonné ;

- la participation du Royaume Uni à l'UE n'est certainement pas la cause principale ni même secondaire des graves difficultés économiques et sociales qui affectent la population britannique ; mais, pour le gouvernement actuel, l'Europe représente peut-être à la fois **un bouc émissaire et une diversion tout à fait bienvenus** ;

- la décision de remettre globalement en cause un « acquis » de 40 ans de participation britannique à l'UE repose sur des bases artificielles : **l'europhobie** irraisonnée d'une partie importante de l'opinion publique (sans doute la moins instruite), créée et entretenue par la presse Murdoch - et le **nationalisme** ancestral et archaïque de la partie la plus conservatrice du parti *Tory* ;

- l'hypothèse d'une « renégociation » de la situation du Royaume Uni au sein de l'UE ne repose sur **aucune base juridique ou politique**. Il n'existe pas de « Traité » particulier entre chaque État membre et l'UE (qui pourrait être renégocié entre ces deux parties) - mais un seul « Traité sur l'Union européenne » qui ne peut être révisé que par l'ensemble des parties. Certaines dérogations peuvent être consenties, à l'un ou l'autre État membre, par l'UE (c'est-à-dire par l'ensemble de ses parties) à la condition qu'elles soient considérées comme acceptables économiquement et politiquement ; tel ne serait évidemment pas le cas d'un « paquet » de dérogations tel qu'envisagé par le Royaume Uni ;

- la conception d'une « **Europe à la carte** », implicite dans la proposition britannique, est totalement incompatible avec le système juridique et politique sur lequel est fondée l'Union depuis ses origines. Ce système comporte un corpus de règles uniques régissant des politiques communes - l'ensemble constituant un régime aussi juste et équilibré que possible, notamment sur le plan économique. L'UE est d'autre part fondée sur les deux principes d'unité et de solidarité entre ses États membres qui excluent la seule prise en compte de l'intérêt national immédiat comme référence unique ;

- dans l'hypothèse extrême où un référendum forcerait, en 2017, le Royaume-Uni à « sortir de l'UE », la meilleure solution (et de loin la plus simple) pour les deux parties pourrait être que **ce pays (re)devienne membre de l'AELE** et, par là-même, de l'« Espace Économique Européen ». L'essentiel des liens commerciaux - mais aussi économiques, juridiques et politiques - entre le Royaume Uni et l'ensemble de ses partenaires européens serait ainsi largement préservé et précisément défini. Cette structure pourrait d'ailleurs à cette occasion être renforcée pour servir aussi d'antichambre à de nouveaux partenaires européens n'ayant pas vocation à devenir membres de l'UE dans un avenir prévisible.

Ceci dit, par sa brutalité même, la position du gouvernement britannique met en relief au moins **trois problèmes insuffisamment traités par les Institutions européennes** :

- le besoin de différenciation
- l'excès d'intervention
- l'absence de projet politique.

### **Le besoin de différenciation**

Le nombre et la diversité - voire l'hétérogénéité - croissants des États membres de l'UE justifient que l'on s'interroge sur les moyens de permettre une plus grande différenciation dans l'application des politiques communes aux différents États. Au-delà des moyens existants (délais d'application, dérogations partielles et temporaires, coopérations renforcées, etc.) il sera peut-être nécessaire d'inclure dans les Traités une nouvelle « clause de différenciation » permettant de recourir de façon plus générale et plus ordonnée à une meilleure adaptation des politiques aux spécificités objectives des différentes situations nationales voire régionales.

### **L'excès d'intervention**

On peut également s'interroger sur le phénomène de la multiplication des règles (et notamment des « normes ») européennes dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et donc dans la vie quotidienne des gens. Ces règles sont-elles vraiment nécessaires ? Ne sont-elles pas trop détaillées et excessivement contraignantes ? Ne pourraient-elles pas être prises au niveau national, voire régional ? Le « principe de subsidiarité » n'est-il pas parfois victime d'une mécanique réglementaire incontrôlée et auto-entretenue que ni les institutions ni les gouvernements ne contrôlent vraiment ?

### **L'absence de projet politique**

Enfin, l'initiative britannique pose la question du projet politique de l'Union. Si, au-delà de ses objectifs économiques immédiats (et notamment du marché unique), l'Union européenne devait perdre de vue sa vocation fondamentale de développement de l'unité et de la solidarité entre ses États membres (« Une union sans cesse plus étroite des peuples européens » disent les Traités), la conception d'une « Europe à la carte » serait parfaitement recevable. Et c'est sans doute parce que l'« Europe politique » peine actuellement à trouver ses marques que le projet du Royaume-Uni pourrait apparaître comme une alternative réaliste. À tel point que si aucune proposition officielle, formelle et précise de renforcement politique de l'UE ne devait voir le jour d'ici l'échéance de 2014, ce serait la question posée par le gouvernement britannique qui dominerait le débat démocratique précédant les élections européennes. Ce serait vraiment la pire façon d'aborder, à nouveau, l'interrogation récurrente : « Quel avenir pour l'Union ? »



**Nous avons besoin d'un  
New Deal pour l'Europe**  
Texte publié dans le *HUFFINGTON POST*  
du 18 septembre 2014

**Chloé Fabre**  
Présidente des Jeunes Européens France  
**Jean-Francis Billion**  
Coordinateur du Comité français pour l'ICE « *NewDeal4Europe* »  
**Fabien Cazenave**  
Porte-parole de l'UEF France

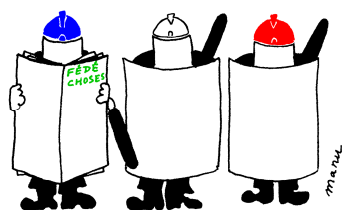
Manuel Valls a reconnu lors du vote de confiance au gouvernement que « c'est par l'investissement que l'Europe retrouvera une croissance solide et durable ». C'est tout à fait juste. Nos économies nationales sont tellement devenues interdépendantes que l'action d'un seul pays ne peut plus être efficace pour opérer une relance de nos économies.

Dans un monde globalisé, il faut reconnaître que nos économies en Europe sont trop petites, même pour un « grand pays » comme la France. Les Éthiopiens, les Thaïlandais ou les Iraniens sont plus nombreux que les Français. Le bon niveau afin d'agir pour nous aujourd'hui n'est plus national mais européen.

Il est grand temps de lancer un grand plan pour le développement durable et l'emploi, si nécessaire pour que l'Europe sorte de la crise actuelle. Ce New Deal pour l'Europe consisterait en des investissements pour la recherche dans les domaines des sciences et de la technologie, pour des ressources renouvelables et la protection de l'environnement et du territoire européen, pour les infrastructures et l'énergie, et pour la création de nouveaux emplois décents pour la jeune génération.

Cette idée n'est pas le fruit d'un consensus politique mais est portée depuis quelques mois par une partie de la société civile en Europe qui a lancé une initiative citoyenne européenne (ICE) appelée « *New Deal* pour l'Europe ». Il est très sain que la Commission soit saisie par les citoyens pour qu'elle ose aller plus loin que ce qu'elle fait actuellement. Le nouveau président de la Commission, Jean-Claude Juncker, doit s'imposer aux États et non plus attendre d'eux qu'ils éclairent le chemin. Ceux-ci sont en effet perdus dans leur agenda national avec des intérêts incompatibles. L'Allemagne ne

**Faites comme lui, abonnez vous !**





pense qu'à exporter en étant dépendante de la santé de ses partenaires et la France qu'à relancer sa demande intérieure mais sans les emplois qui vont avec.

Ce *New Deal* pour l'Europe a de beaux objectifs : rendre leur compétitivité aux industries européennes, réduire la dépendance énergétique de notre continent (le charbon et l'acier sont à l'origine de l'Europe avec la CECA), créer des centres d'excellence pour la recherche et l'innovation, protéger notre héritage culturel immense et unique et créer un fonds spécial pour l'emploi des jeunes.

Pour cela, il faut mettre en place un programme extraordinaire d'investissements publics de l'Union européenne pour la production et le financement de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche et innovation, réseaux d'infrastructures, protection de l'environnement et du patrimoine culturel, agriculture écologique, etc.). Réfléchir les autoroutes de l'énergie d'un point de vue national n'a en effet plus de sens aujourd'hui.

Nous ne devons plus attendre des Etats qu'ils se cotisent en faisant le fond de leur poches pour nous octroyer à nous Européens des marges de manœuvres. Par exemple, les 300 milliards d'investissements dont a parlé Manuel Valls ne sont « rien » en comparaison de l'argent mobilisé pour sauver les banques ou ne serait-ce que par rapport au déficit français...

Il est primordial de réfléchir à une augmentation des ressources propres du budget européen par le biais d'une vraie taxe sur les transactions financières et d'une taxe carbone. Pour être clair, arrêtons de nous fonder sur les 1 % du PIB national de chaque Etat pour le budget européen. On ne demande pas à un pays de préparer son budget en fonction du PIB de ses régions.

Ce *New Deal* pour l'Europe est aussi une respiration dans cette morosité continentale qui nous frappe. Jusqu'à présent, nous faisons ce que nous pouvons dans la crise. Il faut porter le regard à l'horizon et emmener les citoyens vers un projet fédérateur qui dépasse nos frontières nationales.

## Fédé-Lettres



Chères amies, chers amis,

j'ai suivi en direct la séance du Parlement européen sans pouvoir activer la traduction française, donc j'ai fait un excellent exercice linguistique. Guy Verhofstadt a été excellent et a demandé à Jean-Claude Juncker de ne pas chercher des approbations dans les capitales européennes avant de prendre des initiatives.

Farage avait un minimum de sens de l'humour, Marine Le Pen était odieuse et j'avais honte d'être français alors que des opposants à Juncker ne manquaient pas de dire qu'ils le soutiendraient lorsque ses initiatives correspondraient à ce qu'ils attendent. Rien de tout cela chez Marine et Juncker l'a remerciée de ne pas voter pour lui.

Plus que jamais il faut militer pour marginaliser cette porte-parole de la pensée fécale.

Bonnes vacances.

Jacques Fayette

## Introduction à la réunion de promotion de l'ICE « *NEWDEAL4EUROPE* » - Paris – 17 septembre 2014

**Bernard Barthalay**

Président Puissance Europe / *Weltmacht Europa* – Membre du Bureau  
de l'UEF France et du Comité français pour l'ICE  
« *NEWDEAL4EUROPE* »

### *Quelques mots d'abord sur la situation de l'économie européenne*

Le **PIB** des Etats désunis d'Europe a décroché par rapport à celui des Etats-Unis d'Amérique en 2011, et les deux économies divergent depuis. Le PIB européen reste inférieur de 2 % à celui de 2007.

L'**investissement réel par habitant** aux Etats-Unis d'Amérique a dépassé en 2013 son niveau de 2007. La crise de la zone euro a plombé l'économie européenne où l'investissement réel par habitant était en 2013 de 18 % inférieur à celui de décembre 2007. Une baisse aussi longue de l'investissement prépare une stagnation séculaire. A continuer ainsi, les Européens ne seront jamais plus riches dans une société de plus en plus inégalitaire : un capital productif rétréci sera concentré entre les mains de ceux qui réussiront à en augmenter leur part, dans une compétition sans frein où le salaire et l'emploi seront les variables d'ajustement. Jusqu'au point de rupture.

Le **crédit réel par habitant** (crédit aux ménages et aux entreprises) est aujourd'hui aux Etats-Unis d'Amérique de 10 % supérieur à ce qu'il était en 2007. Dans les Etats désunis d'Europe, après une embellie, il est retombé à son niveau de 2007. Aucune progression du crédit sur 6 ans.

Le tableau est calamiteux. Cherchez l'erreur.

Les Etats-Unis d'Amérique sont un Etat dont le **budget fédéral**, qui s'élevait à un tiers (et plus) du PIB au tournant du siècle, a bondi à 40 % au lendemain de la crise de 2008. Crise ou pas, le budget de l'Union européenne peine à dépasser 1 % du PIB.

Les Etats-Unis ont une politique budgétaire arrêtée souverainement par la majorité du Congrès à Washington. Au contraire, la politique économique européenne est la résultante d'un compromis recherché dans l'entre-soi gouvernemental, où la volonté des **débiteurs** est écrasée par celle des **créanciers**, à la remorque du plus gros d'entre eux, l'Allemagne. Dans cette configuration impériale, au sens de l'« empire inintentionnel » d'Ulrich Beck, si l'Allemagne pratique la « dévaluation interne », tout le monde doit **baisser les salaires**, à moins de quitter la zone euro. En revanche, aucun Etat fédéré américain, même la Californie, 12<sup>ème</sup> puissance économique mondiale, n'est en état de dicter à Washington sa politique économique. Elle est endettée comme l'Italie, avec un PIB comparable, mais personne ne l'a jamais invitée à « sortir du dollar ».

Il y avait soixante ans le 30 août dernier, l'Assemblée nationale française, à deux pas d'ici, a fait **détailler l'Europe**. Les initiatives conjuguées de Monnet et de Spinelli, la volonté politique d'Adenauer, de De Gasperi et de Plevén (ministre de la Défense dans le gouvernement précédent) avaient conduit à un traité de Communauté européenne de défense, incluant une Communauté politique. L'Europe était au **seuil** de la Fédération.

En 2014, après le projet Spinelli, voté par le Parlement européen le 14 février 1984, il y avait trente ans le 14 février dernier, et après l'euro dont la mise en place effective commença le 1<sup>er</sup> janvier 1999 par la création de l'Institut monétaire européen, le précurseur de la Banque centrale européenne, demander un *NewDeal4Europe*, c'est rien moins que vouloir une fois de plus, remettre l'Europe sur les rails des **Etats-Unis d'Europe**.

Pour dramatique que soit la situation de l'Europe, elle n'est pas plus désespérée qu'en 1954, 1984 ou 1994, les obstacles ne sont pas moindres et l'ennemi n'est pas moins redoutable.

Je ne me livrerai pas ici, point par point, à des parallèles historiques. Je me limiterai à un commentaire cursif sur les raisons d'être profondes d'un *NewDeal4Europe* :

1) Répété à l'envi, le narratif sur la paix (qui n'est en réalité qu'une paix armée, une trêve au sens de Kant) passe régulièrement à côté de la moitié de la réalité de la trêve d'après-guerre en Europe. L'historien Tony Judt défendait à juste titre l'idée qu'à côté de la paix des Etats, l'après-guerre a établi la paix sociale, dont les éléments étaient le régime multilatéral, commercial et financier, dit « **système de Bretton-Woods** », l'obligation que les Etats s'étaient imposée constitutionnellement de réaliser la croissance et le plein emploi, les régimes de protection sociale et la pratique du dialogue entre les partenaires sociaux. La Communauté européenne des « pères fondateurs » s'inscrivait dans ce système : méthode communautaire (au-delà de l'internationalisme classique), principe de solidarité financière, politiques de cohésion économique, sociale et territoriale. Ce contrat social de l'après-guerre est caduc.

2) La **révolution conservatrice** des années quatre-vingt en est venue à bout. Bien loin des couleurs libérales dont elle se pare, elle a institué, subrepticement, un nouveau régime de laissez-faire et de chacun-pour-soi, dit « **consensus de Washington** », par référence aux politiques dictées par le FMI (c'est-à-dire par les créanciers) aux pays endettés, inspirées par un double fondamentalisme : de stabilité budgétaire et d'équilibre budgétaire. Le postulat de la rationalité illimitée des agents économiques, la croyance religieuse dans le pouvoir du marché de réaliser la croissance la plus forte possible et la fable du « ruissellement » qui prétend faussement que la richesse accumulée par quelques-uns finit toujours par abonder le budget des plus pauvres sont devenus la religion universelle, contaminant même la social-démocratie européenne, au point qu'un social-

démocrate n'est plus celui qui préfère la redistribution à la prise du pouvoir par la révolution, mais le réformiste social converti à la religion du tout-marché.

3) Ce régime de croissance qui livre l'entreprise à **la dictature de la valeur actionnariale** déterminée sur les marchés transformés par des modèles mathématiques en « machines à sous » pour le compte des banques, inféode l'industrie à la finance. Ce régime de croissance qui assimile les dettes des Etats aux dettes des ménages et **la concurrence des Etats** à la concurrence des entreprises jette les Etats européens, et leurs peuples eux-mêmes, les uns contre les autres, dans une guerre de tous contre tous, avec des effets délétères, sensibles au plus profond de nos démocraties dont le tissu social et politique se défait. La crise financière de 2008 a ébranlé ce régime, mais il ne s'est pas écroulé. Les Etats, c'est-à-dire les contribuables, l'ont momentanément sauvé, en sauvant les banques. Et il se perpétue, au prix de la destruction des emplois, de la poursuite d'objectifs de croissance inaccessibles, de la faillite des systèmes de protection sociale, d'une aggravation du risque climatique, d'une polarisation excessive de l'espace européen, d'une impuissance et d'une insignifiance croissantes de l'Europe dans le monde. Une victime collatérale de ce régime est la **méthode communautaire**, abandonnée au profit de la *Unionsmethode*, c'est-à-dire du règne du veto, principalement allemand. Ce régime, au lieu d'approprier la souveraineté des Etats, consacre l'*imperium* du plus riche.

4) Le *NewDeal4Europe* est donc ce que Hegel aurait appelé « un concept simple de l'entier ». C'est un condensé de la situation. Il dit à la fois ce qu'on a perdu, ce qui n'est plus possible, ce qui est en travers de la route et ce qu'il faut inventer.

C'est à dessein qu'il est question de **plan extraordinaire**. Un régime **transitoire** de création d'emplois par la **conversion énergétique** ne viendra pas de la finance, dont c'est le cadet des soucis, mais de l'initiative publique au nom du bien commun, défini au niveau pertinent, qui est européen. Ce n'est pas le régime durable. Dans la durée, le développement ne reposera pas, dans un renversement simple des rôles, sur une finance domestiquée par les institutions représentatives de l'Etat fédéral à naître, mais sur une coexistence équilibrée et évolutive entre l'économie marchande, contrainte par le double impératif écologique et sociétal, de soutenabilité et d'équité, et l'économie circulaire du partage collaboratif entre communautés, territorialisées ou pas, réelles ou virtuelles, adossées aux technologies du numérique. Cet équilibre ne naîtra pas spontanément. Il exige **prospective, volonté politique, prévision, concertation, coordination, stratégie**. En un mot, un **plan**. Ceux qui ont peur du mot, ou bien n'ont pas pris la mesure de l'effort à consentir, ou bien n'ont rien compris ni à la crise de la zone euro, ni aux menaces que l'austérité fait peser sur la démocratie. Méfions-nous aussi de ceux qui utilisent le mot « plan » à des fins cosmétiques, pour faire « de gauche » sur la scène tout en cédant aux banquiers dans la coulisse.

Le *NewDeal4Europe*, porté par les **innovateurs**, ceux que Spinelli et Rossi opposaient déjà aux immobilistes dans le *Manifeste de Ventotene* (1941), n'a qu'un ennemi. Et ce n'est pas la finance, qui approche du point de rupture, où la concentration de la richesse, après avoir transformé les *citizens* en *denizens* (comme le dit Standing, dans son livre sur le précaire), transformera inéluctablement les ultra-riches en parias, dans un univers d'*open data*. Une révolution silencieuse a commencé, sans violence armée, celle du scandale de l'ultra-richesse.

Les **rentiers** n'ont plus qu'un recours, conserver ou prendre le pouvoir par la force et s'en prendre aux réseaux sociaux. Voilà notre adversaire, les rentiers des énergies minérales dont l'exploitation conduit à notre perte, pétrole, gaz, nucléaire, et les grosses structures centralisées et pyramidales qu'elles nourrissent. Vous ne les connaissez pas. Mais ils projettent déjà sur la scène politique des professionnels du mensonge, pour qui la conservation ne s'appelle pas rigueur ou austérité, mais tradition, habillée en révolution nationale ou en suprématie raciale. Cette révolution conservatrice-là n'a pas le visage bon enfant de Reagan ou le sourire affable de Thatcher. Elle s'organise autour d'un axe potentiel Poutine-Orban-FN. C'est l'axe de **la haine de la démocratie libérale**, *a fortiori* fédérale, née des **Lumières**. C'est l'axe d'un néo-fascisme.

Rien de nouveau sous le soleil. A l'Est pas davantage. Avec le *NewDeal4Europe*, il incombait aux fédéralistes d'offrir aux Européens un point de ralliement, pour tous ceux qui ont dressé le constat d'échec du « consensus de Washington » et veulent inventer sur un mode participatif **le prochain régime mondial de développement**. Si l'histoire enregistre comme un tournant historique le récent discours de Draghi à Jackson Hole, où il s'est prononcé pour un plan d'investissement massifs et pour un rôle accru de la BCE pour stimuler la création d'emplois, alors le troisième régime économique mondial depuis la seconde guerre mondiale, portera peut-être le nom de cette belle vallée du Wyoming. Mais c'est en Europe que ce futur se joue.

## Lettre ouverte aux membres du Parlement européen

Comité européen pour l'ICE « **NEW  
DEAL 4 EUROPE** »

Bruxelles, le 20 Août 2014

Traduite de l'anglais par Jean-François Billion - Lyon

Les élections européennes de mai 2014 ont sans aucun doute marqué un tournant dans les relations entre le Parlement européen et le Conseil européen à cause de la décision prise par les principaux partis européens de proposer leurs propres candidats pour la Présidence de la Commission européenne.

Avec la nomination de Jean-Claude Juncker, le Conseil européen a *de facto* admis le rôle primordial du Parlement européen dans le choix du Président de la Commission européenne.

Ce changement aura des conséquences profondes pour l'avenir de l'Union européenne. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'un pas crucial vers une démocratie européenne véritable, mais cette volonté contribue, dans le même temps à une implication plus profonde du Parlement européen dans les décisions qui seront prises au niveau européen dans le domaine économique.

En effet, un tel Parlement européen, sera capable de demander à la Commission européenne un « **Plan pour le développement durable et l'emploi** » que nous considérons comme nécessaire pour que l'Europe sorte de la crise actuelle.

Un Plan consistant en des investissements pour la recherche dans les domaines des sciences et de la technologie, pour des ressources renouvelables et la protection de l'environnement et du territoire européen, pour les infrastructures et l'énergie, et pour la création de nouveaux emplois décents pour la jeune génération.

Cette proposition n'est en effet pas issue seulement d'une volonté politique (*cf.* le discours d'ouverture de la Présidence italienne de l'Union européenne ainsi que l'intervention du gouvernement français et d'autres dirigeants européens) mais elle manifeste en même temps la volonté de la société civile européenne.

L'**Initiative citoyenne européenne (ICE)**, "NEW DEAL 4 EUROPE", a été lancée en mars 2014 avec comme objectif l'accomplissement de ce nouveau Plan, vital pour une reconstruction européenne et pour demander à la nouvelle Commission, après avoir récolté un million de signatures de citoyen(ne)s d'au moins sept Etats membres de l'Union européenne, un « Plan européen pour le développement durable et pour l'emploi », financé par des ressources propres supplémentaires de l'UE. M. Juncker, dans son premier discours au Parlement a aussi évoqué: "Je travaillerai pour l'adoption au niveau de l'UE d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés et d'une taxe sur les transactions financières".

Il s'agit d'un vrai "NEW DEAL FOR EUROPE" avec comme résultats potentiels : rendre les industries européennes à nouveau compétitives, réduire la dépendance énergétique de notre continent à l'égard des ressources importées de l'extérieur de l'Europe (une nouvelle Union européenne de l'énergie pour mettre nos ressources en commun), créer des centres d'excellence pour la recherche et l'innovation, protéger notre héritage culturel immense et unique et créer un fonds spécial pour l'emploi des jeunes.

A ce jour, quelques dizaines d'associations issues de la société civile sont impliquées dans toute

l'Europe pour collecter le million de signatures nécessaire d'ici mars 2015.

Notre conviction, c'est que le rôle des nouveaux membres du Parlement européen peut être décisif pour garantir le succès de cette Initiative citoyenne européenne et l'aider à atteindre un meilleur résultat que le minimum requis.

La réussite du *NEW DEAL EUROPEEN* représenterait un succès pour le Parlement européen qui pourrait aussi :

- stimuler l'action de la Commission européenne en esquissant les lignes directrices de ce Plan européen et son contenu (par des calculs quantitatifs et des évaluations qualitatives des ressources nécessaires et de leur répartition) et de cette façon d'anticiper toute autre décision dans le domaine des politiques européennes de l'économie, monopole, jusqu'à présent, des gouvernements nationaux ;

- créer un débat européen au sujet de ce Plan européen en y impliquant l'opinion publique, et en encourageant la démocratie participative.

Le Parlement européen serait alors placé au cœur de la politique européenne en réduisant la désaffection des citoyens européens à l'égard des institutions européennes et en dépassant l'euro-scepticisme répandu. Enfin, cela rendrait la perspective de réformes des institutions européennes, plus viable et susceptible de réussir.

Nous vous remercions de votre attention et vous demandons de considérer avec bienveillance les actions que nous proposons ci-dessous pour soutenir la campagne du New Deal 4 Europe.

Nous demeurons, par ailleurs à votre disposition pour toute question ou clarification supplémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, le Parlementaire européen, l'expression de notre meilleure considération.



## **Document joint aux Parlementaires européens**

Le Comité européen de « *New Deal for Europe* » vous propose et vous invite à mener les actions suivantes en soutien à la campagne :

si vous n'avez pas encore signé l'ICE, de le faire par le biais du site de la campagne : [www.newdeal4europe.eu](http://www.newdeal4europe.eu) ;

- utiliser vos moyens de communication (*newsletter*, blog ou *website*) pour communiquer avec votre électorat – inviter vos électeurs à signer l'ICE ;
- écrire à [info@newdeal4europe.eu](mailto:info@newdeal4europe.eu) afin de connaître les coordinateurs de la campagne de votre circonscription ;
- participer à la création, au sein du Parlement européen, au réseau « *networking group* » *New Deal 4 Europe* ; en effet, il y a déjà 41 MPE (issus de différents pays et partis) qui se sont engagés à soutenir notre initiative pendant la campagne électorale : rejoignez-les ! ;
- participer à la promotion de cette initiative par le biais du Comité *français de la campagne New Deal 4 Europe* ;
- organiser en lien avec les Comités pour l'ICE des événements publics en soutien de la campagne (pétitions, conférences, etc.) ;
- prendre contact avec les médias afin de promouvoir la campagne ;
- promouvoir « *New Deal 4 Europe* » à l'intérieur de votre parti, en demandant que les organes centraux du parti prennent position en sa faveur.

Le matériel de la campagne est disponible sur notre site (onglet « Documents ») pour obtenir plus d'information sur le Plan de développement inclus dans l'ICE.

### *Contacts*

Ils sont indiqués sur le website de la campagne : <http://www.newdeal4europe.eu/it/chisiamo>

- la composition du Comité européen
- la composition des Comités nationaux
- les contacts à l'intérieur de la structure centrale de *New Deal 4 Europe ECI*

Pour plus d'information et pour la prise du contact écrivez à :

[info@newdeal4europe.eu](mailto:info@newdeal4europe.eu)

## Ken Loach adhère à la campagne pour un « *New Deal* » en Europe

Bruxelles le 6 octobre 2014 – Communiqué du Comité européen de l'ICE

Le metteur en scène britannique Ken Loach, fortement engagé dans des thématiques sociales et du monde du travail, adhère aujourd'hui à l'Initiative des citoyens européens (ICE) pour un Plan européen extraordinaire de développement durable et pour la création d'emplois. « *New Deal for Europe* ».

La campagne, promue par un vaste rassemblement d'organisations syndicales, fédéralistes et de défense de l'environnement, par des mouvements sociaux et des collectivités locales, a pour but la récolte d'un million de signatures dans au moins sept Etats membres de l'Union européenne.

Cela permettra, grâce aux innovations apportées par le Traité de Lisbonne, de demander formellement à la Commission européenne une mesure législative qui mette en place un véritable plan européen d'investissements publics. Ce plan a pour objectif de faire sortir l'Europe de la crise qu'elle traverse, grâce au financement de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche, innovations, réseaux d'infrastructures, agriculture écologique, protection de l'environnement et du patrimoine culturel) et la création de nouveaux postes de travail, surtout pour les jeunes, qui seront financés par une taxe sur les transactions financières et une taxe carbone augmentant les ressources dont dispose le budget de l'UE.

## Bibliographie

**Alessandra Silveira, Mariana Canotilho, Pedro Madiera Froufe (sous la dir. de), *Citizenship and Solidarity in the European Union. From the Charter of Fundamental Rights to the Crisis, the State of the Art.*, éd. Presses Interuniversitaires Européennes / Peter Lang, Collection Euroclio, n° 77. 2013, p. 489, € 62,10, ISBN 978-2-87574-109-7**

**Michel Theys**

Journaliste – Bruxelles

Fédéchoses remercie l'auteur et l'Agence Europe d'avoir bien voulu autoriser la republication de ce texte paru initialement dans la « Bibliothèque européenne »

Voici un livre majeur ! Par les questions qu'il aborde. Par les réponses qui y sont apportées, à mille lieues du politiquement convenu. Par le caractère novateur de certains des angles d'analyse et des idées qui façonnent les vingt-neuf contributions le composant. Il en résulte un ouvrage scientifique - il est le fruit d'une conférence internationale organisée en mai 2012 à la Faculté de droit de l'Université de Minho, au Portugal - qui, outre de faire naturellement réfléchir, invite à la rébellion, à la révolte, à sortir des divers conformismes qui menacent actuellement de conduire le projet européen à sa perte. Et les démocraties européennes avec lui.

Les questions d'abord, formulées par Mariana Canotilho à l'entame de son introduction à l'ouvrage. Des questions dérangementantes, lourdes de sens, accusatrices aussi : « *Que deviennent, dans le contexte de la crise économique et sociale la plus profonde des dernières décennies, les promesses de respect pour les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, la liberté, la démocratie et l'égalité proclamées dans le préambule du Traité sur l'Union européenne ? Comment l'Union entend-elle montrer son attachement aux droits sociaux fondamentaux en ce temps de marché du travail toujours plus précaire, de brouillage des frontières entre l'emploi et l'auto-emploi et d'exigences de déréglementation du marché du travail ?* » Est-ce là seulement la récrimination d'un syndicaliste ? Non, ces questions émanent d'un professeur de droit public à l'Université de Coimbra qui est aussi désormais conseiller juridique du Président de la Cour constitutionnelle portugaise et qui ose encore cette autre question - laquelle ne manquera pas d'être jugée incongrue et déplacée dans bon nombre de cénacles gouvernementaux : « *Comment est-il possible d'obtenir le renforcement et la convergence des économies européennes et de promouvoir le progrès économique et social alors que tout ce qu'on entend des dirigeants politiques européens, ce sont des propositions de programmes d'austérité qui semblent ne pas fonctionner ?* ».

Poser le problème de la sorte amènera sans doute certains esprits chagrins à y déceler le chant d'une cigale auquel les fourmis du Nord ne peuvent prêter l'oreille. Qu'ils se rassurent - ou, plutôt, s'inquiètent : ce livre n'est pas le fait de seuls ressortissants du Sud du continent - en attestent des patronymes tels que, entre autres, Jonathan Tomkin, Elaine Dewhurst, Katarzyna Gromek Broc, Bruno de Witte, Tamara Hervey ou Leonard F. M. Besselink... - et il témoigne beaucoup moins d'une envie de dénoncer ou de se plaindre que de tracer des pistes en vue de pouvoir remettre le projet européen sur de bons rails. Avant l'embarquée fatale ! Car c'est bien une sorte de diagnostic médical qui est posé par les auteurs à travers les cinq parties de l'ouvrage. Dans la première, ce sont les maux qui affectent la démocratie et la citoyenneté dans l'Union européenne et ses États membres qui sont analysés. Dans la deuxième, des maux affectant la

santé économique et sociale de plus en plus de citoyens européens sont à leur tour observés à la lumière de l'impératif de compétitivité et des modèles de développement qui en découlent. Viennent ensuite des contributions s'intéressant à différentes questions liées au constitutionnalisme à plusieurs niveaux et à la quête d'une identité politique européenne, la quatrième partie étant, elle, consacrée aux thèmes de l'égalité et de la solidarité - « *les promesses les plus oubliées du processus d'intégration* » par les temps qui courent, observe Mariana Canotilho - tandis que la dernière l'est aux questions de la culture et de la diversité, soit deux composantes essentielles du projet européen bien compris.

Qui dit diagnostics dit aussi prescriptions. Celles qui s'égrènent dans l'ouvrage jusqu'aux conclusions que tirent Mariana Canotilho et ses deux complices (Alessandra Silveira et Pedro Madeira Froufe sont des professeurs de droit européen à l'Université de Minho) sont sans détours. A titre d'exemple, il semble inévitable, dans le contexte de la crise endurée par la zone euro, d'avoir à renforcer les composantes fédératives du projet européen et de donner corps, pour asseoir enfin sa légitimité, à un espace public européen qui « *n'existe pas parce que les États membres n'en ont jamais voulu* ». Et les trois coordinateurs d'enfoncer le clou : « *Le discours sur le déficit démocratique européen est devenu très confortable car il permet aux élites politiques nationales de s'exempter de toute responsabilité dans le sort réservé à l'Union européenne* ». Voilà qui méritait d'être dit ! Mais là n'est pas l'essentiel. L'idée la plus novatrice réside dans le constat que la jurisprudence de la Cour de justice et la Charte européenne des droits fondamentaux donnent progressivement naissance à une « *citoyenneté de droits* », c'est-à-dire à une citoyenneté qui donne des droits autres que ceux liés à la mobilité économique initiale, mais bien, désormais, les droits fondamentaux les plus élevés. Et peu importe que ces droits les plus élevés soient de nature européenne ou reconnus par tel ou tel État membre seulement : sur la base de l'article 53 de la Charte, tout citoyen européen serait en droit de l'invoquer à son profit. La citoyenneté ainsi comprise sera-t-elle, dès lors, l'avenir de l'Union et d'un projet européen réhabilité et revivifié ?

**Hubert Védrine - *La France au défi* – Ed. Fayard, Paris, 2014, p. 174,  
ISBN 978-2-213-68108-5**

**Jacques Fayette**

Professeur honoraire des Universités (IAE de Lyon)

Nous connaissons tous Hubert Védrine, actif conseiller de François Mitterrand et efficace Ministre des Affaires étrangères de Lionel Jospin. Nous le voyons souvent à la télévision s'exprimant avec distinction sur les grands problèmes du monde et un peu moins sur la France.

Les militants européens le connaissent également et gardent l'image de celui qui, en tant que ministre, dans un article du *Monde* avait immédiatement répondu « non » à Joschka Fisher (Ministre des Affaires étrangères de Gerhard Schröder) lequel dans un exposé (prononcé à titre personnel) sur la finalité de l'intégration européenne avait (*horresco referens*) tracé, le 12 mai 2000, à l'Université de Humboldt de Berlin, des perspectives fédérales à l'Europe. Il est vrai que les réponses négatives aux propositions allemandes ne sont pas un monopole du Ministre.

Comme son titre nous le déclare, l'auteur examine le défi auquel la France est confronté et avance une solution. Le premier chapitre expose le péril en la demeure et le dernier chapitre consacré à une coalition pour la réforme décrit une situation où « *Les Français [...] devenus de plus en plus lucides sur les problèmes de leur pays veulent enfin interrompre ce glissement français et, ayant clarifié leur rapport à l'Europe, parviennent à se mettre d'accord, à l'initiative du Président et de la majorité du moment, pour mener à bien et en un laps de temps limité quelques réformes essentielles pour le redressement du pays ? Est-il utopique de penser qu'une coalition pour la réforme n'est pas impensable ?* » (page 152).

Après avoir lu l'ouvrage on est assez d'accord sur le constat du glissement et en désaccord partiel sur ses causes. Quant au rapport à l'Europe, la vision de l'auteur fait plus penser à une version modernisée de la Société des Nations (SDN), une Europe qui serait gérée comme un Conseil de sécurité de 28 membres permanents où chacun disposerait du droit de veto.

Il observe tout d'abord la capacité des Français à nier le réel et à vivre dans l'idéologie. « *Dans notre pays, l'attrance pour les solutions imaginaires ou des échappatoires verbales reste particulièrement forte, c'est même une marque de fabrique [...] La présence de cette idée d'une « autre » politique, pas d'une politique différente, sociale-démocrate ou sociale-libérale, mais offrant le mirage d'une rupture et d'une protection, y est donc plus répandue qu'ailleurs, notamment sous la forme d'une vague vision 'marxiste' imprégnant une certaine vulgate française dénonciatrice du 'capitalisme' des 'patrons', etc.* » (pages 25,26).

Une fois assez bien analysées les causes des problèmes français en ne prêtant guerre attention à la centralisation et à la bureaucratie, l'auteur attaque une de ces cibles préférées : l'Europe. (Védrine, 2010) (Védrine, 2011). « *L'Europe peut être encore une formule mobilisatrice si elle signifie la mise en commun des volontés des États membres et des peuples (l'union fait la force). Elle ne l'est pas si l'Europe est censée agir à notre place — à la place d'États-nations, prétendument trop faibles, trop petits, que l'on s'acharne à dire dépassés ou déconsidérés, au profit d'un peuple européen imaginaire.* » (page 33)

Cette Europe elle est dans le monde que l'auteur décrit avec précision, les émergents, l'Asie, l'Afrique ; mais elle ne sait pas se situer et l'on trouve page 111 une constatation qui détruit l'affirmation de la page 33 qui faisait l'apologie du déclin et de l'isolationnisme



prudent. « Quant à l'Europe, ou plutôt quant aux Européens, car on ne sait jamais très bien ce que le terme « Europe » recouvre, ils n'en finissent pas de se demander s'ils veulent devenir une puissance, un vrai pôle du monde multipolaire en formation instable — États-Unis, Chine, Russie, Japon, Europe (?), Brésil (?), Inde (?) autres (?), à la puissance variable et aux relations instables — ou s'ils ne préfèrent pas s'en remettre plus tranquillement, sous divers prétextes, à leur soft power, c'est-à-dire à un doux déclin et à un isolationnisme prudent ».

Il appelle au secours de sa thèse l'auteur *businessman* singapourien De Kishore Mahbubani (Mahbubani, 2008). « En fait, les Occidentaux, qui ne représentent que 12 % de la population mondiale, n'ont que quelques années — cinq, peut-être dix — pour mettre en place des institutions et des lois internationales qui permettront de gérer le monde multipolaire de demain. Je ne dis pas qu'ils doivent le faire par idéalisme ou pour respecter leurs engagements, mais parce qu'il y va de leur intérêt. Sinon, oui, dans cinq ou dix ans, les 88 % restants, ceux dont le niveau de vie progresse à une vitesse astronomique, imposeront un nouvel ordre mondial qui ne plaira pas à l'Occident ».

Avec Hubert Védrine il ne s'agit plus de cinq ou dix ans mais de l'éternité. Il continue (page 117-121) par une analyse très pertinente des scénarios de la CIA (*NIC - National Intelligence Council*, 2012), probablement les meilleures pages du livre. Se pose alors l'éternelle question « Que faire ? » face à cette évolution du monde et au « soft power » européen.

Il commence à faire comprendre à ses amis politiques qu'ils perdent leurs temps à espérer convaincre les autres Européens « il n'y a aucune chance que les Européens acceptent de réorienter l'Europe selon les conceptions de la gauche française. Même dans l'hypothèse où les partis de gauche gagneraient les élections européennes de 2014, l'Europe ne s'alignerait pas pour autant sur la gauche hexagonale. Pas même le SPD en grande coalition à Berlin. La gauche française devra s'y faire ». (page 124).

Mais symétriquement il y a peu de chance pour que la gauche française se convertisse à une économie sociale de marché ou au discours d'un Pascal Lamy, cité à maintes reprises, lorsqu'il était auditionné par la Commission économique de l'Assemblée nationale et où il constatait que 90% des gens de gauche pensaient comme lui mais qu'il se trouvait en face des 10 %.

L'auteur poursuit alors « Quoi qu'il en soit, la gauche n'a pas le choix. Il ne s'agit pas pour elle de se convertir à perpétuité à des politiques d'austérité, mais d'assumer avec courage une phase inévitable de réduction des dépenses publiques. Pour recouvrer demain souveraineté et capacité d'agir, la cigale doit se faire fourmi, au moins pour un temps. Mais beaucoup (près de 30 %) au PS et à la gauche de la gauche, ainsi qu'une large part des écologistes nient cette nécessité ou pensent, comme le Front national, que ces contraintes pourraient être abolies par une sortie de l'euro (ou de l'Europe). Pourquoi pas du système solaire ? » (page 128).

Alors l'espoir pourrait-il venir de l'Europe qui contraindrait aux grands équilibres ? Pas du tout. « D'un autre côté, comme l'intégration européenne à vingt-huit ou plus n'atteindra jamais le stade vraiment fédéral où aucun État membre n'exercera plus de droit de veto sur rien, cela prémunira paradoxalement la gauche française, encore un moment, contre des décisions qui seraient prises contre elle à la majorité. » (page 129).

Là, le raisonnement devient extraordinaire : comme le droit de veto ne sera jamais aboli, la gauche peut être rassurée, elle ne sera pas contrainte à ne plus faire d'erreurs mais... c'est pour un moment ! Oui le moment où les marchés commenceront à sanctionner un pays qui a accumulé 2.000 milliards d'euros de dettes et n'a pas pris les mesures fortes pour y remédier. Le raisonnement est bancal, même si nous étions en présence d'un État fédéral européen, l'équilibre budgétaire européen ne se poserait que pour le financement des fonctions de cet État fédéral. Il resterait à organiser l'équilibre national pour toutes les dépenses : santé, prévoyance sociale, éducation, justice, l'essentiel des transports et la politique macroéconomique... C'est un argument que l'on peut opposer facilement aux laudateurs de la Réserve fédérale américaine comme le fait remarquer Hans Werner Sinn (Sinn, 2014), la *Federal Reserve* ne vient pas au secours de la Californie ou la ville de Detroit.

Mais il faut avancer et pour cela régler le problème avec l'Europe. Hubert Védrine reprend l'idée de Jacques Delors de « Fédération d'Etats-Nations » mais en remplaçant fédération par confédération ce qui revient à torpiller l'idée de Jacques Delors. Il trouve alors son inspiration dans le rapport Synopia (de Boissieu, et al., 2013) dont les quatre auteurs sont qualifiés « d'Européens convaincus » ce qui démontre qu'Hubert Védrine a le sens de l'humour. Dans ce document remis au Président François Hollande à la fin de l'année 2013, les rédacteurs voulaient revenir à une Europe purement intergouvernementale s'insurgeant contre l'élection du Président de la Commission par le Parlement et ses conséquences, allant même jusqu'à écrire à la page 16 du rapport : « Le contrôle de plus en plus étroit exercé par le Parlement sur la Commission a eu pour corollaire l'intervention croissante des Etats dans le fonctionnement quotidien de l'institution ».

Une fois le problème européen réglé, Hubert Védrine peut donc proposer la solution que nous avons énoncée au début de cette recension : réunir les Français autour du Président de la République et de sa majorité du moment pour procéder aux grandes réformes dont la France a besoin. Il faudrait cependant que le Président de la République puisse préciser de manière claire, sa vision de l'Europe et Hubert Védrine cite à ce propos cette pensée du Cardinal de Retz « On ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens ».

Espérons que l'appel à la coalition sera entendu tout d'abord par la majorité, notamment ceux qui la mettent en cause de l'intérieur. Qu'il sera lu par les socialistes français qui ont refusé de soutenir le candidat Jean-Claude Juncker (ce qu'a fait Alexis Tsipras, dirigeant de la gauche radicale !) tout en présentant un des leurs pour diriger les relations économiques et monétaires au sein de la Commission. D'où le besoin de citer une deuxième fois cet extrait de la page 25. « Dans notre pays, l'attrance pour les solutions imaginaires ou des échappatoires verbales reste particulièrement forte, c'est même une marque de fabrique. »

Au terme d'une lecture attentive de l'ouvrage on ne peut qu'éprouver estime pour l'auteur et consternation devant l'homme politique qui déploie autant de minutie à exposer les faits qui ruinent ses convictions.

Ce qui ressort du livre c'est qu'il est écrit par un Parisien. Si l'auteur prenait la peine de vivre plusieurs jours à Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg, Toulouse... il y trouverait des acteurs économiques, des intellectuels et des responsables politiques éloignés de la désespérance « à la Baverez ». Par exemple en Rhône-Alpes il étudierait cette association avec le Bade-Wurtemberg, la Catalogne, le Piémont, ces « quatre moteurs » (plus la Suisse romande) promus par une Région et ses responsables économiques lesquels réalisent par l'action, cette coalition que l'auteur appelle de ses vœux. Tout ceci sans passer par Paris et même parfois contre Paris. Pour lui, la France est punctiforme et il faut attendre la page 159 pour aborder, en dix lignes, le problème du territoire. Or non seulement les Parisiens ont une vision noire du pays mais ils sont devenus progressivement eurosceptiques bien que protégés du vote extrême par le niveau culturel. C'est ce que Sylvie Goulard a dénoncé sous l'expression des « dîners en ville eurosceptiques » (Goulard, 2013).

Quelques lignes sur les sources. Il y a une large utilisation d'une documentation internationale souvent américaine mais pratiquement rien d'origine européenne. De nombreux auteurs sont cités mais sans préciser dans quel ouvrage ou document se trouve la phrase extraite. Enfin avec les traitements de texte actuels, il est facile de constituer un index qui faciliterait la lecture.

#### Bibliographie

- De Boissieu, Pierre, et al. 2013. *Refaire l'Europe : esquisse d'une politique*. Paris : Synopia, 2013.  
Goulard, Sylvie. 2013. *Europe : amour ou chambre à part ?* Café Voltaire. Paris : Flammarion, 2013. p. 132. ISBN 978-2-0813-1169-5.  
Mahubani, Kishore, 2008. *Le défi asiatique*. [trad.] Rita Sabah. Paris : Fayard, 2008. p. 325. ISBN : 978-2-213-63752-5.  
NIC (National Intelligence Council), 2012. *Global Trends 2030*. Washington, D.C. : s.n., 2012. ISBN : 978-1-929667-21-5.  
Sinn, Hans-Werner, 2014. Overtight monetary infractions. *Project Syndicate*. [En ligne] 9 février 2014.  
Védrine, Hubert, « Le fédéralisme alimente inutilement la méfiance des peuples », dans *Libération*, 10 septembre 2010, et, « Le fédéralisme n'est pas la solution », dans *Le Monde*, 2 août 2011.

**Stefan Zweig, Appel aux Européens, préface et traduction de Jacques Le Rider, Éditions Bartillat, Paris, coll. Omnia Poche, 7 €, ISBN 978-2-84100-562-8**

#### François Mennerat

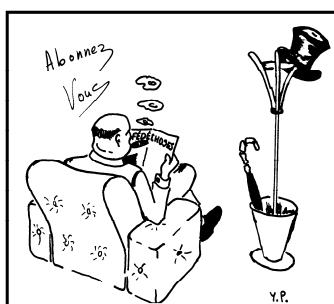
Vice président de l'UEF France et membre du Bureau de l'UEF Europe

Ce petit livre, paru en mai 2014 aux éditions Bartillat, vient fort à propos nous rappeler les débats d'idées qui agitaient les intellectuels européens il y a quatre-vingts ans face à la montée des nationalismes.

En ces temps de commémoration confuse de la « Grande Guerre », deux courts (mais forts) inédits de Stefan Zweig, « La désintoxication morale de l'Europe » et « L'unification de l'Europe » tirent les leçons des sentiments pernicieux qui traversent une opinion publique complètement manipulée. Parmi les avancées suggérées, il est plaisant de constater que certaines ont déjà produit leurs effets bénéfiques – Stefan Zweig, en somme, appelait de ses vœux le programme Erasmus –, tandis que d'autres, comme l'enseignement de l'Histoire dans une perspective européenne commune, débarrassée des poncifs « patriotiques » (en fait, nationalistes) et d'une vision dominée par les campagnes militaires, se fait encore longuement attendre.

Précédés d'une longue préface de Jacques Le Rider qui, à la fois, les place dans le contexte de l'époque (1932 et 1934) et souligne leur actualité toujours – de plus en plus ? – brûlante, ces deux textes nous livrent un vibrant appel en faveur du concept de supranationalité. Nous ne résistons pas au désir de livrer ci-dessous au lecteur un passage particulièrement éclairant de cette préface.

Si Stefan Zweig ne prononce pas le mot de « fédéralisme », sa réflexion visionnaire nous le fait entendre. Il est frappant de constater qu'en ces temps où l'horizon s'assombrissait à nouveau, des esprits lucides formulaient déjà des idées qui allaient, dix ans et une guerre mondiale plus tard, engendrer une démarche volontariste parmi les plus audacieuses que l'Histoire de l'humanité nous ait donné de connaître.



## INTERVIEW

### Les fédéralistes donnent la parole à :

#### Fausto Durante « la genèse de l'ICE Newdeal4europe »

Fausto Durante est responsable du Secrétariat européen du principal syndicat d'Italie, la CGIL ;  
il est également Président du Comité européen qui gère la campagne « Newdeal4europe »

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel – Lyon

#### Q. Comment et à qui est venue l'idée du New Deal 4 Europe ?

R. L'idée d'une initiative de participation démocratique des citoyens européens, visant à demander des interventions concrètes et contraignantes sur la politique industrielle en Europe a mûri presque simultanément dans les réflexions autonomes mais convergentes du Mouvement fédéraliste européen italien et de nombreuses confédérations syndicales nationales. Ce n'est pas par hasard si, en 2013, vu l'échec des politiques économiques de l'Union européenne (UE) et l'aggravation de la crise et de ses conséquences, ont pris forme le « Plan de travail » de la CGIL, le « Nouveau plan Marshall pour l'Europe » du syndicat allemand DGB et la proposition d'« Un nouveau cours pour l'Europe » de la Confédération européenne des syndicats (CES). Aux élaborations du mouvement syndical qui vivent des initiatives de mobilisation et de la lutte propre au monde du travail, s'est ajoutée la suggestion du Mouvement fédéraliste d'une récolte de signatures à l'échelle européenne pour accompagner et renforcer, avec au moins un million de signatures dans au moins sept pays européens, l'idée d'un changement de cap dans les politiques européennes dans les domaines économique et industriel. Le tout dans l'objectif d'affronter, de cette manière, le problème gigantesque du chômage, en particulier de celui de la jeunesse. Le fil conducteur de toutes ces propositions, c'est le rétablissement après la crise, la création d'emplois nouveaux et stables, la reconstruction d'un appareil productif européen, fort, compétitif et durable.

Q. La CGIL fait partie des organisations qui promeuvent l'initiative et cette année, avec l'élection de Salvatore Marra comme Président du Comité des Jeunes de la Confédération européenne des syndicats, elle a connu une reconnaissance supplémentaire pour le travail réalisé dans le cadre du continent. Cependant, il est indéniable que la dimension européenne reste aujourd'hui de plus en plus lointaine pour les travailleurs. On ne parle d'Europe que dans les termes d'une « mauvaise belle-mère » qui impose des sacrifices et des réductions mais jamais d'une opportunité qui, si elle était saisie, pourrait contribuer d'une manière importante à la relance de l'emploi et de la production.

R. Et c'est bien cela. Le rêve européen s'est transformé en cauchemar à cause de l'obstination des autorités européennes à poursuivre une voie d'inspiration techno-libérale pour sortir de la crise. Une voie faite de rigueur et de discipline budgétaire vigilante, de coupes dans la dépense publique (spécialement dans les secteurs-clé de l'instruction et des systèmes de protection sociale), d'attaques du modèle social européen, des droits des travailleurs, des niveaux d'emploi dans la fonction publique comme dans le secteur privé. A côté de tout cela, nous avons assisté au retrait coupable et conscient des Etats par rapport à tout rôle concernant les politiques industrielles, avec comme conséquence que les grandes entreprises mondiales et les multinationales se sont installées en Europe avec de moins en moins de contraintes et d'obligations sociales. Il est clair que l'Europe perd ainsi tout son charme et sa force d'attraction, particulièrement pour les couches les plus faibles de la société qui voient les écarts et les inégalités s'accroître toujours davantage. Une sorte de trahison par rapport à l'Europe de l'espérance, de la chance, du progrès, éléments convainquants de l'idée de construction de l'Europe. Un processus freiné par la peur de poursuivre sur la voie de l'intégration, par le manque de vision des leaders politiques, par la domination de la dimension technique et économique par rapport à la dimension démocratique et participative. Aujourd'hui, l'Europe est un concentré de contradictions et de parcours inachevés : une monnaie sans Etat, un Parlement avec des pouvoirs limités tout en étant l'unique organe élu, un gigantisme économique parallèlement à un nanisme politique, une architecture institutionnelle sans la nécessaire légitimité démocratique. C'est pour tout cet ensemble de facteurs que l'idée-même d'Europe est dans une zone d'ombre dont il faut la sortir d'urgence.

Q. La campagne New Deal 4 Europe se base sur une ICE, une Initiative des citoyens européens : comme cela est prévu par le Traité de Lisbonne, les citoyens des pays européens peuvent s'organiser pour la récolte de signatures en soutien à une proposition de loi d'initiative populaire. Une manière de rapprocher les institutions de Bruxelles de tous, des travailleurs, et pour essayer de développer un sentiment d'appartenance communautaire qui est resté à l'état embryonnaire ?

R. L'Europe a besoin de démocratie, de participation active, de citoyenneté consciente, d'interlocuteur populaire. C'est le meilleur antidote à la méfiance qui prévaut si l'on considère la froideur des palais de Bruxelles et de Strasbourg, le caractère lointain et opaque d'un processus décisionnel qui fonctionne sans réelle implication des femmes et des hommes des différents Etats européens. L'idée de recourir à l'instrument de l'Initiative des citoyens européens qui prévoit la récolte d'au moins un million de signatures considère justement la nécessité d'un processus de connexion entre les institutions et le peuple comme décisif pour l'avenir de l'Europe. La démocratie réelle et substantielle doit encore davantage devenir l'objectif à poursuivre, si nous voulons une perspective radicalement différente de celle qui est désignée par la Troïka, par les pouvoirs économiques et l'euro-bureaucratie. Une démocratie qui vive d'action militante et d'engagement culturel, de réunions et de stands pour recueillir concrètement les signatures nécessaires et d'initiatives politiques pour relancer l'idée d'une Europe différente. Naturellement, avec une attention précise aux changements de tendances et d'habitudes et au rôle nouveau du web : il est évident que l'ICE peut être signée aussi en ligne, ce qui confirme à nouveau le rôle possible des réseaux comme lieu de présence démocratique dans le processus de formation des choix et des décisions.

Q. Comme nous l'avons dit, cette proposition de loi, en plus d'essayer de donner une impulsion à l'emploi en respectant un environnement durable, met l'accent sur toute une série de questions concernant la démocratie et la participation en Europe. Les résultats des dernières élections européennes ont montré comment l'Europe des « larges consensus » crée des mécontentements toujours plus importants qui peuvent se décliner en excellents résultats

des forces de gauche, comme en Grèce avec Syriza ou en Irlande avec le Sinn Féin, ou avec les exploits préoccupants des forces anti-européistes et réactionnaires comme le Front National de Marine Le Pen ou l'UKIP de Farage au Royaume Uni. **Ne crois-tu pas que l'accord entre le PPE et les socialistes sur le nom de Juncker fera autre chose que réitérer une ligne qui conduira à ce que l'opinion prenne ses distances à l'égard d'une rédemption européenne quelle qu'elle soit ?**

R. L'accord entre les socialistes et le PPE et la convergence sur le nom de Jean-Claude Juncker sont apparus comme l'unique voie à suivre, face à l'absence d'une majorité claire et autonome au Parlement européen. Je retiens que ce qui compte vraiment, dans une situation où les équilibres sont si précaires, c'est la conscience de la nécessité de changer l'axe et le caractère des politiques européennes. **Une Commission qui irait dans le sillon tracé par Barroso, l'interprète le plus fidèle de l'orthodoxie ultra-libérale dans les scénarios globaux de ces dernières années, ne ferait qu'accentuer la distance entre l'Europe et ses citoyens.** J'espère que la leçon des dernières élections a été comprise. **Si elle ne change pas de route, l'Europe mourra, placée au pied du mur, entre défiance et malaise social d'une part, retour des nationalismes, tentations autoritaires, réflexes identitaires des petites patries de l'autre.** Personnellement, nous sommes convaincus que beaucoup dépendra du degré d'influence que les forces de gauche réussiront à exercer par rapport au PPE et aux conservateurs ; et que l'affrontement dont dépendront aussi les perspectives futures de la gauche européenne sera principalement sur le terrain économique. **Politiques industrielles, redistribution équitable de la richesse, lutte contre le chômage, salaire minimum européen, convention collective, relance de la dimension publique, lutte contre la précarité et l'inégalité, welfare rénové et inclusif.** C'est par là que passe la route vers une nouvelle gauche et une nouvelle Europe.

## PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe et des Européens – 242 Rue Duguesclin – 69003 LYON  
CCP 2490 82 P LYON

Extrait du catalogue de vente par correspondance

Tarif 2014 (Hors frais d'expédition – Ristourne à partir de 10 ouvrages)

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne)

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
<i>Monnaie européenne et Etat fédéral</i> - Mario Albertini (et autres)	1975	202	5	
<i>Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier</i> - Lucio Levi	1976	136	5	
<i>Histoire et conscience révolutionnaire</i> - Francesco Rossolillo	1977	152	5	
<i>L'Etat national</i> - Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5	
<i>Le tiers-monde et l'unité européenne</i> - Guido Montani	1982	192	5	
<i>L'internationalisme ne suffit pas</i> - Lucio Levi	1984	72	3	
<i>Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale.</i> - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) - <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	10	
<i>Fédération et confédération</i> - Michel Mouskhely (avec Gaston Stéfani) - Compilateurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Lucio Levi	2012	168	15	
<i>Manifeste des Fédéralistes européens (Projet – 1957)</i> - Altiero Spinelli - Compilateurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Jean-Pierre Gouzy	2012	191		19
<i>Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus</i> - Philipp H. Kerr (Lord Lothian) - Compilateurs Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel - Préface de Luigi V. Majocchi - Introduction de John Pinder et Andrea Bosco	2014			A paraître
<i>La pensée fédéraliste</i> - Lucio Levi	2015			A paraître

Collection « Minorités nationales » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne)

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
<i>Langue d'oïl contre langue d'oc</i> - Michel Baris	1978	183	5	
<i>Ecole, histoire de France et minorités nationales</i> - Claude Gendre et Françoise Javelier	1979	159	5	
<i>Robert Lafont et l'occitanisme politique</i> - Gérard Tautill	2011	213	15	

# Presse Fédéraliste éditée et diffusée



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue quadrimestrielle fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

**Les Cahiers de Ventotene**  
**Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne**  
**Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée**

**Les collections Textes fédéralistes et Minorités nationales des éditions Fédérop**

---

## BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

---

### **FEDECHOSES - Pour le fédéralisme**

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....

.....

Mail .....

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

---

### **FEDECHOSES - Pour le fédéralisme**

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz